

**PAGES
MANQUANTES**

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI, 30 AVRIL 1897

No 9

2381... MOYENNE DE 1896 ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

Ça et là.

Le nouveau tarif Les changements apportés au tarif sont l'objet de nombreuses critiques; il fallait s'y attendre. Pour les libres-échangistes, il est trop protecteurs et pour les manufacturiers qui voient leurs industries moins protégées ils orientent volontiers à la persécution.

Quelques manufactures menacent de fermer leurs portes. Quand le premier moment de dépit sera passé, peut-être trouveront-elles le moyen de subsister, malgré la concurrence qu'elles pourront craindre de l'étranger.

Les cultivateurs ont été surtout favorisés par le nouveau tarif, les droits ont diminué sur l'outillage de la ferme; ils ont été enlevés sur le fil de fer pour clôture et le fil d'engrègement, après un certain délai. Le blé-d'inde est admis en franchise, sauf pour les fins de distillation. Cette mesure est loin de rencontrer l'approbation qu'espérait le gouvernement, car si les provinces de l'est ne cultivent pas ce grain qui n'y murit pas, il n'en est pas de même dans le Haut-Canada qui aura à lutter contre le produit américain. On prétend également qu'une baisse sur le prix de l'orge et des pois sera rendue nécessaire par suite de cette même mesure et que nos cultivateurs seront frappés du même coup, les deux articles en leur laissant déjà pas une marge suffisante aux prix actuels.

L'ouvrier n'a pas été oublié; pour lui, on a abaissé le tarif du sucre; si on a cru le favoriser par les modifications au tarif sur le riz, il semble qu'on ait commis une erreur, car les droits tels qu'ils sont établis ne permettront plus l'importation des riz de qualité à bon marché et on s'attend à ce qu'il y ait une augmentation de ½ par lb. sur les plus bas prix payés aujourd'hui dans le

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieu, un an \$1 00

Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

commerce. La qualité y gagnera, il est vrai, mais combien de gens préféreraient avoir une qualité de moindre choix en payant moins cher. Les droits sur l'huile de pétrole ont été abaissés de 1c pour l'ouvrier; il s'attendait à mieux, mais il faut compter que le pétrole existe dans le pays et le gouvernement a cru devoir laisser une large protection aux capitaux engagés dans cette industrie.

L'industrie des produits du fer, celle des tabacs et celle des lainages font entendre les plus fortes plaintes, les députations des fabricants se succèdent à Ottawa. Des remaniements ne sont pas impossibles dans la discussion en comité du nouveau tarif.

Il n'est plus question d'Expositions de l'Exposition Internationale de Montréal; elle semble morte et enterrée. C'est un fâcheux contretemps pour notre ville, notre province et le Canada tout entier. Nous avons besoin de nous faire connaître au dehors, nous et nos ressources et l'exposition aurait attiré ici des milliers de visiteurs qui, s'ils savent l'existence dans l'Amérique du Nord d'un pays qu'on nomme le Canada, ne connais-

sent ni nos produits naturels, ni ceux de notre fabrication.

Nous avons encore, il est vrai, un moyen de faire connaître nos ressources et toutes nos ressources, en participant largement à l'Exposition de 1900, à Paris; espérons que pendant la session actuelle les crédits nécessaires seront votés afin que nos producteurs puissent d'ores et déjà se préparer en connaissance de cause. Toutes les grandes puissances ont déjà fait parvenir au gouvernement français leur participation à cet événement, d'autres moins importantes l'ont également fait, mais le Canada n'a encore rien dit. Son gouvernement doit parler sans retard.

Le système métrique Le gouvernement a déclaré sur une question qui lui avait été faite par un des membres de la Chambre, qu'il n'avait pas l'intention d'adopter le système métrique des poids et mesures comme système légal unique. Nous regrettons cette déclaration quand les autres nations prennent au contraire les moyens nécessaires de rendre ce système obligatoire à brève échéance. Son adoption au Canada nous rendrait plus aptes à augmenter notre commerce extérieur avec les nations autres que l'Angleterre et les États-Unis, les deux seuls grands pays qui aient encore aujourd'hui conservé un système de poids et mesures qui semble avoir fait son temps. Évidemment, nos relations commerciales avec ces deux pays nous permettent encore de nous en tenir aux mesures et poids actuels, mais avec les projets de traités de commerce qui percent dans les déclarations du gouvernement à propos du nouveau tarif, il serait bon de se préparer. On pourrait tout au moins, ce nous semble, rendre obligatoire dans les écoles, l'enseignement du système métrique; ce serait un progrès.

ETAT DE SITUATION DES BANQUES à fonds social au 31 Mars 1897

PASSIF

NOM DE LA BANQUE.		Capital souscrit.	Capital versé.	Fonds de réserve.	Dividende déclaré. Taux annuel.	Billets en circulation.	Balance due au gouvernement fédéral. Deduction faite des avances sur crédits ouverts bordereaux de paie, etc.	Balance due aux gouvernements provinciaux.	Dépôts du public remboursables à demande.
ONTARIO.									
Bank of Toronto	Toronto.	2,000,000	2,000,000	1,800,000	10	1,211,492	132,139		4,166,285
Canadian Bank of Commerce	do	6,000,000	6,000,000	1,000,000	7	2,587,178	137,027	723,968	4,981,476
Dominion Bank	do	1,500,000	1,500,000	1,500,000	12	1,080,645	24,745	165	2,877,868
Ontario Bank	do	1,000,000	1,000,000	37,000	5	807,913	18,156	123,641	1,366,139
Standard Bank	do	1,000,000	1,000,000	600,000	8	680,974	19,218	117,726	1,476,974
Imperial Bank of Canada	do	1,863,800	1,863,800	1,156,800	8	1,279,393	71,777	386,867	2,639,919
Traders	do	700,000	700,000	85,000	6	686,290		103,994	966,761
Bank of Hamilton	Hamilton.	1,250,000	1,250,000	675,000	8	1,019,731	21,678	127,772	2,159,683
Bank of Ottawa	Ottawa.	1,500,000	1,500,000	1,065,000	8	1,069,193	17,681	42,932	353,692
Western Bank of Canada	Oshawa.	500,000	378,318	105,000	7	245,905			213,962
QUEBEC.									
Bank of Montreal	Montreal	12,000,000	12,000,000	6,000,000	10	4,571,193	2,573,083	162,451	20,358,309
Bank of British North America	do	4,866,666	4,866,666	1,338,533	4	1,036,993	3,835	3,121	2,859,526
Banque du Peuple	do	1,200,000	1,200,000			24,533			
Banque Jacques-Cartier	do	500,000	500,000	235,000	64	428,438	20,225	50,000	313,331
Banque Ville-Marie	do	500,000	479,620	10,000	6	282,045	5,142		805,963
Banque d'Hochelega	do	933,300	936,710	315,000	7	771,892	19,486	78,531	805,247
Molson's Bank	do	2,000,000	2,000,000	1,420,000	8	1,109,094	66,788	4,901	4,090,191
Merchants' Bank of Canada	do	6,000,000	6,000,000	3,000,000	8	2,381,252	249,316	66,499	3,196,907
Banque Nationale	Québec.	1,200,000	1,200,000		5	858,237	5,529	75,286	812,142
Québec Bank	do	2,500,000	2,500,000	500,000	6	843,265	17,720	93,652	2,167,612
Union Bank of Canada	do	1,200,000	1,200,000	300,000	6	967,143	4,841	447,957	1,092,359
Banque de St. Jean	St. Jean.	600,300	261,456		4	151,652			13,340
Banque de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe.	504,000	312,760	65,000	6	228,414		8,801	55,637
Eastern Townships Bank	Sherbrooke.	1,500,000	1,500,000	750,000	7	874,732	36,317	107,618	608,112
NOUVELLE ECOSSE.									
Bank of Nova Scotia	Halifax.	1,500,000	1,500,000	1,500,000	8	1,303,615	246,109		1,913,889
Merchants' Bank of Halifax	do	1,500,000	1,500,000	1,075,000	7	1,046,576	108,761	7,355	1,730,978
People's Bank	do	700,000	700,000	200,000	6	569,479	9,054		618,216
Union Bank	do	500,000	500,000	205,000	6	342,333	5,431		317,663
Halifax Banking Company	do	500,000	500,000	325,000	7	451,813	21,470		444,425
Bank of Yarmouth	Yarmouth.	300,000	300,000	41,000	6	83,308	11,814		56,027
Exchange Bank of Yarmouth	do	280,000	250,075	30,000	6	36,631			30,089
Commercial Bank of Windsor	Windsor.	500,000	315,371	118,000	6	129,709	6,058		72,954
NOUVEAU BRUNSWICK.									
Bank of New Brunswick	St. John.	500,000	500,000	55,000	12	495,098	37,238	16,155	459,830
People's Bank	Fredericton.	180,000	180,000	120,000	8	149,987	9,718		68,186
St. Stephen's Bank	St. Stephen.	200,000	200,000	45,000	6	102,404	15,740		110,727
Grand Total y compris Manitoba et Col. Brit. et l'île du P. E.		62,706,948	61,893,256	28,728,789		31,032,521	4,109,094	2,939,034	67,456,226

NOM DE LA BANQUE.		Dépôts du public remboursables après avis ou à une date fixe.	Emprunts faits à d'autres banques ou dépôts faits par d'autres banques en Canada, garantis.	Dépôts remboursables sur demande de ou après avis, ou à une date fixe faits par d'autres banques en Canada.	Dû à d'autres banques en Canada.	Dû à des agences de la banque ou à d'autres banques ou agences dans les pays étrangers.	Due à des agences de la banque ou à d'autres banques ou agences dans le Royaume-Uni.	Engagement non compris dans les items qui précèdent.	Total du passif.
ONTARIO.									
Bank of Toronto	Toronto.	4,970,864		39,972	1,872	21,718		2,835	10,551,180
Canadian Bank of Commerce	do	13,007,350		453,025	11,904	7,675	478,123	1,668	22,389,357
Dominion Bank	do	8,142,191					23,833		11,799,452
Ontario Bank	do	2,878,741			1,371		3,496		5,291,459
Standard Bank	do	3,866,761					164,370		6,325,985
Imperial Bank of Canada	do	6,248,112		13,157	1,679				10,641,810
Traders	do	3,115,332			3,071				4,907,479
Bank of Hamilton	Hamilton.	3,955,465		132			53,056		7,536,247
Bank of Ottawa	Ottawa.	4,071,935		206,949		292	240,779		6,686,828
Western Bank of Canada	Oshawa.	1,040,763		18			324,085	11,529	1,515,518
QUEBEC.									
Bank of Montreal	Montréal.	14,107,596		621,323	25,225				42,419,180
Bank of British North America	do	5,892,550		17,636		106,898		4,308	9,924,816
Banque du Peuple	do	2,109,396			626	183	6,070	6,027	2,146,839
Banque Jacques-Cartier	do	2,017,936						3,658	2,833,640
Banque Ville-Marie	do	814,174							1,810,325
Banque d'Hochelega	do	2,957,904				9,336	13,103	40,013	4,695,614
Molson's Bank	do	5,665,243		234,183	377		139,867	1,759	11,615,945
Merchants' Bank of Canada	do	7,779,969		610,811	30,667	4,537	719,738	2,562	15,037,613
Banque Nationale	Québec.	1,992,439			39,905		59,172		3,833,738
Québec Bank	do	4,544,038		47,413	7,422	32,410	129,621		7,883,222
Union Bank of Canada	do	3,489,472		6,301			610,166		6,648,243
Banque de St. Jean	St. Jean.	183,962						995	349,950
Banque de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe.	817,800							1,110,650
Eastern Townships Bank	Sherbrooke.	3,109,075						1,023	4,736,877
NOUVELLE ECOSSE.									
Bank of Nova Scotia	Halifax.	6,778,166		20,997	7,565	101,002	239,727	6,377	10,377,623
Merchants' Bank of Halifax	do	4,784,018		81,018		80,526		567	8,007,530
People's Bank	do	867,696		3,911				1,952	2,060,349
Union Bank	do	1,305,740		17,546			178,695	59,891	2,327,201
Halifax Banking Company	do	1,892,297		70,000			116,132	823	3,603,021
Bank of Yarmouth	Yarmouth.	510,494			53				661,614
Exchange Bank of Yarmouth	do	88,833						1,076	156,601
Commercial Bank of Windsor	Windsor.	430,522		53,478				881	693,405
NOUVEAU BRUNSWICK.									
Bank of New Brunswick	St. Jean.	1,319,939		147,972					2,478,272
People's Bank	Fredericton.	325,498		4,761					458,156
St. Stephen's Bank	St. Stephen.	173,420	5,000		108	4,001		5,660	416,663
Grand Total y compris Manitoba et Col. Brit.		126,191,846	5,000	2,652,299	182,577	471,211	3,584,566	814,556	289,088,492

LA SITUATION DES BANQUES

Prises dans leur ensemble, les banques à fonds social ont augmenté leur circulation de \$670,000 pendant le mois de mars ; pendant le même mois de l'année dernière l'augmentation avait été de \$970,000. Le total de la circulation n'était, il est vrai, au 31 mars 1896 que de \$30,789,000, tandis qu'à même date, cette année, elles s'élèvent à \$31,082,000 en augmentation de \$1,668,000 sur le chiffre de 1895, même date.

Cette augmentation, avec le chiffre croissant d'escomptes, à une date rapprochée de l'ouverture de la navigation indiquerait assez une confiance plus grande dans la reprise des affaires. Nous croyons, en effet, qu'après les exécutions nécessaires qui se sont produites — les nombreuses faillites des trois dernières années — l'horizon se trouve éclairée et que la longueur démesurée des crédits ayant en partie cessé, les établissements financiers voient jour à placer plus librement et plus sûrement en même temps qu'avec plus de profit les fonds qu'ils détiennent, dans les affaires canadiennes.

Les escomptes ont passé de \$208,732,000 au 28 février à \$213,232,000 au 31 mars ; c'est la première fois que ce chiffre est atteint dans le mois de mars. L'augmentation d'un mois à l'autre a donc été de \$4,500,000 ; c'est également un gain de \$1,630,000 sur le chiffre de mars 1896 de \$14,146,000 sur celui de 1895 et de \$10,702,000 sur celui de 1894.

Les prêts sur titres et valeurs sont également en augmentation de \$304,000,

Nos banques ont en mains à leur crédit, dans les banques américaines \$1,241,000 et dans les banques anglaises, \$2,226,000.

L'emploi de ces fonds au Canada est plus productif qu'à l'étranger et ils seront d'autant plus utiles ici que la saison d'exportation va commencer et entraîner un mouvement de capitaux assez considérable. D'ailleurs l'exportation de nos produits se faisant sur l'Angleterre, les banques anglaises recevront au crédit des nôtres de forts montants pendant les mois qui vont suivre.

Il est du reste un fait qui mérite d'être noté c'est qu'avec une circulation de \$31,082,000 au 31 mars dernier, nos banques ont tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis des dépôts au montant de \$23,445,000. Si, de ce chiffre, nous déduisons \$4,005,000 balances dues aux mêmes banques, il reste à l'actif des nôtres

\$19,440,000, c'est-à-dire plus de 62 pour cent de la circulation de nos banques et plus de 31 pour cent de leur capital versé.

Elles ont en caisse, tant en espèce qu'en billets du Dominion \$24,300,000, un dépôt de \$1,846,000 dans les coffres du gouvernement et leurs portefeuilles contiennent plus de \$26,600,000 en obligation fédérales et valeur mobilières de toute nature. Ces chiffres sont éloquentes et avec la faculté qu'ont nos banques de pouvoir augmenter encore de près de \$31,000,000 leur circulation, on voit que les ressources ne manquent pas pour le développement commercial et industriel du Canada.

Malheureusement, notre population n'est pas suffisamment dense pour l'étendue du pays et ce fait empêche nombre de gens de se lancer dans le mouvement, ils préfèrent placer leur argent à petit intérêt dans les institutions financières plutôt que de le risquer dans des entreprises nouvelles.

C'est ainsi que le flot des dépôts remboursables à échéance monte toujours ; il était, en 1894, de 108 millions ; en 1895, de 114 millions ; en 1896, de 120 millions, et nous le voyons maintenant à 126 millions, soit une augmentation de 6 millions chaque année.

Les dépôts en compte courant ont augmenté en mars de \$2,361,000, tandis que ceux de l'épargne ont diminué de \$746,000.

Ci-dessous le résumé de la situation des banques au 28 février et au 31 mars derniers :

PASSIF.	28 février 1897	31 mars 1897
Capital versé.....	\$ 61,881,391	61,893,256
Réserves.....	26,728,799	26,728,799
Circulation.....	\$ 30,409,197	31,082,521
Dépôts des gouvernements.....	6,081,085	7,048,128
Dépôts du public remb. à demande.....	65,095,602	67,456,225
Dépôts du public remboursables après avis..	126,937,852	126,191,346
Dépôts ou prêts d'autres banques garantis.....	117,654	5,000
Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis..	2,587,137	2,652,299
Balances dues à d'autres banques au Canada...	71,098	132,577
Balances dues à d'autres banques à l'étranger...	375,288	471,211
Balances dues à d'autres banques en Angleterre..	2,489,107	3,534,556
Autres dettes.....	498,251	514,556
Totaux du Passif.....	\$234,588,165	\$239,088,496
Augmentation....		4,500,391
ACTIF.		
Espèces.....	\$ 8,246,676	\$ 8,347,136
Billets du Dominion.....	15,768,201	15,956,829
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,846,218	1,846,218
Billets et chèques d'autres banques.....	5,473,393	6,902,150
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis....	195,483

Dépôts faits à d'autres banques au Canada....	3,120,378	3,431,674
Dé par d'autres banq. sur échanges journaliers...	119,679	102,114
Balances dues par banques étrangères.....	16,608,157	15,480,005
Balances dues par banques anglaises.....	9,146,489	7,965,774
Obligations fédérales....	2,794,416	2,794,416
Valeurs mobilières.....	23,839,459	23,839,495
Prêts sur titres et valeurs	13,764,862	14,069,377
Escomptes et avances en cours.....	208,782,374	213,232,438
Prêts aux gouvernements	386,023	404,029
Effets en souffrance.....	3,697,930	3,369,078
Immeubles.....	2,022,991	2,040,177
Hypothèques.....	472,413	5 8 378
Immeubles occupés par les banques.....	5,646,185	5,656,703
Autres créances.....	2,217,616	1 947,001

Totaux de l'Actif.... \$323,303,595 \$328,471,482
Augmentation..... \$5,167,887

LE NOUVEAU TARIF DE DOUANES CANADIEN

Nous donnons d'autre part les détails de ce tarif si longtemps attendu des commerçants, des industriels et des consommateurs.

Il satisfait les uns et mécontente les autres ; chacun interprète le tarif suivant les avantages ou les inconvénients qu'il présente à son point de vue particulier.

Essayons de dégager les grandes lignes qui ont ou qui semblent avoir présidé à son établissement.

Depuis longtemps, nous avons demandé un tarif plus simple, plus facile à comprendre, moins difficile d'application et permettant à l'importateur de pouvoir calculer d'avance et d'une façon exacte les droits à payer. Un certain nombre d'articles de l'ancien tarif étaient frappés de droits ad valorem en même temps que de droits spécifiques ; il en résultait à la douane des lenteurs préjudiciables aux intérêts des importateurs ; il fallait mesurer, compter, peser, jager des marchandises qui, souvent perdaient de leur cachet ou de leur fraîcheur par le maniement auquel elles étaient soumises pour la perception des droits.

Ces inconvénients cessent avec le nouveau tarif qui a débarrassé tous ces articles des droits spécifiques pour les frapper uniquement de droits ad valorem.

Nous ne voulons pas dire cependant que les droits ad valorem soient toujours d'une application plus facile, ni qu'ils donnent de meilleurs résultats que les droits spécifiques. Souvent, le contraire a lieu, et, dernièrement, à cette place même, nous disions les avantages des droits spécifiques sur les droits ad valorem. Constatons simplement qu'il y aura moins de manutention à la douane, par conséquent plus de célérité dans

la livraison des marchandises aux importateurs et peut-être aussi, par là même, réduction dans les dépenses du services des douanes.

On craignait que le tarif nouveau bouleversât complètement l'ancien et ruinât les industries existantes; en réalité les changements ne sont ni trop nombreux, ni bien considérables, quelques-uns même ont été faits simplement pour la forme et ne signifient rien. Ainsi, par exemple, les droits sur les farines; le droit, quoique abaissé de 15 p.c. reste absolument prohibitif; il n'entrera pas un baril de plus au Canada par suite de la diminution et nos meuniers continueront comme par le passé à ne pas s'occuper outre mesure du prix des farines américaines en établissant leurs prix de vente.

Cependant certains changements ne sont pas absolument inoffensifs, notamment pour les manufacturiers de tabacs et les laminiers.

Ainsi, prenons un article que tout le monde connaît bien, le tabac pressé en torquettes qui se vend partout 5c la torquette. Le détailleur le paie 48c la lb de 12 torquettes; il faut ajouter d'après le tarif 14c de droits par lb ce qui met les 12 torquettes à 62c sans compter la perte à l'écotage qui augmente proportionnellement aux droits. Le consommateur vaudra-t-il payer 1c de plus la torquette, soit 6c; en l'admettant le détailleur qui paiera 63 ou 64c la douzaine verra ses bénéfices réduits de 12 à 9 ou 8c par doz. Le fabricant lui-même verra son bénéfice réduit et sera en outre obligé d'avancer de plus fortes sommes pour les droits. C'est à un tel point que le fabricant se demande s'il ne fermiera pas sa manufacture; il cherche à éviter ce désastre en étudiant la possibilité de changer tout son outillage pour fabriquer 15 torquettes à la lb, au lieu de 12, pour pouvoir tirer un profit de sa fabrication et permettre aux détailleurs d'avoir un bénéfice légitime sur la vente.

Le gouvernement contre l'attente générale a baissé les droits sur les sucres; aussi les Allemands offrent-ils ces produits à 12s 6d et 12s 9d, droits payés, ce qui équivaut à 3c 73/000 et 3c 78/000 la lb, pour le granulé suivant qualité. La marchandise est peut-être un peu moins belle que celle sortant de nos raffineries, mais nos raffineurs prétendent qu'il ne leur est pas possible de rivaliser sans perte avec ces prix.

L'augmentation sur les spiritueux n'a pris personne par surprise.

Ceux qui ont spéculé sur les thés dans l'attente de l'imposition de

droits sur cet article ont été déçus, cet article étant resté sur la liste des marchandises entrant en franchise. Il en a été de même pour ceux qui ont acheté des sucres en prévision d'une augmentation des droits. Les lecteurs du PRIX COURANT qui auront suivis nos conseils répétés de ne pas se laisser aller à la spéculation sur ces deux articles sont du bon côté. Les acheteurs de thé ne sont pas en mauvaise position si leur stock ne dépasse leurs besoins de l'année. Jusqu'à la prochaine récolte il n'y a guère de baisse à espérer à moins toutefois que quelque maison ait accaparé tout ce qu'elle a pu trouver et veuille réaliser.

Nous donnons plus loin les changements survenus article par article à la suite de l'ancien tarif.

Nous reviendrons sur le tarif qui fort probablement sera modifié en certaines de ses parties, devant le comité, nous ne dirons plus pour le moment que quelques mots sur l'ensemble des mesures qui accompagnent le tarif.

Une clause permet de réduire ou d'abolir les droits sur les articles qui font l'objet de combines; nous ne saurions trop applaudir à cette innovation toute en faveur du consommateur et qui permettra, si elle est rigoureusement appliquée, d'en finir avec cette immorale institution des trusts.

L'Angleterre est particulièrement favorisée, les articles qu'elle importera au Canada jouiront d'une diminution de 25 p. c. des droits du tarif. Cette clause donne lieu à de nombreuses discussions; elle fera l'objet d'un article dans notre prochain numéro.

Les nations qui accorderont des avantages aux articles et produits canadiens bénéficieront, elles aussi, des avantages accordés à l'Angleterre.

C'est un enchaînement vers les traités de commerce qui, nous l'espérons, portera de bons fruits.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Quelques jours seulement nous séparent de la date des élections provinciales; et, bien que les questions politiques ne soient guère de notre fait, nous ne pouvons conserver un mutisme absolu dans les circonstances actuelles. Nous nous adressons à une classe toute spéciale de lecteurs, celle des marchands et des industriels, c'est-à-dire à des gens intelligents, généralement clairvoyants et peu portés à se laisser enflammer par des discours de hustings qui, presque toujours sonnent creux.

Nous rappellerons donc à nos lecteurs qu'avec un gouvernement possédant à

sa tête des hommes intègres, probes et dévoués aux intérêts qui leur sont confiés ils peuvent s'attendre à une bonne politique. C'est la bonne politique qui aide aux bonnes affaires. Les ignorants, les brouillons, les gaspilleurs des deniers publics, les vaniteux qui demandent à leurs électeurs un mandat sans avoir ni l'étoffe, ni la volonté pour le remplir font plus pour la ruine de nos intérêts que les députés bien qualifiés ne peuvent pour le développement de notre province.

Les élections provinciales font surgir une nuée de candidats qui n'ont d'autre titre à présenter à leurs électeurs que leur propre ambition; leur carrière passée ne leur donne aucun droit à ajouter un M. P. P. à leur nom, néanmoins ils tentent l'aventure qui souvent leur réussit.

Nous voyons envoyer à la législature des hommes qui, chargés d'administrer une province ne seraient même pas capables de diriger un magasin, un département de magasin, un bureau, une exploitation agricole, qui en un mot, dans les choses ordinaires de la vie, ne sauraient pas, selon l'expression populaire, tirer leur épingle du jeu. On les élit ici, parce qu'ils se sont présentés comme "rouges" et, là, parce qu'ils sont "bleus."

Passé encore, pour les élections au fédéral, qu'on s'occupe de la nuance du candidat, car la couleur a une signification au point de vue politique. Mais, si on veut bien examiner un seul instant le rôle du Parlement provincial on verra qu'il est purement et simplement d'administration.

Ce sont donc de bons administrateurs qu'il nous faut et non des théoriciens, des politiciens de profession qui, mis en présence des faits réels de la vie quotidienne sont incapables de résoudre les problèmes les moins compliqués.

Or, ce qu'il faut aux marchands, aux industriels, aux cultivateurs, à toute la population de la province, en somme, ce sont des députés au courant de leurs besoins, ayant non-seulement la volonté mais aussi les titres et le talent nécessaires pour guider la Province dans son développement et ses progrès.

Voilà ce que les électeurs ne doivent pas perdre de vue au moment du vote.

Pour mieux nous faire comprendre nous allons prendre un exemple dans le district de Montréal, comté d'Hochelega, par exemple. Deux candidats se présentent, M. H. Laporte, négociant, ancien président de la chambre de commerce de Montréal, et échevin de la même ville, et M. Décarv, cultivateur.

Allons-nous demander avant de faire notre marque sur le bulletin de vote quelle est la nuance du candidat? Non, nous sommes dans le commerce, et nous voyons que l'un des deux candidats est lui-même commerçant et, par conséquent au courant des besoins du commerce; nous sommes industriel et nous savons que les intérêts du commerce et de l'industrie sont si étroitement liés que nous les considérons comme identiques. Ce même candidat, appelé par ses confrères du commerce à diriger les travaux de la Chambre de Commerce, appelé également par les électeurs d'un quartier de Montréal à les représenter au Conseil de Ville, n'offre-t-il pas à l'électeur provincial des garanties suffisantes pour le représenter à Québec?

La réponse n'est pas douteuse pour le commerçant et pour l'industriel.

Sera-t-elle la même pour le cultiva-

teur ? Pourquoi pas, si le candidat satisfait à toutes les exigences que le cultivateur peut avoir dans le choix de son député ?

Est-ce que du haut de la tribune de l'assemblée, on enseigne l'agriculture ? Non ; dans ce cas, pas n'est besoin pour l'avancement de la science agricole un député-cultivateur.

Dans l'enceinte du Parlement se font les lois d'intérêt général et d'intérêt local. Toujours indépendant de l'esprit de parti, nous passons en revue les candidats et nous voyons que l'un est, par ses antécédents d'ancien Président de Chambre de Commerce, forcément au courant des ressources et des besoins du pays, il peut donc rendre des services réels au point de vue général.

Il en peut rendre également et plus encore peut-être au comté d'Hochelaga en particulier. Il devra se faire, à un moment donné, dans ce comté des travaux d'agrandissement du port de Montréal qui augmenteront la richesse d'une partie de la province. Quel homme mieux que l'ancien président de la Chambre de Commerce peut influencer plus efficacement par ses lumières et ses connaissances de la question, sur le gouvernement pour en obtenir l'appui et l'aide nécessaire ?

Nous n'avons parlé de la nuance des candidats et cependant nous sommes arrivés à la conclusion logique que le meilleur candidat pour le commerçant, l'industriel et le cultivateur, pour tous d'ailleurs, et celui qui, par son savoir, ses connaissances spéciales des besoins et des intérêts de ses électeurs, par le prestige que lui donne ses fonctions passées et présentes, nous offre toutes les garanties qu'il sera un excellent député.

Dans le comté d'Hochelaga nous choisissons donc M. H. Laporte comme candidat.

Le même raisonnement s'applique aux autres comtés ; il n'est pas besoin de connaître la nuance politique d'un candidat ; ce qu'il importe, c'est de choisir le député qui sera le mieux en mesure d'aider aux progrès et aux développements matériels et moraux de notre province.

AUX FROMAGERS

Nous avons la conviction que beaucoup de fromagers commettent une erreur à leur préjudice et à celui de leurs patrons en venant vendre eux-mêmes leurs produits sur le marché. Leurs frais de voyage, de déplacements et de séjour à la ville sont parfois plus onéreux que la commission qu'ils auraient à payer à un marchand à commission dont la réputation est bien établie ; le temps perdu en voyage et à la ville serait mieux employé à la surveillance de la fabrication ; l'œil du maître ne se remplace pas et, un aide, à moins de circonstances exceptionnelles, n'a ni l'expérience ni l'autorité nécessaires pour remplacer le fabricant. Ce dernier s'en aperçoit souvent à son retour.

Il est vrai que certains fabricants sont en même temps très entendus dans les questions de vente et qu'ils

se tiennent toujours au courant de l'état du marché. Mais pour quelques-uns qui se trouvent dans ce cas, combien d'autres, au contraire, ignorent absolument la situation en présence de laquelle ils vont se trouver quand, leur fromage rendu au quai sera examiné par l'acheteur.

Cet examen est si superficiel parfois que la vente s'en fait à prix à fixer après inspection. On envoie le fromage à l'entreprôt, l'examen a lieu et le prix offert ensuite n'est nullement celui que le vendeur comptait obtenir. Le fromage est là, pour l'enlever ce seraient de nouveaux frais pour l'en tirer et le vendre ailleurs, on préfère l'y laisser et subir une perte de $\frac{1}{4}$ ou de $\frac{1}{2}$ c sur le prix qu'on espérait légitimement en obtenir.

A chacun son métier d'ailleurs, le fabricant est fait pour fabriquer et le marchand est fait pour vendre. Le marchand à commission est généralement un expert à qui il est fort difficile d'en conter et son intérêt est de favoriser, autant qu'il le peut, le vendeur et non l'acheteur. S'il n'obtient pas le prix qu'il veut de Pierre, il l'aura de Paul ; si le marché est encombré, si les prix sont en baisse pour une raison quelconque et qu'il prévoie une hausse, il gardera le fromage trois jours, quatre jours et même davantage, afin de faire bénéficier le consignateur d'une ou de plusieurs fractions. Dans ces conditions, le fromager gagne parfois plus que la commission à payer au consignataire. Quelques dollars sont toujours bons à gagner quand ils sont le produit du travail.

Comme par le passé, le PRIX COURANT est à la disposition de ses abonnés pour tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. De même que les années précédentes, nos abonnés peuvent nous télégraphier chaque fois qu'ils veulent connaître les prix et l'état du marché, nous leur répondrons immédiatement sans autres frais pour eux que ceux du télégraphe, notre concours leur étant accordé à titre absolument gracieux.

FILS DE COTON A COUDRE

Les baisses successives de prix du fil de coton à coudre, survenues les mois derniers, ont mis en émoi le commerce de détail.

Il nous a semblé intéressant de faire une petite enquête à ce sujet, pour découvrir exactement les raisons qui ont motivé ces baisses inattendues et précipitées sur cet article de grande consommation.

Voici les faits : en juin de l'année dernière, s'est constitué en Angleterre, un syndicat des principaux manufacturiers anglais de fils à coudre, sous la forme d'une grande compagnie limitée, dans le but évident de monopoliser la vente et le commerce du fil de coton à coudre dans le monde entier, et spécialement sur le marché des colonies britanniques. Le Central Agency Ltd. qui représente en Canada, les filiers anglais syndiqués : Coats, Clark, etc., s'est empressé aussitôt de majorer leurs listes de prix. Il y avait également dans le même temps sur le marché, des fils américains et le fil l' "Echelle," de fabrication belge, dont la réputation en Canada n'était pas encore complètement assise. Ces fils vendus sur une base commerciale, gênèrent visiblement les desseins du combine anglais. Le statut quo demeura pendant plusieurs mois. Le Central Agency dut reconnaître enfin, qu'aussi longtemps qu'il y aurait des concurrents, il serait peu politique de faire de gros bénéfices à la faveur duquel les concurrents pourraient étendre leur terrain à son détriment. Il produisit alors deux baisses successives, qui ont ramené les prix à leur niveau ancien.

Le fil l' "Echelle" a répondu à cette manœuvre, en suivant la baisse et maintenant le même écart de prix.

Le but avoué du Syndicat anglais est de faire disparaître surtout la concurrence gênante du fil l' "Echelle," dont la qualité, de l'avis des hommes d'expérience, peut rivaliser avec les fils de Coats et de Clark. Nos renseignements nous permettent de croire que les manufacturiers du fil l' "Echelle" sont fermement résolus à ne pas abandonner le terrain, fussent-ils faire les plus grands sacrifices pendant trois ou quatre années durant.

L'assurance du maintien de cette énergique concurrence sera sans doute accueillie avec plaisir par le commerce, qui subirait le plus grand préjudice si le Combine anglais devait en fin de compte, demeurer seul maître du marché des fils en Canada. Sa tactique sera sans doute de faire de la baisse ; le commerce ne s'y trompera pas, il comprendra ce que cela veut signifier, venant après une hausse sans égale dans les annales commerciales.

L'intérêt évident des commerçants de détail en ces circonstances, paraît être de maintenir les concurrents sérieux du Syndicat sur un pied d'égalité ; de cette façon, non-seulement ils auront la certitude

de maintenir le prix de cet article courant sur une base stable et commerciale, mais encore cette politique de leur part, leur procurera le bénéfice de réaliser un profit important (le prix de vente au détail restant le même) non-seulement sur les fils concurrents qu'ils mettront en vente, mais sur les fils du Syndicat qui lui, se verra forcé de suivre les concurrents.

Nous tiendrons les lecteurs au courant des développements des événements qui suivront, si le Syndicat anglais maintient son attitude belliqueuse.

TARIF DE DOUANES

Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, 16c par gallon.

Ale, bière et porter, importés en bouteilles, six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine, étant censées contenir un gallon, 24c par gallon.

Cidre non clarifié ou épuré, 5c par gallon.

Cidre clarifié ou épuré, 10c par gallon.

Jus de limon et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, soixante centins par gallon ; et lorsqu'ils contiennent plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, \$2 par gallon.

Jus de limon et autres sirops et jus de fruits, n.a.p., 20 p.c.

Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque manière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque, ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, par chaque gallon de la force de preuve ; et lorsqu'elles seront d'une force supérieure à la force de preuve, le droit sera imposé et perçu sur la quantité plus grande qu'elles produiraient si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera perçu à l'un des taux prescrits ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucun liqueur de force moindre que quinze pour cent au dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit :

a. Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit de vin ; genièvre de toute espèce, n.s.a. ; rhum, whisky et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques n.a.p. ; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre ; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique ; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie ; y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau de vie ; cordiaux et liqueurs de toute espèce n.s.a. ; mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps ; tafia, angostura et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, \$2.25 par gallon.

Nouveau Tarif, \$2.40 par gallon.

b. Spiritueux et alcools de toutes sortes mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., \$2.25 par gallon et 30 p. c. ad valorem.

Nouveau Tarif, \$2.40 par gallon et 30 p. c. ad valorem.

c. Parfums alcooliques et spiritueux par fumés, bay-rhum, eaux de Cologne et de lavende, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent ad valorem ; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons contenant plus de quatre onces chacun \$2 par gall. et 40 par cent.

Nouveau Tarif, \$2.40 par gallon et 40 p. c. ad valorem.

d. Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé \$2 par gallon et 30 pour cent.

Nouveau Tarif, \$2 40 par gallon et 30 p. c. ad valorem.

e. Vermouth ne contenant pas plus de trente pour cent de spiritueux de preuve, et vin de gingembre n'en contenant pas plus de vingt-six pour cent, quatre-vingt centins par gallon ; s'ils contiennent plus que ces proportions de spiritueux de preuve, \$2.25 par gallon.

Nouveau Tarif, \$2.40 par gallon.

Nouveau Tarif. Vins médicinaux ou médicamenteux ne contenant pas plus de 40 pour cent de spiritueux de preuve, \$1.50 par gallon.

Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau de gabelle, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine, étant censées contenir un gallon.—vingt-cinq centins par gallon ; et pour chaque degré de force excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux ; et en outre de ces droits, 30 p.c.

Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles ; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles ; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles ; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus de trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, au taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille, —la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin ; et en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de 30 p. c.

Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve, seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Animaux et produits de l'agriculture et des animaux

Animaux vivants n.s.a., 20 p.c.

Porcs vivants, 1½c par livre.

Viandes n.s.a., quand elles seront en baril, le baril est exempt de droits 2c par livre.

Viandes fraîches n.s.a., 3c par livre.

Conserves de viande, de volailles et de gibier : extraits de viandes et thé de bœuf non médicamentés, et soupes, 25 p.c.

Mouton et agneau frais, 35 p.c.

Volailles et gibier, n.a.p., 20 p.c.

Saindoux, mélanges de saindoux et substances similaires, cottoline et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., 2c par livre.

Stuif et acide stéarique, 20 p.c.

Cire d'abeilles, 10 p.c.

Chandelles n.s.a., 25 p.c.

Savons n.s.a. ; perline et autres poudres saponifères ; savon de pierre ponce, d'argent et minéral ; sapolio et articles semblables, 35 p.c.

Savon commun ou de buanderie, non parfumé, 1c par livre.

Savon de Marseille, marbré ou blanc, 2c par livre

Colle forte et mucilage, 25 p.c.

Plumes non préparées, 20 p.c.

Plumes n.s.a., 30 p.c.

Œufs, 5c par doz.

Beurre 4c par livre.

Fromage, 3c par livre.

Lait concentré, 3½c par livre.

Nouveau Tarif Le poids de l'emballage à être compté comme poids payant les droits.

Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés, et toutes autres préparations semblables, 30 p.c.

Pommes, compris le droit sur le baril, 40c par baril.

Fèves, 15c par boisseau.

Sarrasin, 10c par boisseau.

Pois 10c par boisseau.

Pommes de terre, 15c par boisseau.

Seigle, 10c par boisseau.

Farine de seigle, 50c par baril.

Foin, \$2 par tonne.

Légumes, frais ou salés à sec, n.s.a. 25 p.c.

Orge, 30 p.c.

Blé d'inde, 7½c par boisseau.

Céréales, grains et farines imposables de toutes sortes, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent ad valorem sur la valeur établie par l'évaluateur cette valeur devant être constatée comme le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 de l'Acte des douanes. 20 p.c.

Farine de sarrasin, 1c par livre.

Farine de blé d'inde, 40c par baril.

Nouveau Tarif, 25c par baril.

Avoine, 10c par boisseau.

Farine d'avoine, 20 pour cent.

Riz non nettoyé, nondécortiqué—paddy, trois dixièmes de centins par livre mais pas moins que trente pour cent ad valorem 3-10c par livre.

Nouveau Tarif, ¼ de cents par lb.

Riz nettoyé, 1½c par livre.

Farine de riz et de sagou, et sagou, 25 p. c.

Riz, importé par des fabricants d'amidon de riz pour l'employer dans leurs fabriques à faire de l'amidon, ¾c par livre.

Blé, 15c par boisseau.

Nouveau Tarif, 12c par boisseau.

Farine de blé, 75c par baril.

Nouveau Tarif, y compris les droits sur le baril, 60c par baril.

Biscuits de toutes sortes, non sucrés, 25 p.c.

Biscuits de toutes sortes, sucrés, 27½ p. c.

Macaroni et vermicelle, 25 p.c.

Amidon, y compris la fécule, l'amidon ou fleur de farine de blé d'inde, et toutes les

préparations ayant les qualités de l'amidon, le poids du colis devant être dans tous les cas compris dans le poids imposable, 1½c par livre.

Graines, savoir : de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres, n.a.p., en grenier ou grosses quantités, 10 p.c.

Et lorsqu'elles sont en petits papiers ou paquets, 25 p.c.

Moutarde moulue, 25 p.c.

Moutarde en tourteaux, 15 p.c.

Potates sucrées et ignames, 10c p. boiss.

Tomates fraîches, 20c par boisseau.

Et 10 p.c.

Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.a.s.; le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable, 1½c par livre.

Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soy, 35 p.c.

Malt, lors de la déclaration pour l'entrée, en entrepôt sauf les règlements de l'accise, 15c par boisseau.

Extrait de malt, non alcoolique, pour usage médicinal, 25 p.c.

Houblon, 6c par livre.

Levain comprimé en vrac ou masses de pas moins de cinquante livres, 3c par livre.

En colis pesant moins de cinquante livres, le poids du colis dans ce dernier cas devant être compris dans le poids imposable, 6c par livre.

Tablettes de levain et poudres allemandes, le poids du colis devant être compris dans le poids imposable, 6c par livre.

Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, 3c chacun.

Vignes et groseilliers, framboisiers, gadeliers et rosiers; et aussi, plantes fruitières n.s.a., et arbres, arbrisseaux et plantes à ombrage, de pelouse et d'ornement, 20 p.c.

Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelles, n.s.a., le poids du colis devant être compris dans le poids imposable, 2c par livre.

Atocas, prunes et coings, 25 p.c.

Pruneaux, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe, 1c par lb.

Pommes tapées, séchées à l'air ou au feu, ou évaporées, dattes, figues et autres fruits tapés, séchés à l'air ou au feu, ou évaporés, n.s.a., 25 p.c.

Raisins en grappe, 2c par lb.

Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, 25c par boîte.

En demi-boîtes, d'une capacité n'excédant pas un pied et quart cube, 13c p. ½ boîte.

En caisses et tous autres colis, 10c p. pied cube.

En vrac, \$1.50 par 1,000.

En barils n'excédant pas en capacité celle du baril de farine de 196 lbs., 55 p. baril.

Pêches, n.a.p., le poids du colis devant être compris dans le poids imposable, 1c p. lb.

Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, le poids sur lequel le droit sera imposable comprenant celui des boîtes ou autre colis, 2½c p. lbs.

Fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux, \$2 p. gallon.

Gingembre confit, 30 p.c.

Gelées, marmelades et confitures n.s.a., 3½c p. lb.

Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations et falsifications, 3c p. lb.

Thé et café vert, n.s.a., 10 p.c.

Café, torréfié ou moulu, lorsqu'il n'est im-

porté directement du pays de production, 2c p. lb et 10 p.c.

Café, torréfié ou moulu, et toutes imitations de café et café factice, n.s.a., 2c p. lb.

Extrait de café, n.s.a., ou extraits factices de café de toutes sortes, 3c p. lb.

Chicorée à l'état naturel ou verte, 3c p. lb.

Chicorée séchée au four, torréfiée ou moulu, 4c p. lb.

Cacao, coques et pellicules; chocolat et autres préparations de cacao, n.s.a., 20 p.c.

Pâte de cacao et de chocolat, beurre de coco et de cacao, 4c p. lb.

Noix écalées, n.s.a., 5c p. lb.

Amandes douces, noix "walnuts," noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., 3c p. lb.

Et noix de toutes sorte, n.a.p., 2c p. lb.

Noix de coco, n.s.a., \$1 p. 100.

Noix de coco quand elles sont importées du pays de production par navire se rendant directement dans un port canadien, 50c p. 100.

Noix de coco desséchées, sucrées ou non, 5c p. lb.

Muscades et macis, 25 p.c.

Épices, savoir : gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, 12½ p.c.

Moulus, 25 p.c.

Livres et papier.

Papiers et pellicules albuminés et autres, auquel on a fait subir une préparation chimique, pour l'usage des photographes, 30 pour cent.

Livres imprimés, publications périodiques et brochures, n.s.a., y compris les livres imprimés en deux langues, une desquelles est le français ou l'anglais, tarifs de fret des chemins de fer reliés ou brochés, mais ne comprenant ni les livres de comptes blancs, ni les livres à copier, ni les cahiers d'écriture ou de dessin, ni les livres de prières, psautiers, livres d'hymnes.

Nouveau Tarif, 20 p. c. 6c la livre.

Brochures d'annonces, affiches enluminées, circulaires, publications périodiques d'annonces illustrées, listes de prix illustrées, calendriers d'annonces, almanachs d'annonces, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypes, oléographes ou ouvrages artistiques de même genre, produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin, que ce soit pour des fins de commerce ou d'annonces ou non, imprimés ou gravés sur papier, carton ou autre matière, n.s.a., 6c par lb. et 20 pour cent.

Nouveau tarif, 35 p. c. ad valorem.

Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules de commerce en blanc imprimées ou lithographiées, ou imprimées de planches gravées sur cuivre ou acier ou autres, et autres imprimés n.s.a., 35 p. c.

Étiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres articles, ainsi que billets, placards, feuilles d'annonces et feuilles pliées, soit lithographiés ou imprimés, 15c par lb et 25c pour cent.

Nouveau Tarif, 35 p. c. ad valorem.

Cartes géographiques et cartes marines n.s.a., 20 p. c.

Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de journaux, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, 25 pour cent.

Nouveau Tarif, 20 p. c. ad valorem.

Peintures, enluminures, gravures, dessins,

plans de constructions, photographies et images, n.s.a., 20 pour cent.

Cartes à jouer, 6c par paquet.

Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, 10c par livre.

Nouveau Tarif, 25 p. c. ad valorem.

Nouveau Tarif: Papiers à tenture et bordures, papiers de toute espèce pour store, N.S.A. 25 p. c. ad valorem. (L'ancien tarif faisait deux catégories)

Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, 25 pour cent.

Carton de pâte, et non de paille, 10 p. c.

Carton de paille, en feuilles ou en rouleaux, bituminé ou non, 30c par 100 livre.

Nouveau Tarif.—25 p. c. ad valorem.

Papier sablé, verré, de silice et d'émeri, 20 p. c.

Papier bituminé, 25 p.c.

Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, 15 p.c.

Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, 20 p.c.

Papier de toute sorte, n.s.a., 25 p.c.

Articles fabriqués de papier, y compris le papier réglé, avec bordure et enduit, les papeteries, le papier en boîtes, les enveloppes et livres blancs, 35 p.c.

Produits chimiques, huiles et peintures

Acide acétique et pyroligineux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excédant pas la force de preuve, et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve, un droit additionnel de deux centins. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur, et dans tous les cas la force sera déterminée de la manière établie par le gouverneur en conseil, 15c par gallon et 2c de plus.

Nouveau Tarif. Acide acétique et pyroligineux bruts de toute force n'excédant pas la force de preuve, de 80 p. c.—25 p. c. ad valorem, (l'ancien tarif faisait deux catégories).

Acide muriatique et nitrique, et tous les acides mélangés, 20 p.c.

Acide sulfurique, 4-10c par livre.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem

Ether sulfurique, 5c par livre.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem.

Phosphate acide, 2c par livre.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem.

Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats, onguents pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles n.a.p.; — pourvu que cet item ne soit pas interprété comme comprenant les drogues et préparations reconnues par la Pharmacopée anglaise et celle des Etats-Unis, et par le Codex français, comme officinales; — tous les liquides, cinquante pour cent ad valorem, et tous les autres vingt-cinq pour cent ad valorem, 50 ou 25 p.c.

Nouveau Tarif. Tous les liquides 35 p.c. ad valorem et tous les autres 25 p.c. ad valorem.

Huile de foie de morue, 25 p.c.

Huile essentielles 10 p.c.

Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la

distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, 15 p.c.

Parfums y compris les préparations pour la toilette, non alcooliques, savoir :—huile à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées n.a.p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, 30 p.c.

Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste ou du lignite, coûtant plus de trente centins par gallons, 25 p.c.

Huile de charbon et kérosine distillées, purifiées ou raffinées : naphte et pétrole, n.s.a., produits du pétrole n.s.a., 6c par gallon.

Nouveau Tarif, 5c par gallon.

Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon, 6c par gallon.

Nouveau Tarif. 5c par gallon.

Pétrole cru, huile à combustible et à gaz autres que le naphte, la benzine ou la gasoline, importées par des manufacturiers, autres que des raffineurs, pour usage dans leurs fabriques pour des fins de chauffage ou pour fabrication du gaz, 3c par gallon.

Nouveau Tarif. 2½c par gallon.

Cire paraffine, 2c par livre.

Nouveau Tarif. 30 p.c. ad valorem.

Bougies de cire paraffine, 4c par livre. Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, 10 p.c.

Huiles à lubrifier, n.s.a., et graisse pour essieux, 25 p.c.

Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, 20c chacun.

Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, 20 p.c.

Huile d'olive, préparée pour la table, 30 pour cent.

Nouveau Tarif, 20 p. c. ad valorem.

Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, 35 pour cent.

Cirage, encre à chaussures et de cordonniers, vernis pour chaussures, harnais et cuir, et savon pour harnais, 25 p. cent.

Encre à écrire, 20 p. cent.

Bleu, bleu à blanchissage de toutes sortes, 25 pour cent.

Blanc et rouge de plomb secs, minéral orange et blanc de zinc, 5 pour cent.

Ocres, argiles ocreuses, terre de Siennes, et couleurs sèches n.s.a., 20 pour cent.

Oxydes, encollages secs, réfractaires, terre d'Ombre et terre de Siennes brûlée n.s.a., 25 pour cent.

Peintures et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, n.s.a., 25 pour cent.

Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, \$1.12½ par gallon.

Essence de térébenthine, 5 pour cent.

Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et huile siccative, n.s.a., 20c par gallon et 20 p. c.

Vert de Paris, sec, 10 pour cent.

Mastic, 15 pour cent.

Houille.

Houille bitumineuse, 60c par tonne.

Poussière de charbon, n.s.a., 20 p. c.

Argile, faïence, verrerie et poterie.

Brique à bâtir et à pavage, 20 pour cent.

Porcelaine de Chine et autre, aussi faïence et poterie, brune ou colorée, et faïence de

Rockingham, poterie en granit blanc ou en carbonate de fer, et faïence couleur crème "C. C." ornées, estampées ou épongées, et toute faïence n.s.a., 30 pour cent.

Faïence et poterie de grès, savoir : dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, 3c par gallon.

Bouteilles à encre en faïence et grès, d'une capacité ne dépassant pas trois onces, 20 p.c.

Tuiles de drainage, non vernies, 20 p.c.

Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, et blocs inversés, vernis ou non, et tuiles en terre cuite, 35 pour cent.

Nouveau Tarif. — Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles, jarres et globes en verre, cheminées globes et abat-jours en verre taillé, pressé ou moulé, verrerie et cristallerie de table décorées ou non et verrerie de table soufflée, 30 p.c. ad valorem. (L'ancien tarif comprenait des droits variant de 10 à 30 p.c. selon les articles).

Verre à vitre commun et incolore, et verre uni, de couleur, teint ou nuancé ou assombri, en feuilles, 20 p.c.

Verre de couleur de fantaisie, ouvragé, émaillé ; verre peint et vitrifié ; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli ; glaces brutes, pressées au rouleau, 25 p. c.

Nouveau Tarif. — Glaces non biseautées n.s.a., 30 p. c. ad valorem ; glaces biseautées n. s. a., 35 p. c. ad valorem. (Remplace les droits spécifiques de l'ancien tarif.)

Nouveau Tarif. — Glaces étamées, biseautées ou non, nues ou encadrées, 30 p.c. ad valorem. (Remplace les droits de 27½ et 32½ p. c.)

Miroirs allemands, non étamés, 17½ p. c. ad valorem.

Nouveau Tarif. — 20 p. c. ad valorem.

Vitreaux en verre de couleur, 30 p.c.

Tous autres verres et verreries n.a.p., y compris le verre bombé, 20 p.c.

Lunettes et lorgnons, 30 p.c.

Parties de montures de lunettes et de lorgnons, 20 p.c.

Vitrines, 35 p.c.

Lanternes magiques et leurs verres peints ; instruments de physique, de photographie, de mathématique et d'optique ; cyclomètres, podomètre, mesures roulées, n.s.a., 25 p.c.

Ciment, y compris le ciment de Portland ou romain, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, y compris le droit sur le baril, 40c par baril.

Nouveau Tarif. 12½c par 100 lbs, le poids de l'enveloppe compris dans les droits.

Plâtre de Paris, ou gypse moulu, non calciné, 15 p.c.

Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, 40c par baril de 300 livres.

Nouveau Tarif. 12½c par 100 lbs, le poids de l'enveloppe payant les mêmes droits.

Dalles, granit, et pierre de taille brute, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, excepté le marbre venant de la carrière, non dégrossis au marteau ni dressés au ciseau, 20 p.c.

Meules à aiguiser, non montées et de pas moins de douze pouces de diamètre, \$1.75 par tonne,

Nouveau Tarif. 20 p.c. ad valorem.

Pierre lithographiques, non gravées, 20 p.c.

Blocs ou dalles de marbre, sciés sur deux faces seulement, 10 p.c.

Nouveau Tarif. Granit, dalles et pierres de taille dressées et toute autre pierre à bâtir dressée et blocs de marbre sciés sur plus de deux faces n.s.a., 25 p.c. ad valorem. (L'ancien tarif comprenant deux articles avec droits de 20 et 30 p.c. respectivement).

Marbre poli, et tous articles en marbre n.s.p., 30 p.c.

Nouveau Tarif. 35 p.c. ad valorem.

Meules d'émeri et articles en émeri n.s.a., 25 p.c.

Crayons d'ardoise, 25 p.c.

Ardoises, manteaux de cheminées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ardoises d'écoliers et à écrire, et ardoises à toiture, pourvu que le droit sur l'ardoise à toiture n'excede pas soixante et quinze centins par carré pour l'ardoise noire ou bleue, et quatre-vingt-dix centins pour les ardoises d'autres couleurs, 30 p.c.

Nouveau Tarif Pour l'ardoise à toiture — 25 p.c. ad valorem.

Marqueterie à parquet, de tous matériaux, 30 p.c.

Nouveau Tarif. Baignoires, bains, de siège, lavabos en poterie, pierre, ciment et autres poteries manufacturières n.s.a. 30 p.c. ad valorem.

Pierre ouvrées n.s.a. 30 p.c. ad valorem.

Poisson et produits des pêcheries.

Maquereau 1c par livre.

Hareng, saumuré ou salé, ½c par livre.

Saumon frais n.s.a., pourvu que ce saumon puisse être importé en franchise sur proclamation du gouverneur en conseil, qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que le saumon frais peut être importé au Canada par les Etats-Unis, franc de droits, ½c par livre.

Saumon, saumuré ou salé, 1c par livre.

Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, 1c par livre.

Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, soit séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré ou prévu au présent acte, 50c par 100 livres.

Poisson fumé et poisson désossé, 1c par livre.

Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer blanc n'ayant pas plus de 5 pouces de long, quatre pouces de large et 3 pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte ; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitième de profondeur, 2½c par demi-boîte.

Et en quart de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, 2c par qrt. boîte

Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, 30 p.c.

Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, 30 p. c.

Poisson frais ou séché, n.s.a. importé en barils ou demi-barils, 1c par livre.

Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huitres, non spécialement énumérés, ou prévus au présent acte, 25 p.c.

Huitres écaillées, à la mesure, 10c par gal.

Huitres conservées, en boîte ne contenant pas plus d'une chopine, 3c par boîte.

Huitres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, la boîte comprise. 5c par boîte.

Huitres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq

centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises de par boîte.

Huitres en écailles, 25 p.c.

Colis contenant des huitres ou autres poissons, n.a.p., 25 p.c.

Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries, 20 p.c.

Cuir, cuir ouvré et caoutchouc

Peaux et fourrures, corroyées en tout ou en partie 15 p.c.

Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux et autres articles en fourrure, 25 p.c.

Nouveau Tarif 30 p.c. ad valorem.

Carton-cuir et cuir artificiel, et quartiers de bottes et de souliers faite de ces articles, 20 p.c.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem.

Cuir et peaux, n.a.p., tannés ; cuir à courroies et cuir à semelles, 15 p.c.

Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordovan, le chevreau, agneau, mouton, le kangarou, l'alligator, le chamois et le veau corroyés, cirés ou vernis, 17½ p.c.

Cuir à semelles tanné, mais brut et non corroyé, 10 p.c.

Nouveau Tarif, 15 p.c. ad valorem.

Cuir vernis et maroquin, 22½ p.c.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem.

Peaux maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées, 15 p.c.

Nouveau Tarif.—25 p.c. ad valorem.

Cuir à gants, savoir : chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope, et cabiai, tannés ou corroyés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, 10 p.c.

Tous articles de cuir n.s.a. 25 p.c.

Courroies de cuir ou autres matières n.s.a. 20 pour cent.

Harnais et sellerie de toute espèce, 30 p.c.

Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches, 35 p.c.

Bottes, bottines et souliers, n.s.a. 25 p.c.

Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, à revers ou empeignes de drap ou de matières autres que du caoutchouc, 30 p.c.

Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, et articles de caoutchouc et en guttapercha, n.s.a. 25 p.c.

Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, 35 p.c.

Courroies, boyaux, garnitures, nattes et paillassons de caoutchouc ou du guttapercha, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, 32½ p.c.

Fers et aciers.

Ferrailles, retailles et rebuts, y compris les retailles et les morceaux enlevés à l'emporte-pièce de plaques de fer ou d'acier, plaques ayant servi, retailles de barres pour ferblanc, de pièces fondues et de rails, n'ayant pas réellement servi, \$1.50 par tonne.

Ne seront considérés comme vieux fers et aciers que les débris ou rebuts de fer ou d'acier qui ne pourront être utilisés que pour la refonte dans les laminaires.

Fontes en gueuses, pièces de fontes et ferraille, \$2.50 par tonne.

Ferro-Silicate, ferromanganèse et spilegélaison, 5 p.c.

Acier et fer en lingots ou en planches, lingots d'acier non ouvrés ne mesurant pas

moins de 10 pouces (unis) en circonférence ; fer puddlé, et autres formes moins finies que le fer en barre, mais plus avancées que le fer en gueuses, exceptées les pièces fondues, \$4 par tonne.

Fer et acier laminé, cornières fers et aciers en T, poutres, poutrelles et autres formes de fer ou d'acier laminé ou à sections ; pesant moins de 35 livres au pied courant, non percés ni troués et n'ayant pas reçu d'autre façon que le laminage, n.s.a., \$7 par tonne.

Fer et acier laminé et cornières fers et aciers en T, poutres, poutrelles et autres formes de fer laminé, sections et formes de fers et d'acier pour ponts, pour constructions, non percés ou troués ni autrement ouvrés que par le laminage, n.s.a., et formes brutes de barres à ceillet non percés, 15 p.c.

Fers en barre et acier en barre, laminés ou forgés, en rouleaux, fers et aciers ronds, en barres ou en paquets, y compris les barres rondes, ovales et carrées ; fers et aciers plats du No 16 ou plus épais, n.s.a., feuillets d'acier ou de fer laminés, bandes et baquettes, de 8 pouces de largeur ou moins, ou No 16 ou plus épais, n.s.a., \$7 par tonne.

Plaques d'acier laminées sur les bords lorsqu'importées par les constructeurs de ponts métalliques, 15 p.c.

Plaques de fer ou d'acier laminées de 30 pouces ou moins de largeur et d'un quart de pouce au moins d'épaisseur, n.s.a., 15 p.c.

Plaques ou feuilles de fer ou d'acier laminées, rasées ou non rasées, et fers et aciers forgés, rasés ou laminés en creux, n.s.a., \$7 par tonne.

Fers et aciers forgés, rasés ou laminés en creux, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de tuyaux en fer ou acier forgés, pour usage dans leur industrie pour la fabrication de tuyaux, 5 p.c.

Tôle de fer ou d'acier, plus mince que le No 17 n.s.a., tôle "Canada," tôle de Russie, fer et acier galvanisés, plats ou plissés, tôle d'acier terne ou tôle de fer et d'acier recouverts de zinc, de spelter ou d'autre métal, de toutes largeurs et épaisseurs, n.s.a., et feuillets de fer et d'acier laminés, bandes et baguettes plus minces que le No 16, n.s.a., 5 p.c.

Acier chromique, 15 p.c.

Acier laminé ou forgé, en barres, bandes, cercles ou baguettes, feuilles ou plaques, de toute largeur et épaisseur, lorsque la valeur en dépassera quatre centins par livre, n.s.a., 15 p.c.

Fer de Norvège laminé et baguettes d'acier laminé de Norvège, pour clous, de moins d'un demi-pouce de diamètre pour la fabrication de clous de fers à chevaux, 15 p.c.

Barres de fer ou d'acier pour chemins de fer, rails de toute forme, percées ou non percées, n.s.a., pour chemins de fer, lequel terme, pour les fins actuelles, comprendra chemins de fer, et tramways, même si ces derniers servent à des usages particuliers, et même si ces articles ne sont pas employés ou destinés à être employés pour le transport public des voyageurs ou des marchandises, 30 p.c.

Eclisses de chemins de fer et feuilles de ferblanc, \$8 par tonne.

Aiguilles, croisements et intersections pour chemins de fer, 30 p.c.

Locomotives pour chemins de fer, n.s.a., 35 p.c.

Pont de fer ou d'acier ou parties ; constructions de fer ou d'acier, colonnes, formes et sections, percés et rivés et en un état plus avancé que la fonte ou le laminage, n.s.a., 30 p.c.

Pièces forgées de fer ou d'acier, de quel-

que forme ou dimension que ce soit et à tout degré de fabrication, n.s.a., 30 p.c.

Pièces fondues de fer ou d'acier, brutes, n.s.a., 25 p.c.

Plaques pour poêles, poêles de toutes sortes, ou pétrole au charbon ou au bois et leurs parties ; fers à repasser et à lisser de chapeliers ou de tailleurs, nikelé en tout ou en partie, ou non, 25 p.c.

Ressorts, essieux, barres d'essieux et formes d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier, voitures de chemin de fer ou de tramways, 35 p.c.

Ressorts, essieux, barres d'essieux et formes d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier, y compris les moyeux, ou boîtes de voitures ou camions, 30 p.c.

Tuyaux en fonte de toutes sortes, n. s. a. \$8 par tonne.

Tubes de fer ou d'acier, forgés pour chaudières, y compris les événements et les tuyaux plissés pour chaudières maritimes, 5 p.c.

Tubes d'acier laminés, non joints ni soudés, de pas plus d'un pouce et demi de diamètre et tubes, sans joints pour bicyclettes, 15 p.c.

Tubes d'acier ou de fer forgés, unis ou galvanisés, fraisés et filetés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, n.s.a., 15 p.c.

Tubes d'acier ou de fer forgés, unis ou galvanisés, fraisés et filetés ou non, de deux pouces de diamètres ou moins, n.s.a., 35 p.c.

Autres tubes de fer ou d'acier forgés, unis ou galvanisés, rivés, plissés ou autrement ouvrés, n.s.a., 30 p.c.

Fournitures de fer ou d'acier pour tuyaux de fer ou d'acier de tout genre, et rouleaux de fer ou d'acier trempé, 30 p.c.

Clous coupés de fer ou d'acier, fiches (ordinaires pour construction) et fiches pour chemin de fer, n.s.a., 30 p.c.

Clous et fiches pressés et forgés, clous à valises, clous de tonneliers, clous à caisses de cigares, clous à fers à chevaux hongrois et autres clous, fers à chevaux, à bœufs et à mules, 30 p.c.

Clous de broche, de tout genre, n.s.a., 35 p.c.

Clous et fiches de composition, et clous à gaines, 15 p.c.

Broquettes à souliers, en fer ou en acier, et broquettes coupées ordinaires, garnies de cuirs ou non ; pointes et clous à souliers, broquettes à double pointe et autres broquettes de fer ou d'acier, n.s.a., 35 p.c.

Vis à bois de fer ou d'acier, de cuivre ou d'autre métal, plaqués ou non, y compris les vis à voitures, à machines et autres, n.s.a., 35 p.c.

Chaines en rouleaux, anneaux et boucles de chaînes, de fer ou d'acier, de cinq seizièmes de pouce de diamètre ou plus, 5 p.c.

Fil de fer barbelé et autres fil de fer pour clôtures, jusqu'au 1er janvier 1898 : 15 p.c. Ensuite, en franchise ; et tous les articles sujets aux droits, qui sont employés dans la fabrication de ce fil de fer barbelé ou autre pour clôture, seront aussi admis en franchise le tout sujet aux règlements à être fait par le contrôleur des douanes.

Bandes de fer ou d'acier barbelées ou unies, pour clôtures, 25 p.c.

Fil de fer simple ou multiple, recouvert de coton, toile, soie, caoutchouc ou autre matière, y compris le câble ainsi recouvert, n.s.a., 25 p.c.

Fil de fer ou d'autre métal de tout genre, n.s.a., 20 p.c.

Câbles de fil de fer, fils de fer tressé ou tordu, cordes à linge en fil de fer, cordes à suspendre les tableaux et autres cordes et câbles de fil de fer, n.s.a., 25 p.c.

Tissus et treillages en fil métallique de tout genre : fer, acier, airain, cuivre ou autre métal, 30 p. c.

Aiguilles de tout genre, n. s. a., et épingles faites de fil de tout métal n. s. a., 30 p. c.

Plomb, vieux plomb, rebuts et débris, plomb en saumon ou en blocs, 20 p. c.

Plomb en barres ou en feuilles, 25 p. c.

Tuyaux de plomb, plomb de chasse et balles de plomb, 35 p. c.

Articles de plomb manufacturés n. s. a., 30 p. c.

Clous de cuivre, brochettes, rivets et rondelles, clochettes, n. s. a., et tous articles manufacturés de cuivre ou d'airain, n. s. a., 30 p. c.

Articles manufacturés de zinc, n. s. a., 25 p. c.

Anodes de nickel, 10 p. c.

Écrous, rondelles et rivets de fer et d'acier, y compris les rivets tubulaires ; boulons avec ou sans filets, et formes d'écrous et de boulons n. s. a., 35 p. c.

Quincailleries pour constructeurs, menuisiers, tapissiers, selliers, bourreliers et carrossiers, y compris les charnières, serrures, étrilles, bottes à chevaux, harnais et selleries, n. s. a., 30 p. c.

Patins de tout genre, roulettes et autres parties de patins, 25 p. c.

Compteurs à gaz, 35 p. c.

Coffres-forts, portes de voûtes et de coffres-forts, balances, bascules, romaines, et machines de tout genre à mesurer la force, 30 p. c.

Couteaux et fourchettes d'acier, fusils de table et de bouchers, couteaux à huitres, couteaux à pain, de cuisiniers, de bouchers, de cordonniers, de maréchaux-ferrants, couteaux à mastic, hachoirs, couteaux de vitriers, coupes-cigares, spatules ou palettes, rasoirs, grattoirs, canifs, couteaux de poches, serpettes, couteaux de chasse, limes à ongles, ciseaux et cisailles, tondeurs pour hommes ou chevaux et toute coutellerie de ce genre, plaquée ou non, n. s. a. Et lorsque ces articles seront importés dans des étuis ou des caisses, les étuis ou les caisses payant le même droit que leur contenu : 30 p. c.

Lames de couteaux ou ébauches de couteaux à l'état brut, fourchettes en fonte ou en acier, sans manche, de repassées ou non autrement ouvrées, 10 p. c.

Pas de changements d'après le nouveau tarif.

Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forés ni autrement ouvrés ; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étaux en feuille ou non, mais non finis ni autrement ouvrés, et ébauches d'abat-jour en cellulose pour lampes, 10 p. c.

Pas de changement.

Cages d'oiseaux, pour perroquets, écureuils et rats, de fil ou de partie d'icelles, 35 p. c.

Pas de changement.

Limes de râpes n. c. s. 30 p. c.

Ancien tarif, 35 p. c.

Herminettes, couperets, haches, scies, hoes, coins, œils et ébauches percées pour ces outils, marteau d'enclume, marteaux, pinces, crocs, pics, pioches et accessoires, enclumes, étaux et appareils, machine à main ou toute autre, n. o. p., 30 p. c.

Ancien tarif, 35 p. c.

Pioches et bêches en fer ou acier, n. c. s. et faucheuses pour gazon, 35 p. c.

Ancien tarif, 50 cents par douzaine et 25 p. c.

Métal blanc anglais ou titanium, argent

nickelé, argent Nevada et allemand manufacturé, non plaqué et objets manufacturés d'aluminium, n. o. p., 25 p. c.

Pas de changement.

Argenteries ou argent pur, objets nicklés, objets dorés ou électro plaqués en tout ou en partie de toute sorte, n. c. s., 30 p. c.

Pas de changement.

Instruments téléphoniques et télégraphiques, batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques, dynamos, générateurs, enboîtures, isolateurs de toute sorte et appareils électriques, n. c. s., 25 p. c.

Pas de changement.

Carbone pour lumière électrique et pointe de carbone de toute sorte, n. c. s., 35 p. c.

Ancien tarif, \$2.50 par 1,000.

Carbones de plus de six pouces de circonférence, 15 p. c.

Lampes, lumières de côté et de face, lanternes, chandeliers, accessoires pour gaz, pétrole et autre huile, accessoires de lumières électriques ou accessoires en métal, y compris brûleurs, abat-jour et porte-abat-jour, 30 p. c.

Ancien tarif, 27½ p. c.

Ressorts de lampes, et verres pour lumières électriques, 10 p. c.

Pas de changement.

Métal de Babbit, métal de caractères, articles en phosphore et bronze phosphoré en blocs, barres, plaques, feuilles et fil, 10 p. c.

Pas de changement.

Caractères d'imprimerie, y compris cases, coins et lingots de toute sortes, 20 p. c.

Pas de changement.

Planches gravées sur bois, acier ou autre métal, et copiés pris d'icelles, y compris les planches de gravures d'acier, poli, gravées ou pour gravures, 20 p. c.

Pas de changement.

Clichés stéréotypés, et électrotypés et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n. s. a., et matrices ou enveloppes de cuivre pour ces choses, 2c par pouce carré.

Pas de changement.

Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, et bases ou supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, ½c par pouce carré.

Et matrices ou enveloppes en cuir pour ces choses, 2c par pouce carré.

Pas de changement.

Tordeuses pour usage domestique ou toute partie d'icelles. Ancien tarif, 25c chacune et 20 p. c.

Boucles de fer, d'acier, de cuivre de toutes sortes, n. a. p., n'étant pas des articles de bijouterie, 30 p. c.

Fusils, carabines, y compris fusils et carabines à air, n'étant pas des jouets, mousquets, pistolets, revolvers ou autres armes à feu, boîtes à cartouches, cartouches, capsules, bourres, ou toute autre munition, n. a. p.; bayonnettes, sabres, fleurets et masques, couvertures ou caisses de fusil et de pistolet, gibecières, instruments de chargement et ceintures à cartouches de toute espèce, n. a. s., 30 p. c.

Agate, granitique ou émaillée, marchandises en fer ou en acier creux, 35 p. c.

Marchandises en fer ou en acier émaillé, n. a. s., marchandises en fer ou en acier creux, d'un noir plein, ou étamé ou recouvert, et ustensiles de cuisine en nickel ou en aluminium creux, n. a. s., 30 p. c.

Ancien tarif, 35 p. c.

Ferblanteries simples ou vernies et les marchandises en fer ou en acier galvanisé et

tous objets manufacturés en fer ou en acier galvanisé, n. a. p., 25 p. c.

Ancien tarif 25 p. c.

Enseignes sur toutes sortes de matériaux, encadrées ou non, et lettres de toutes espèces, pour servir à la fabrication d'enseignes ou autres fins de même nature, 30 p. c.

Engins à incendie et machines à éteindre le feu, 35 p. c.

Pas de changement.

Pompes en cuivre de toutes sortes 30 p. c.

Presses à imprimer et tous accessoires d'icelles, plieuses, reliures, réglouses, coupeuses de papier et toutes parties d'icelles, 10 p. c.

Pas de changement.

Machines à coudre et parties d'icelles, 30 p. c.

Pas de changement.

Engins à vapeur, bouilloires, grues, bec de grue, engins portatifs, indicateurs, machines à couper, séparateurs, machine à couper le fromage ou la nourriture, arracheuses de patates, wagons de ferme, concasseurs de grain, vans, moulins à vent, pompes et toutes machines portatives ou fixes et parties d'icelles, composées en tout ou en partie de fer ou d'acier ou d'autre métal, n. a. s., 25 p. c.

Ancien tarif, 27½ p. c.

Machines à carder, 25 p. c. Pas de changement.

Plaques de charrue et de tous autres instruments aratoires, lorsqu'elles sont d'acier roulées et coupées en pièces convenables, aux fins pour lesquelles elles sont destinées mais non moulées, polies ou autrement manufacturées, 5 p. c.

Faucheuses, moissonneuses, lieuses, cultivateurs, charrues, herases, râteliers à chevaux, cribles, 20 p. c. Pas de changement.

Trôles, cuillers de trôle, hameçons, plombs tourniquets, amorces, n. a. s., 30 p. c.

Patrons en cuivre, fer, acier ou autre métal, n'étant pas des modèles, 30 p. c.

Articles manufacturés non spécialement énumérés compris en tout ou en partie de fer ou d'acier, 30 p. c.

Ancien tarif, 27½ p. c.

Wagons de fret, camions, sleighs et véhicules du même genre, 25 p. c. Pas de changement.

Buggies, carrosses, voitures d'amusement et véhicules du même genre, n. a. s. y compris les cutters, les voitures pour enfants et les traîneaux et les parties finies d'iceux n. a. p., 35 p. c.

Ancien tarif, \$5 et 25 p. c.

Wagons de chemin de fer ou autres chars, les brouettes, les charrettes à bras, les grattoirs pour chemin de fer et les chars à bras, 30 p. c. Pas de changement.

Bicycles et tricycles, 30 p. c. Pas de changement.

MINERAUX.

Asbeste autrement qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, 25 p. c.

Plombagine à l'état naturel, 10 p. c.

Plombagine, tous les articles faits de, n. a. s., 25 p. c.

Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques, n'excedant pas douze pouces de longueur et proportionnellement pour des longueurs plus grandes, \$2.50 par 1000.

Nouveau Tarif, 35 p. c. ad valorem. — Charbons de plus de six pouces de circonférence, 15 p. c. ad valorem.

Sel fin en vrac, et sel commun, n. s. a., 5c par 100 livres.

Sel n. s. a., en sacs, barils ou emballages pay,

ant le même droit que s'ils étaient importés vides, 7½ p. 100 lbs.

Ouvrages en bois : Voitures, etc.

Canne, jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré, 17½ p.c.

Nouveau Tarif, 15 p. c. ad valorem.

Liège, bouchons de, et tous articles fabriqués de bois ou d'écorce de liège, 20 p.c.

Bois de service et bois de construction ouvrés, n.s.a., 20 p.c.

Nouveau Tarif, 25 p. c. ad valorem.

Planches et madriers sciés, blanchis, ou rabotés sur une ou deux faces, lorsque les bords sont joints ou assemblés à languette et rainures ; pourvu que ce bois puisse être importé en franchise sur proclamation du gouverneur en conseil, qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que du bois similaire du Canada peut être importé aux Etats-Unis franc de droit, 25 p.c.

Bardeaux, 20 p. c.

Seaux, cuves, barattes, balais, planches à laver, pilons et rouleaux, 20 p.c.

Articles en bois, n.s.a., et brosses et pinceaux, 25 p.c.

Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.f.a., 20 p.c.

Placage de bois, n.s.a., de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, 5 p.c.

Nouveau Tarif, 10 p.c.

Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois croissant en Canada, 10 p.c.

Pâte de bois, 25 p.c.

Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a. 25 p.c.

Cadres de gravures et de photographies, de quelque matière que ce soit, 30 p.c.

Moulures en bois unies, 20 p.c.

Moulures en bois dorées ou ouvrées autrement qu'unies, 25 p.c.

Cannes à pêche, 30 p.c.

Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées, y compris les matelats de crin, sommiers à ressorts et autres, oreillers et traversins, 30 p.c.

Bières et cercueils, 25 p.c.

Billards, avec ou sans blouses, tables ou jeux de bagatelle, avec queues et billes et râteliers, 35 p.c.

Grosses voitures de ferme et de roulage, charrettes, camions et véhicules de même genre, 25 p.c.

Buggies, carrosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables, n.s.a., ne coûtant pas plus de cinquante piastres, \$5 chacun et 25 p.c.

Coûtant plus de cinquante piastres, 35 p.c.

Voitures d'enfants, 35 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem pour les articles compris aux trois derniers paragraphes.

Bicycles et tricycles, 30 p.c.

Wagons et voitures de chemin de fer, traineaux, cutters, brouettes, trucks, grattoirs de rues et de chemins de fer, et charrettes à bras, 30 p.c.

Articles en fibre n.s.a., en fibre durcie, en fibre vulcanisée, cartavert, et tout articles de matière analogue, 25 p.c.

Crayons de mine de toutes sortes, en bois ou autrement, 25 p.c.

Instruments de musique

Harmoniums ou orgues de salon, 30 p.c., Harmoniums à tuyaux à anche, et jeux ou parties de jeux de tuyaux à anche pour harmoniums, 25 p.c.

Pianos, 35 p.c.

Pièces de pianos détachées, 25 p.c.

Instruments de musique de toutes sortes, n.a.p., 25 p.c.

Nouveau Tarif.

Orgues, pianos, instruments de musique, 30 p.c. ad valorem. Pièces détachées, 25 p.c.

Opium.

Opium naturel, la boule ou couverture extérieure devant être libre de droits, \$1 par livre.

Opium en poudre, \$1.35 par livre.

Opium préparé pour le fumer, \$5 par livre.

Sucres, sirops, mélasses, etc.

Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, 1 14-100c par livre.

Nouveau Tarif, 1c par livre.

Non-audessus du numéro seize, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tous égouts de sucre ou pompages égouttés pendant le transit, tout mélado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions, un demi centin par livre, les colis ordinaires dans lesquels ils sont importés étant francs de droits, ½c par livre.

Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, 1½c par livre.

Nouveau Tarif, ¼ de c.

Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, ½c par livre et 35 pour cent.

Nouveau Tarif, 35 p. c. ad valorem.

Sucre d'érable, 20 pour cent.

Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops et mélasses, ¾c par livre.

Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu, le colis dans lequel elle est importée, s'il est en bois, étant exempt de droits :

a. Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, 1½c par gallon.

b. Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, 1½c par gallon.

Et en sus de ce droit, un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés, 1c par degré de plus.

Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et bâtons, 20 pour cent.

Tissus.

Ouate en livres et en feuilles, teinte ou non, 22½ pour cent.

Nouveau Tarif, 25 p. c. ad valorem.

Chaînes de coton fils de coton teints ou non, n.s.a., 25 pour cent.

Tissus de coton jaune, non blanchis, 22½c pour cent.

Nouveau Tarif, 25 p. c. ad valorem.

Tissus de coton blancs ou blanchis, n.s.a., 25 p. c.

Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, 30 p. c.

Nouveau Tarif, 35 p. c. ad valorem.

Faux-cols en coton, en toile, xylonite, xylolite ou cellulose, 24c par doz. et 25 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Poignets en coton, en toile, xylonite, xylolite ou cellulose, 4c par paire et 25 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Chemises coûtant plus de trois piastres par douzaine, 25 p.c. et \$1 par douzaine.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Chemises n.s.a., 35 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Corsets, vêtements et autres articles faits avec des tissus de toile, de soie et de coton, n.a.p., 32½ p.c.

Mèches de lampes, 25 p.c.

Crêpe noir, 20 p.c.

Tissus en velours, velvétine et peluche, n.s.a., 30 p.c.

Sangle, élastique ou non élastique, 20 p.c.

Jeannettes de coton, jeannettes satinées et coutils, lorsqu'ils sont importés par des corsetiers pour être employés dans leurs propres fabriques, 25 p.c.

Nouveau Tarif, 30 p.c.

Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderie, cordons, corde élastique ronde ou plate, y compris l'élastique à jarretières, glands et embrasses ; soutaches, chaînes, cordons ou autres articles en crin ; collets ou collerettes en dentelle, et tous articles semblables ; mouchoirs, tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil et autres matières ; nappes et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis, et ceintures de toutes sortes n.s.a., 30 p.c.

Nouveau Tarif, 15 p. c. ad valorem.

Fil de coton à coudre, en écheveaux, de couleur, blanc ou écru, à trois et six brins, 12½ p.c.

Nouveau Tarif, 15 p.c. ad valorem.

Fil de coton à coudre et coton à crochet, sur bobines, sur tubes ou en balles, et tous autres fils de coton n.s.a., 25 p.c.

Nouveau Tarif, 25 p.c. ad valorem.

Toile de jute, simplement blanchie ou calandrée, 10 p.c.

Couvertures de cheval en jute, taillées ou autrement ouvrées, 30 p.c.

Soie grège ou filée, moulignée, seulement, trame et organzine dévidée, non teinte, 15 p.c.

Soie à coudre et à broder, et soie torse, 25 p.c.

Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux, 30 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Laine, savoir : Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines connues comme laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada, 3c par livre.

Crin frisé ou teint, 20 p.c.

Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins par livre et moins, 5c par livre et 20 p.c.

Nouveau Tarif, 15 p.c. ad valorem,

Fil de laine torse, n.s.a., 30 p. c.

Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir : — Couvertures de laines et flanelles de toute description, draps

doeskings, casimirs, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, et draps feutrés, n.s.a. 5c par livre et 25 p. cent.

Nouveau Tarif—35 p. c. ad valorem.

Ohâles de toutes sortes : couvertures de voyage et couvertures de genoux de toute espèce, 25 p. c.

Nouveau Tarif—30 p. c. ad valorem.

Tissus de crin de toute espèce, 30 p. c.

Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, draps italiens, alpagas, draps d'Orléans, cachemires, henriettes, serges étamine à papillon, draps de religieuse, bengalines, étoffes cordées, croisées, en bourre de soie ou jacquard, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autre animaux semblables, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état écriu ou non fini, pour être teints ou finis en Canada, en vertu de réglemens établis par le gouverneur en conseil, 22½ p. c.

Nouveau Tarif—25 p. c. ad valorem.

Feutre pressé de toute espèce, non rempli ou couvert d'aucun tissu, 17½ p. cent.

Nouveau Tarif—20 p. c. ad valorem.

Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., 10c par donzaine et 35 p. c.

Nouveau Tarif—35 p. c. ad valorem.

Effets tricotés de toute espèce, y compris les vêtements de dessous tricotés n.s.a. 35 p. c.

Tapis, nattes et tapis de pied n.s.a. 30 p. cent.

Nouveau Tarif—35 p. c. ad valorem.

Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, de chanvre ou de jute, et doublures de tapis et coussinets d'escaliers, 25 p. cent.

Tapis, façon d'Ecosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce 3c p. v. car. et 25 p. c.

Tapis, façon d'Ecosse, à trois brins et à deux brins, pure laine, 5c par verge carrée et 25 p. c.

Etoffes non caoutchoutées ou rendues imperméables en laines, coton, soie ou ramis, de soixante pouces ou plus en largeur, et ne pesant pas plus de sept onces par verge carrée, lorsqu'elles sont importées exclusivement pour la fabrication de pardessus — "mackintosh," — en vertu de réglemens établis par le gouverneur en conseil, 12½ p. c.

Nouveau Tarif—15 p. c. ad valorem.

Toiles cirées et soies huilées, caoutchoutées, tontissées ou enduites de caoutchouc n.s.a.p., 27½ p. cent.

Nouveau Tarif—30 p. c. ad valorem.

Prélats et toiles cirées émaillés, pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège, et linoléum, 30 p.c., mais pas moins de 4c p. v. carré.

Rouleaux de stores, 35 p.c.

Stores en pièces ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux, 35 p.c., mais pas moins de 5c p. v. carré.

Gants et mitaines de toutes sortes, 35 p.c.

Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n. a. p., 5c p. lb., et 30 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p. c. ad valorem.

Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a., 30 p.c.

Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux, 35 p.c.

Bretelles et parties de bretelles, 35 p.c.

Ceintures et bandages chirurgiques, et suspensoirs de toutes sortes, 25 p.c.

Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton absorbant, coton en laine, charpie, laine d'agneau, étoupe, jutes, gazos et filasse préparés pour pansements simples ou médicamenteux, 20 p.c.

Nouveau Tarif—Vêtements sacerdotaux, 20 p. c. ad valorem.

Tabac et tabac ouvrés

Cigares et cigarettes, le poids des cigarettes devant comprendre le poids du papier qui les enveloppe, \$2 p. lb. et 25 p.c.

Nouveau Tarif, \$3 p. lb. et 25 p.c. ad val
Tabac haché, 45c p. lb. et 12½ p.c.

Nouveau Tarif, 50c p. lb. et 12½ p.c. ad v.
Tabac ouvré n.s.a., et tabac en poudre, 35c p. lb. et 12½ p.c.

Nouveau Tarif, 45c p. lb. et 12½ p. c. ad v.

Divers

Fleurs artificielles, 25 p.c.
Boutons en sabots de bétail, caoutchouc, vulcanite ou composition, 4c p. gr. et 20 p.c.

Nouveau Tarif, 35 p.c. ad valorem.

Boutons en nacre de perles, ivoire végétal ou corne, 8c p. gros. et 20 p.c.

Boutons de pantalons et tous autres boutons n.s.a., 20 p.c.

Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, 35 p. c.

Engrais composé ou fabriqué, 10 p. c.

Feux d'artifice, 25 p.c.

Cartouches de fusil, carabine et pistolet ; boîtes cartouches de toute espèce et de tous matériaux ; capsules et bourres de fusil de toutes sortes, 30 p.c.

Poudre à pétarder et à miner, 2c p. lb.

Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse, 3c p. lb.

Nitro-glycérine, poudre à gros grain, nitro et autres matières explosives, 4c p. lb.

Nouveau Tarif, 3c p. lb.

Plaques photographiques sèches, 30 p.c.

Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes et étuis pour les contenir, 35 pour cent.

Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacoches, portefeuilles et bourses et sacs à tabac, 30 pour cent.

Navires et autres bâtiments, construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles sur demande de leur enregistrement au Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréements, machines et tous appareils ; sur la coque, les gréements et tous appareils, à l'exception des machines, 10 pour cent.

Sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines, 25 pour cent.

Nouveau Tarif—Ficelle importée pour la fabrication des fils à engerber, 5 p. c. ad valorem. Fil à gerber, 10 p. c. ad valorem jusqu'an 1er janvier 1898. Après cette date ces fils entreront en franchise ainsi que les matières qui entrent dans leur fabrication.

Tous les articles non énumérés dans le présent acte comme soumis à des droits de douane et non déclarés admis en franchise par le présent acte, et qui ne sont pas compris dans la catégorie des articles dont l'importation est prohibée par le présent acte ou par tout autre acte, seront frappés d'un droit de 20 pour cent.

Marchandises admises en franchises.

La liste des articles admis en franchise contient peu de changements. Les additions principales sont :

Les acides employés pour les fins de la médecine, de la chimie et de la fabrication, au sujet desquels il n'a pas été pourvu spécialement.

Tablettes de mécanigraphes, avec accessoires mobiles, et les instruments de musique, lorsqu'ils sont importés par les écoles pour les aveugles et à l'usage exclusif de ces écoles, qu'ils sont et doivent rester la propriété des directeurs seuls des dites écoles, et non d'individus particuliers. Ces conditions devront être établies par un affidavit spécial, présenté à chaque entrée.

Embarcations de sauvetage et les appareils de sauvetage spécialement importés pour les sociétés établies pour encourager le sauvetage des vies humaines.

Collections de monnaies, de médailles et d'autres antiquités, y compris les collections de timbres-poste, de monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des Etats-Unis, les médailles d'or, d'argent ou de cuivre et autres articles de métal actuellement distribués comme trophées ou récompenses et acceptés ou reçus comme distinctions honorifiques, et les coupes ou autres prix gagnés dans des concours "bona fide" et les médailles commémoratives du jubilé de diamant de Sa Majesté la Reine Victoria jusqu'au 31 décembre 1897.

Papier de chanvre, fabriqué sur les machines "fourdrinière" de .06 à .008 de pouce devant servir de charges d'armes à feu, d'enveloppes, de cartouches, et de l'épaisseur d'un feutre et soumis à la presse hydraulique, et recouvert ou non recouvert de papier, pour la fabrication de bourres, lorsque ces articles sont importés par les fabricants de charges d'armes à feu, d'enveloppes, de cartouches et de bourres, pour être employés à ces usages et seulement dans leurs fabriques, jusqu'au temps où les dits articles seront fabriqués en Canada.

Manches de pelles, entièrement faits de bois.

Tubes, fer enroulé non soudé ou joint, dont le diamètre ne dépasse pas 1½ pouce : fer angulaire, calibre 9 et 10, et dont la largeur ne dépasse pas 1½ pouce : tube en fer, laqué ou couvert de cuivre, d'un diamètre ne dépassant pas 1½ pouce, devant être coupé par bouts et employé à la fabrication des couchettes et à nul autre usage, lorsqu'il sont importés par et pour les manufacturiers de fer ou de couchettes de cuivre, et ne devant être employés que dans leurs fabriques, jusqu'au temps où aucun des dits articles sera manufacturé en Canada.

Le fil retors de poils d'alpaca ou d'Angora, lorsqu'il est importé par les manufacturiers de braids pour leur usage exclusif et dans le but seul de manufacturer du braid, selon les réglemens approuvés par le contrôleur des douanes. Les fils de fer, pour cordages, en fer ou en acier, d'un diamètre de 3-8 de pouces, lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers pour la fabrication des cordages. Les étoffes de poil de mohair ou d'autre provenance, importées pour la fabrication exclusive des boutons.

Les instruments de chirurgie en général.

Les métaux enroulés vernis ou non d'une largeur n'excédant pas un demi-pouce, importés pour la manufacture des chaussures et les lacets de corsets.

Les machines exclusivement en usage dans les mines, les fonderies et les raffineries et

Maison de gros en **Épiceries, Vins et Liqueurs**

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce.
Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THÉS, CAFÉS, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIÉTÉ DE FINES DENRÉES ET CHOIX CONSIDÉRABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE, 41, rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresoles,
MONTREAL

tous les matériaux nécessaires à la fabrication de telles machines.

L'oléine, la stéarine, importées par les manufacturiers de cuir et de fil d'engrègement, pour leur usage personnel.

Les stéréotypes, les électrotypes, la cellulose pour la fabrication des livres, les matrices et les enveloppes de cuivre, en tout ou en partie composé de cuivre ou de cellulose.

Marchandises prohibées

Les livres, le papier imprimé, les dessins, les peintures, les photographies, de toute nature, qui ont un caractère d'immoralité ou de trahison.

La réimpression d'ouvrages, la propriété d'auteurs canadiens et anglais.

Les pièces de monnaie fausses ou contrefaites.

L'oléomargarine, la butterine, ou toute autre matière similaire substituée au beurre.

Les produits chimiques délétères, altérés ou d'une force exagérée.

Les marchandises provenant du travail des prisonniers.

Plus les breuvages que vous prenez sont légers, s'ils sont purs, plus ils sont convenables pour ce climat.....
Essayez la Bière et le Porter de Labatt de London.

PETITES NOTES

Par proclamation du gouverneur-général, afin de célébrer le soixantième anniversaire de l'avènement à la Couronne de la reine Victoria, le 22e jour de juin sera un jour de grâces et de réjouissances dans toute l'étendue du Canada.

Un statisticien français prétend qu'en lisant un million de lettres dans un journal ordinaire, l'œil parcourt un mille et que la moyenne des hommes dans le cours d'une vie ordinaire a ainsi parcouru 2,500 milles de matière à lire. Comme le fait remarquer le *National Advertiser*, il y a là matière à une bonne annonce pour un opticien.

Une nouvelle carrière vient d'être ouverte aux femmes en Angleterre. On y compte maintenant, paraît-il, cinquante-quatre voyageuses de commerce dont l'une entre autres représente une maison de feronneries en gros et les patrons, ajoute-t-on, sont enchantés de l'innovation.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Montréal, 28 avril 1897.

FINANCES

A Londres, on cote les capitaux disponibles sur le marché libre à 1½ p.c.

Le taux d'escompte de la banque d'Angleterre est à 2½ p.c. en diminution.

Les consolidés étaient hier en clôture à 111½ au comptant et 111½ à terme.

A Paris, la rente 3 p.c. se cote à francs 102.45.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4 p.c. Les billets de clients s'escomptent aux taux de 6 et 7 p.c.

Les banques vendent leurs traites entre elles : à 60 jours à une prime de 9 7/16 à 9 9/16; à demande, de 9 11/16 à 9 13/16

et par le câble à 9½. Sur le comptoir, la prime est : à 60 jours de 9½ à 9¾

à vue de 9 15/16 à 10 1/16 et par le câble à 10½. A New-York entre banques les fonds sont de 1/16 à 1/10 et, sur le comptoir de ¼ à ½.

L'argent en barre vaut à New-York 61½c.

La Banque Jacques-Cartier annonce un dividende semestriel de 3 p.c. payable à partir du 1er juin.

La Banque Ville-Marie paiera un dividende semestriel de 3 p.c. également à partir de la même date.

La Banque Nationale annonce à ses actionnaires un dividende de 2½ p.c. payable à partir du 1er mai.

La Standard Bank of Canada paiera à ses actionnaires, à partir du 1er juin un dividende semestriel de 4 p.c., de même que la banque de Hamilton.

C'est avec un soupir de soulagement que la Bourse a reçu le texte du nouveau tarif. Le monde financier se tenait sur la réserve, plus craintif que rassuré sur la politique fiscale du gouvernement. Quand on sût bien que le tarif n'amènerait aucune perturbation

profonde dans les industries nationales, toute crainte ayant disparu, le marché prit une activité inaccoutumée.

Depuis bien longtemps on n'a pas vu autant de titre changer de mains que pendant la semaine qui vient de finir. Les actions des compagnies de coton ont largement bénéficié des bonnes dispositions de la Bourse dès vendredi dernier; bien que la Dominion Cotton ait perdu depuis vendredi une partie de son avance, elle n'en est pas moins en meilleure posture, comme d'ailleurs la

plupart des valeurs, qu'avant la lecture du tarif au Parlement.

Voici les prix auxquels ont été opérées les dernières ventes dans le courant de la semaine finissant jeudi soir :

Valeurs de banques :	
Banque de Montréal	223
" Toronto	229
" Commerce	128½
" des Marchands	175
" Molsons	183
" British
" d'Halifax
" Union
" Ontario	83½
" Hochelaga ancien
" (nouveau)
" Québec
" Nationale
" East, Townsh
" Ville-Marie

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit :

	Vendeurs	Acheteurs
Banque du Peuple
" Jacques-Cartier	100	89½
" Hochelaga	181	129
" Nationale	77½
" Ville Marie	100	72

Valeurs industrielles :	
Gaz de Montréal	184
Colored Cotton (bons)
" (actions)
Montreal Cotton	135
Dominion Cotton	80
Royal Electric	146½

Compagnies de transport :	
Can. Pac. Ry	52½
Toronto St. Ry	74½
Montreal St. Ry. [ex-rights]	212½
" [rights]	52
Halifax St. Ry (actions)	91
" (bons)
Duluth ord	3
Duluth pref	7
Rich. & Ont (actions)	92
" (bons)

Valeurs diverses :	
Montreal Telegraph	165
Cable Commercial (actions)	168½
" (bons)	98
Postal Telegraph
Bell Teleph (actions)	161½
" (bons)
West. Loan & Trust
Loan & Mortgage
Windsor Hotel

COMMERCE

L'excitation que nous avons constatée pendant quelques semaines sur plusieurs articles est maintenant tombée, la présentation du nouveau tarif aux chambres l'a tuée.



Le...
Whisky
Dewar



Est...
...Bon



UN GROS VOYAGE

Il s'agit maintenant d'écouler les produits achetés et d'en tirer le meilleur profit possible. Pour ceux qui ont acheté des liqueurs en prévision d'une augmentation de droits l'opération a été bonne, mais il n'en est pas de même pour ceux qui ont mis une partie de leurs économies sur les sucres, et les thés, car on peut s'attendre à voir certains marchands à court d'argent aux époques d'échéance couper les prix. C'est une mauvaise méthode que nos lecteurs ne suivront certainement pas. Nous leur conseillons, au contraire, de vendre toujours aux prix réguliers du marché, à bénéfice et non à perte. Ce coupage des prix ne dure d'ailleurs jamais bien longtemps et ce serait un mauvais système que d'emboter le pas à ceux qui courent à leur ruine.

Avec l'arrivée des navires océaniques le travail va reprendre et le commerce s'en ressentira; déjà même un certain nombre d'ouvriers sont employés au port; quelques travaux de construction ont commencé, les déménagements donnent également du travail à bon nombre de bras; c'est le moment de reprendre courage.

Il est trop tôt pour dire quels effets le nouveau tarif aura sur le commerce, mais les changements apportés sur la masse des articles importés ne paraissent pas de nature à l'affecter. C'est un sujet de crainte de moins.

La situation financière du pays et des banques est excellente et pour peu que la confiance ne manque pas, le commerce peut encore compter sur de beaux jours.

Les mauvais chemins à la campagne sont un obstacle aux charroyages; cet

obstacle n'est que momentané et bientôt nous rentrerons dans la période normale qui permettra aux cultivateurs de vendre le restant de leur dernière récolte; la saison de la fabrication du fromage commence et va bientôt amener un bon mouvement de fonds d'un bout à l'autre de la province; les réfrigérateurs mécaniques fonctionnant cette année à bord des navires vont également permettre une exportation plus grande du beurre et favoriser ainsi nos campagnes.

Cuir, peaux et laines.—Le tarif favorise les tanneurs, on ne se plaint donc pas de ce côté. Les prix restent stationnaires et on croit qu'ils ne changeront pas d'ici à deux mois, deux mois et demi; on pense qu'aux prix actuels avec les droits qui les protègent les tanneurs peuvent réaliser des bénéfices raisonnables.

Les prix des peaux vertes restent les mêmes.

Les laines sont également sans changement.

Draps et nouveautés.—Les manufacturiers de cotonnades ont obtenu une protection plus grande que celle que leur accordait l'ancien tarif; par contre les fabricants de lainages sont moins bien partagés. Mais les différences n'amèneront pas de modifications profondes, si toutefois elles en amènent, dans les prix. La différence de 1/2 p. c. en faveur de l'Angleterre, nous dit un négociant de gros est trop peu importante pour avoir une influence quelconque sur les prix à payer par le détail.

On constate, dans ce commerce, une

amélioration assez sensible tant pour les ventes que pour les collections.

Epiceries, Vins et Liqueurs.— Nous disons ailleurs les changements apportés aux droits par le nouveau tarif, sur certains articles de ce commerce, nous n'y reviendrons pas, sinon pour dire que, comme conséquence, les prix ont subi une augmentation sur certaines marques de liquides, nous faisons les changements en conséquence à nos listes de prix. Nous ferons remarquer que les épiciers de gros n'ont pas voulu profiter des circonstances pour augmenter leurs bénéfices sur les liqueurs importées; ils ont préféré changer les termes de vente et n'accorder que 30 jours de crédit au lieu de 4 mois comme précédemment. Un exemple fera comprendre la situation: ainsi, le prix du gin de Kuyper était à la caisse verte de \$5.85, l'augmentation des droits est de 25c environ par caisse, ce qui donne \$6.10, les marchands ont enlevé 10c de ce prix pour escompte et ils vendent à \$6.00 en approchant le terme de paiement de 3 mois.

Les sucres sont fermes aux anciens prix; les sirops de raffinerie sont toujours négligés depuis que le sirop d'érable est sur le marché.

On commence à offrir les mélasses de Barbades à arriver, à prix ouvert.

Les raisins secs sont très fermes, les corinthe spécialement; on n'en trouve plus à moins de 4c. Il est probable qu'une hausse nouvelle se fera sentir d'ici peu pour peu que la demande pour la fabrication des vins de raisins secs soit active, car les stocks sur place sont peu importants.

Toujours
la
meilleure
Qualité...

ACHETEZ LA

GRIFFIN

---MARQUE

Prunes de Californie et Fruits Desséchés

... EMPAQUETÉS SEULEMENT PAR...

The Griffin & Skelley Co.

••••

A. P. TIPPET & CO.,

AGENTS

...MONTREAL...

Les maisons importantes ont ces marchandises en magasin.

SEL

Ecrivez-nous quand vous voulez du SEL
VERRET, STEWART & CO.
 MONTREAL

SEL

BERNIER & CIE Marchands de Graines

GRAINES DE SEMENCES, GRAINE FOURAGERES, ETC.

CORRESPONDANCE
 SOLLICITEE.

Bureau et Entrepot :-

PRES DE LA GARE DU GRAND TRONG, **ST-HYACINTHE**

D. K. McLAREN

COURROIES EN CUIR

---- Pour Beurreries, Fromageries, Moulins à Scie, Manufactures, Etc., Etc. --- Drap de Carde.

Demandez les Courroies en poil de Chamoau

"LANCASHIRE HAIR PATENT BELTING."

No 24, Carré Victoria, MONTREAL

Les conserves alimentaires sont également à prix fermes.

Dans les épices nous avons à signaler la muscade à prix un peu moins raides et le poivre noir moulu qui, coté précédemment de 10 à 11c se vend à 12c.

Fers, ferronnerie et métaux. — Les marchands sont dans l'embarras, car ils ne peuvent garantir les prix, les manufacturiers de certains articles ne voulant pas prendre d'engagement à cet égard.

Jusqu'à présent, nous n'avons aucun changement à signaler du fait du nouveau tarif, mais il est fort probable que nous aurons à indiquer dans notre prochain numéro.

Nous disons ailleurs que les manufacturiers protestent contre les nouveaux droits qu'ils trouvent insuffisamment protecteurs; ils font des démarches auprès du gouvernement pour amender le tarif présenté à la législature.

Huiles, peintures et vernis. — La baisse de 1c par gallon sur le pétrole américain insérée dans le numéro du tarif n'a pas encore été enregistrée chez les marchands.

Pour les autres articles, les prix sont également sans changement.

Produits chimiques et droguerie. — Le nouveau tarif n'affectera pas, pour le moment du moins, le commerce de détail de ces lignes. On pense, au contraire, que la clause préférentielle en faveur de l'Angleterre aura pour effet de diminuer les prix d'un certain nombre d'articles.

Pour l'instant, nous n'avons aucun changement à signaler.

Salaisons, saindoux, etc. — Les lards canadiens sont en augmentation de 50c par quart et les lards de l'ouest restent fermes aux anciens prix.

Les saindoux purs de panne ont augmenté de 10c par seau et de ½c par lb pour les canistres. La graisse composée en seaux est 5c plus chère; en canistres, les prix ne changent pas.

Revue des Marchés

Montréal, 29 avril 1897.

GRAINS ET FARINES
 MARCHÉS ÉTRANGERS

Les derniers avis reçus par le câble au Board of Trade donne comme suit la situation des marchés du Royaume-Uni: "Londres. — Chargement à la côte, blé facile; mais tranquille; chargements en route, blé faible et 3d plus bas; mais plutôt plus facile. Marchés anglais de

l'intérieur, blé, en partie 1d plus cher. Mais mélangé d'Amérique disponible: nouveau 2s 7d, vieux 2s 10½d. Farine première à boulanger de Minneapolis, 22s 6d. Sur futurs: blé, facile; 5s 11½d mai; 6s ½d, juillet; 5s 11½d, septembre; mais, tranquille; 2s 7d, mai; 2s 8d, juin; 2s 9½d, juillet; 2s 11½d, septembre."

A Paris, le blé faisait hier fr. 22.10 sur avril et fr. 22.20 sur mai; la farine était à 44.75 sur avril et 44.60 sur mai. Les marchés français de la campagne sont fermes.

Les exportations de blé (farine comprise comme blé) des deux côtés des États-Unis et du port de St-Jean, N.B. ont été la semaine dernière de 1,654,668 minots; elles avaient été, la semaine précédente de 1,344,000 minots et dans la troisième semaine d'avril; en 1896 de 1,286,000 minots en 1895, de 2,431,000 minots; en 1894, de 2,727,000 minots et en 1893, de 2,507,000 minots. Les exportations de blé d'Inde ont été de 4,787,315 minots la semaine dernière et de 2,328,000 minots la semaine précédente.

Le blé a faibli sur les principaux marchés de spéculation; nous ne retrouvons plus les cours de la semaine précédente. Mercredi de la semaine dernière, la bourse de Chicago fermait à 73½c pour le blé de mai; le prix était hier, à 8 jours d'intervalle, de 71c, soit une baisse de 2½ points. Cependant, samedi dernier, il était monté jusqu'à 77½c en sympathie avec le marché de Liverpool qui, sur des bruits de complications de guerre et l'absence d'exportation de la République Argentine, s'était mis à la hausse. Lundi, à l'ouverture de la bourse, les craintes de complications ayant disparu, ouvrait à 74½c pour fermer à 73½c. Depuis lors, avec des offres plus libérales et des transactions confinées aux besoins locaux les prix ont encore faibli.

Voici, pour chaque jour de la semaine, les prix en clôture sur le marché de Chicago.

	Maï.	Juillet.
Jendredi.....	73½	72½
Vendredi.....	75	74½
Samedi.....	76½	76½
Lundi.....	73½	73½
Mardi.....	72½	71½
Mercredi.....	71	70½

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des États-Unis: Chicago, No 2, du printemps..... 72 New-York, No 2, rouge..... nom. Detroit, No 2, rouge..... 90½ Duluth, No 1 dur..... 73½

Les principaux marchés de spéculation clôturent comme suit, à la date d'aujourd'hui:

	Maï	Juillet
Chicago.....	71	70½
New-York.....	77½	76½
Duluth.....	73½	...
Detroit.....	90½	...

MARCHÉS CANADIENS

Nous lisons dans le Commercial de Winnipeg du 28 avril:

"Les arrivages de blé à Fort William, la semaine dernière, ont été de 143,028 minots et les expéditions de 27,000, il y avait en magasin, samedi dernier, 3,631,583 minots. Dans la semaine correspondante de l'année dernière, les arrivages à Fort William avaient été de 41,693 minots et les expéditions de 13,533 minots. Les stocks à Fort William, il y a un an, étaient de 3,921,000 minots; en 1895, de 930,000 et, en 1894, de 2,332,000 minots.

Les stocks en blé de Manitoba sur le lac et les points de l'intérieur étaient estimés à environ 8,000,000 de minots l'an dernier et à 3,000,000 de minots, il y a deux ans. Actuellement, les stocks en blé de Manitoba dans les ports du lac et sur les marchés de l'intérieur sont estimés à 6,250,000 minots. Les livraisons des fermiers dans les campagnes du Manitoba ont été à peu près nulles et il s'en fera peu ou point jusqu'à la fin des semences. Les prix payés aux fermiers à la campagne sont nominaux. Il s'est produit une forte avance à Winnipeg en sympathie avec celle des principaux centres.

Dans les premiers jours de la semaine il s'est fait des ventes dans les environs de 74c mais la forte avance d'hier et d'aujourd'hui a fait hausser rapidement les prix et aujourd'hui on cote le blé de mai à 78c.

Nos renseignements particuliers nous disent que les ensemencements sont retardés par les pluies et les inondations dans les parties basses des terres. La culture est peu avancée et se trouve maintenant en retard sur la moyenne des années dernières. Il faudrait du beau temps et du vent pour que les terres soient en état d'être travaillées.

La dépêche de Toronto donne comme suit l'état des marchés d'Ontario:

"Marché tranquille; Straight rollers cotés de \$3.70 à \$3.75. Son, tranquille; coté à \$8.50 ouest et gru de \$9.50 à \$10. Blé, tranquille, ton indéci; rouge d'hiver coté à 75c et blanc à 76c au dehors; No 1 dur Manitoba coté de 84 à 85c

Midland et 75c à flot à Fort William ; No 2 dur à 82c Midland. Sarrasin, demande modérée ; ventes au dehors à 27c. Orge, tranquille ; demande restreinte : No 1 cotée de 29 à 30c ; No 2 de 26 à 27c et No 3 extra à 24c. Orge à engrais de 21 à 22c ouest Avoines, tranquilles ; ventes de blanche à l'ouest, de 20 à 21c fret moyen ; mélangée cotée de 19 à 19½ ; blanche cotée à 23c Midland. **Peas**, soutenus ; ventes de 40 à 40½ nord et ouest. Farine d'avoine, tranquille ; prix soutenus de \$2.75 à \$2.80. Blé d'inde, tranquille ; chaux cotés de 23 à 24c ouest. Seigle, tranquille ; prix soutenus ; coté à 33c est."

Le marché de Montréal est plus actif, on se prépare évidemment pour l'exportation ; 150,000 minots de blé sont en route pour Montréal et seront ici lundi matin, si les canaux sont ouverts dimanche.

L'avoine se paie plus cher, les arrivages se sont ralentis par suite de l'état des chemins à la campagne.

Les pois ont gagné de ½ à 1c, et le sarrasin ½c depuis la semaine dernière.

Les farines de blé sont faibles, on paie les straight rollers de 5 à 10c de moins par baril ; on peut obtenir des farines patente à des prix au-dessous de nos cotes ; d'ailleurs les meuniers ne refusent pas les offres raisonnables, quoique le ton des affaires soit meilleur. Les Provinces Maritimes ont passé de bons ordres pour livraison en mai.

Les sons, crus et moulés du Manitoba s'obtiennent à \$1 de moins que la semaine dernière.

Les farines d'avoine sont sans changement, avec demande à peu près nulle.

Nous cotons :

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur...	0 00 à 0 00
" " No 2 dur...	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 1.....	0 00 à 0 00
Avoine blanche No 2.....	0 25 à 0 28
Blé d'inde, Canadien.....	0 36 à 0 37
Pois, No 2 par 60 lbs.....	0 50 à 0 51
Orge, par minot.....	0 30 à 0 32
Sarrasin, par 48 lbs.....	0 36 à 0 36½
Seigle, par 56 lbs.....	0 39 à 0 40

FARINES

Patente d'hiver.....	\$4 30 à 4 50
Patente du printemps.....	4 50 à 4 70
Straight roller.....	3 80 à 4 00
Forté de boulanger (coté).....	4 25 à 4 50
Forté du Manitoba.....	0 00 à 4 20

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils.....	\$2 90 à 3 10
Farine d'avoine granulée, en barils.....	2 90 à 3 10
Avoine roulée, en barils.....	2 90 à 3 10

FROMAGE

Nous sommes cette semaine, sans nouvelle directe du marché anglais :

A Montréal le marché au fromage est absolument tranquille. Au début de la semaine il s'est vendu deux à trois cents boîtes au prix de 10c. En l'absence de nouvelles transactions depuis lors, le prix reste nominal. On a payé le même prix à New-York pour l'exportation et le marché est maintenant à peu près dépourvu. Nous croyons en effet, qu'il serait bon d'obtenir une fraction en sus de 10c ; les acheteurs veulent bien payer ce prix mais pour fromage de qualité absolument irréprochable et de couleur parfaitement uniforme.

BEURRE

Nous n'avons pas reçu de correspondance d'Angleterre, cette semaine

Faute d'exportation et par suite d'une production plus grande le marché du beurre est à terre.

On ne paie plus le beurre de crèmerie que de 16 à 17c ; les Townships frais se vendent au détail de 14 à 15c, celui de l'Ouest vieux ne fait plus que 7 à 8c, et les crémeries d'octobre se détaillent de 12 à 12½ la lb.

ŒUFS.

Les œufs arrivent toujours abondamment on ne les paie plus que de 9 à 9½c ; ce dernier prix même ne s'applique guère qu'à des lots de détail

LÉGUMES

Les légumes nouveaux arrivent plus abondants des Etats-Unis, notamment les choux, les salades et les concombres ; bien que les prix varient continuellement, nos lecteurs pourront se rendre compte de ceux pratiqués aujourd'hui : choux \$4.00 la boîte ; concombres de 50 à 80c la douzaine et \$4.00 la boîte, salades de 25 à 75c la doz. suivant choix.

En légumes canadiens nous cotons :

Choux de \$1.50 à \$2.00 le quart ; carottes et betteraves 20c le panier et de 50 à 75c le quart ; panais 25c le panier et de \$1.00 à \$1.25 le quart ; pommes de terre de 30 à 35c le sac par lots de char et de 40 à 45c pour lots de détail ; pois cuisants de 55 à 56c le minot par lots de char et 70c au détail ; haricots triés à la main de 50 à 60c le minot par lot de char et de 80 à 90c au détail.

Les oignons sont très fermes et on paie jusqu'à \$3.00 le baril ceux de qua-

Marinades Heinz...



A facilité avec laquelle on peut se servir des Fèves au Lard Sauce Tomato, de Heinz, est un bon point en leur faveur. N'importe qui peut les préparer pour la table en dix minutes. Ni trouble, ni secret dans la préparation,

AUTRES SPÉCIALITÉS POPULAIRES

Marinades Sucrées. Chutney aux Tomates.
India Relish. Ketchup aux Tomates, Etc.

EN VENTE PAR

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL,
H. P. ECKARDT & CO., TORONTO.

MEDAILLES--

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC

The GENUINE
always bear this
Keystone trade-mark.



Rose's...

West

India



LIME ... JUICE

(Jus de Limon des Indes Occidentales)

EST DELICIEUX, SAIN ET RAFRAICHISSANT

Plus sain et moins coûteux que les Citrons.

En vente dans toutes les bonnes maisons de gros, épiceries et pharmacies.

LAW, YOUNG & CO., - Montréal

Agents pour le Canada.

J. A. VAILLANCOURT

MARCHAND DE PROVISIONS ET

Commissionnaire en Beurre et Fromage

Achète aux plus haut prix du marché, et vend à commission tous les produits de la ferme. Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage. Avances libérales sur consignations. Fournitures générales pour beurrieres et fromageries, Tinettes en belle épinette blanche 30, 50, 70 lbs. Spécialité de tinettes pour beurrieres. Boîtes carrées paraffinées de 55 lbs. pour l'expédition du beurre. Bois de boîtes à fromage. Les Meilleurs Sels Higgins, Ashton et Windsor, pour beurrieres.

SOLLICITE LA CONSIGNATION DE
TOUTES SORTES DE PRODUITS AGRICOLES.

333 et 335, rue des Commissaires, Montréal.

lité de choix; pour les oignons moins beaux le prix régulier est de \$2.00 à \$2.50.

FRUITS VERTS

Les ananas sont plus abondants et valent de 18 à 20c pièce, on trouve cependant des fruits de grosseur exceptionnelle à 30c. Les bananes sont plus faibles de \$1.25 à \$1.75 le régime; les pommes au contraire montrent plus de fermeté aux prix indiqués à notre liste.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES

MM. Hosmer, Robinson & Co., nous écrivent de Boston le 22 avril :

Les arrivages ont été la semaine dernière de 124 chars de foin et 42 de paille pour le marché local et 16 pour l'exportation. La semaine correspondante de l'année dernière avaient été de 279 chars de foin et 27 chars de paille.

Le foin de choix et le No 1 sont en très bonne demande, et le stock en mains en est bien réduit. Nous croyons que des expéditions de bon foin frais pressé arriveraient sur un très bon marché. Les foins No 2 et mélangés de trèfle sont abondants et nous ne conseillons pas d'en envoyer maintenant.

La paille de seigle est tranquille avec des arrivages plus considérables. Le marché est surchargé de paille d'avoine.

Nous cotons :

Foin, grosses balles, choix à fantaisie.....	\$15 00 à \$15 50
— petites balles, choix à fantaisie.....	14 50 à 15 00
— moyen à bon.....	13 00 à 14 00
— pauvre à ordinaire...	12 00 à 13 00
— trèfle et trèfle mélangé.	11 00 à 12 00

Paille de seigle, bonne à choix ...	16 50 à 17 00
— d'avoine.....	7 00
— de seigle mêlée.....	9-50 à 10 00

La situation est la même sur le marché de Montréal, les prix sont sans variation. Les approvisionnements sont encore suffisants pour quelque temps, mais les cultivateurs trouveront un marché bien dégarni quand les chemins leur permettront de venir librement sur notre marché.

A l'exportation, il se fait très peu d'affaires, non plus à cause du bill Dingley puisque la clause faisant remonter les droits à \$4.00 au jour où le bill a été présenté à la chambre ne doit pas être adoptée par le sénat, mais toujours par suite de l'état des chemins.

Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne.....	10 00 à 11 00
do do No 2 do	9 00 à 9 50
Paille d'avoine do	4 50 à 5 00
Moulée, extra la tonne.....	18 00 à 20 00
Gru blanc do	00 00 à 17 00
do No 2, do	00 00 à 16 00
Son (Manitoba) do	18 50 à 14 00
do au char (Ontario).....	00 00 à 18 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	00 00 à 18 00

Et au char :

Foin pressé No 1.....	9 50 à 10 00
do do No 2.....	8 00 à 8 50
Paille d'avoine.....	4 00 à 4 50

La Russie pénètre en Perse comme elle a pénétré en Chine, au moyen d'un chemin de fer qui reliera la mer Caspienne avec l'intérieur du royaume de schahs.

Graduellement sa civilisation s'implante dans le cœur de l'Asie.

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS.

DÉFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
Absents		
Augé M.....	J. R. Tartre	650
Cap Santé		
Marcotte F. X.....	A. Gauthier	800
Charlesbourg		
Chamberland Frs.....	Marie L. Trudel	545
Magog		
Benoit Marcel.....	Manson & Boright	264
Maskinongé		
Dupuis T.....	J. B. Lincourt esqual	331
Montréal		
Baie des Chaleurs Ry Co., et al.....	H. W. Hapha-i	2e cl.
Bélanger E.....	H. Meeknen	113
Bourgeois M. O.....	A. McIntyre	225
Baxter J.....	Standard Life Ass. Co.	193
Boivin J. G.....	E. Charbonneau et al	119
Ba-tien A.....	Dame D. Mireault	2e cl.
Bélair F. et al.....	P. R. Goyet	318
Benoit F.....	D. Madore	114
Bere J. T.....	J. J. Duffy	140
Balta F. X.....	Delle A. Nadon	5000
Bayard F.....	P. Paquet et al	953
Charette J. H.....	Dame J. Hurt	1e cl.
Cie du chemin de fer St-Laurent et al.....	Dme M. E. J. A. Masson et al	1e cl.
Chartrand J. P.....	A. Valiquette	3e cl.
Circé N.....	J. McLaren	140
Charbonneau J. et al.....	A. Aubuchon	296
Corbeil L. L.....	Delle V. Forget	1e cl.
Clapp Geo. P.....	D. Léonard (dommages)	350
Deslauriers J. E. et al.....	A. Campbell	899
Desnoyers J. B.....	J. B. Bissonnette	115
Dorais M.....	M. Davis et al	183
Duverger E. A.....	W. Clark	127

B. HOUDE & CIE

Les plus grands **Manufacturiers de Tabacs** Coupés et en Poudre du Canada.

Les noms de nos Célèbres Tabacs sont..... **HUDSON**, (à fumer et à chiquer). **MORNING DEW**, (Virginia Flake Cut). **GOLDEN LEAF**, (Virginia Cut Plug.)

Nos Tabacs en Poudre sont..... **Rose No 1**, **Rose Extra**, **Rose & Fève**, **Naturel No 2**.

ECHANTILLONS ET LISTE DE PRIX ENVOYES SUR DEMANDE

BUREAUX :

ENTREPOT et MANUFACTURE :

No 350 rue Saint-Jean **QUEBEC** 189 à 197 rue Richelieu

A. A. AYER & Co.

Agents dans les principales villes du Canada, Etats-Unis et Angleterre.

Bureau : 576, rue St-Paul, Montreal.



Exportateurs de

BEURRE..et..FROMAGE

L. N. ST-ARNAUD

N. E. CLEMENT

Telephone Bell 1461, des Marchands 962.

ST-ARNAUD & CLEMENT MARCHAND DE **BEURRE, FROMAGE ET PROVISIONS**
2 & 4 rue Foundling, COIN DE LA RUE GALLIERE Montreal **EN GROS**

B. DE POSTE 2321.

ALEX. W. GRANT

TELEPHONE 1263.

Exportateur de Fromages et Marchand à Commission

Nous payons le plus haut prix du marché pour le meilleur Beurre et Fromage. Nous garantissons de donner entière satisfaction sur toutes consignations. Seul agent pour la célèbre présure "Eureka" et le sel de beurrerie de Worcester.

33, 35 et 37 RUE WILLIAM, MONTREAL.
2 & 6 HARRISON STREET, NEW YORK.

Dufort Dame Z. et vir.. W. R. Darling et al	510
Dansereau M. &..... E. Choquette	130
Delorme A. L. J. Harel	192
Demers L. G. Lamothe et al	514
Dejardins Dame A. et vir.. L. H. Peltier	500
Ford W. C. W. Lindsay	150
Gamelin A. N. B. Corbeau	238
Gougeon F. J. F. Gravel	328
Goulet O. F. X. Roy	175
Guilbault J. Gault Bros Co	150
Girce F. E. H. Godin	500
Heller H. C. Rosenberg	179
Hunter W. Dame D. Lévesque	2 cl.
Hurteau A. et al. G. Heintzman & Co	257
Hébert J. A. Bouthéillier	207
Hart W. T. G. Cooke	500
Hunt G. et al. Massasvit Mig Co	203
Kingsey G. G. Groulx	118
Labelle T. J. Ethier esqual	1500
Lachapelle dit Jeannotte C. F. Brière	200
Labelle F. A. T. Bélanger	10000
Laplante J. B. Rathburn Co	555
Lusher S. H. Beaudry	200
Lachance A. Dame M. L. Labelle	2e cl.
Langevin Dame P. A. et vir. G. Deserres	285
Legault F. et al. G. Cléroux	105
Lowry J. J. Bros-sard	152
Massy N. T. Bleau	5000
Maisonneuve F. L. H. Hébert	103
Mandré J. T. C. Bulmer	2e cl.
Mercier F. X. A. Lord	376
Morin L. G. Boiteau	2000
Montreal Street Ry. Co. J. Chartier esqual	2225
McCaffrey J. A. et al. A. Kuffler et al	166
Parker D. A. Labelle	241
Peterson P. T. La Banque d'Hochelaga	247
Pontus dit Clermont F. Dame A. Monciau	1e cl.
Piché A. C. H. Guimond	203
Peltier Dame P. C. Messier	635
Park and Island Ry Co. Ville St-Louis	50000
Rohe J. J. A. Gillespie et al	1368
Riel C. I. Byette	2e cl.
Ried N. E. A. Small et al	138
Renaud A. A. Piché	772
Simon J. L. M. Slabotski	200
Small A. A. F. Dawes esqual	137
Smyth H. N. et al. W. R. Darling et al	114
Snowden J. C. Woodward	1050
Sullivan T. J. R. Préfontaine	2510
Tessier L. Dame M. Sauriol	2e cl.

Tessier F. X. J. Villeneuve et al	3e cl.
Townshend F. G. et al. Dme E. Townshend	et vir 1e cl.
Vipond T. et al. A. Saunders	1e cl.
Veronneau J. T. Dame R. Beaubien	2e cl.
Vosburg J. B. et al. A. A. Cox et al	287
Walker A. Cite de St-Henri	531
Portneuf	
Labranche Alph. J. E. Lacasse	199
Québec	
Claissé P. K. Béland	113
Hetherington F. Banque Nationale	103
Mortineau H. O. N. Belleau	109
Thibodeau J. A. L. Bertrand	1000
Sherbrooke	
Dastons Mde L. A. W. Farwell	400
Dastous Mde L. A. W. Farwell et al	333
Ste-Anne de Bellevue	
Tremblay Ant. La corp. de Ste-Anne	121
St-Ephrem d'Upton	
Laforge Marie E. H. Lemay	130
St-Germain	
Bastien Henry. R. J. Latimer	107
St-Jean	
Brosseau Wilfrid. Hilda Grant	1000
Thetford Mines	
Lemieux Antoine. T. Beaudoin	280
Trois-Rivières	
Chagnon W. et al. Banque Montréal	1092
Dupont J. A. & Cie. J. A. Désilets	104
Gagnon J. A. J. Godin & Fils	609
Sweezy A. E. P. A. Govin & Cie	134
Cour Supérieure.	
JUGEMENTS RENDUS	
DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS	
Angus E.	
Duplin Elie. A. Romp	849
Cowansville	
Certer W. P. H. Hulburt	111
Hampden	
Quesnel Léandre. A. Bounret	118

Ile Bizard	
Boileau P. & Frères. N. P. Tanguay	414
Melbourne	
Larivière P. P. Jenckes Machine Co	340
Montréal.	
Brown W. Godbee. F. Perrin et al	2186
Blackley W. Molson Bank	307
Canadian Fibre Chamois Co. S. Chapman	1500
Davidson Chs. P. et Alice. W. A. Mottice	134
Hickok Georges. A. Faust	199
Jobin Hypolite J. et Joseph. P. A. Elliott	268
Kerr James. L. T. Leet	324
Kerwin M. Gendron, Denault & Co	172
McBean Donald G. et Fustus Thorning. Hou	
J. Haggart	500
Sénécal L. H. A. Charbonneau	180
Vosburg J. Barker. A. A. Cox et al	287
Richmond	
Canadian Hay and Exporting Co. R. Hay	227
Shipton	
Peloquin S. et al. Trust and Loan Co	509
St Hyacinthe	
Guillierie Dolphis. J. Guillierie	294
St-Louis Miss	
Howard E. R. A. S. Christie	175
Weedon	
Tanguay Chs. R. H. Cross	215
Cour de Circuit	
JUGEMENTS RENDUS	
DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS	
Angus E.	
Stevenson Jos. Massey, Harris Co	46
Ascot.	
Bellavance T. et al. Massey, Harris Co	82
Bethel	
Davidson Geo. J. Leggat	75
Belcell	
Champigny Alphonse. P. Préfontaine	28
Compton	
Turcot L. et al. F. S. Wetherall	7
Fort Coulonge	
Bastien Alph. J. G. Howden et al	42

...La CANADA LIQUOR CO., Limitee

Successors de AND. BRISSET & FILS.

Nos 21, 23 ET 25, RUE GOSFORD, - - MONTREAL

Doit recevoir par les premiers navires attendus de France, d'Espagne et d'Italie, une grande variété de

CLARETS, PORTS, SHERRY, MADÈRE, MALAGA, COGNAC, RHUM, CONSERVES ALIMENTAIRES, Etc.

Tous produits de choix, dont elle garantit la pureté et l'authenticité, et qu'elle offre aux prix les plus réduits.

ELLE SOLLICITE LA VISITE DES COMMERÇANTS DE LA CAMPAGNE. PRIX ET ÉCHANTILLONS ENVOYÉS SUR DEMANDE.

LA FOURNAISE A EAU CHAUDE STAR

La grille du charbon et celle qui sert à sasser les cendres sont mises simultanément en mouvement par le même bras, tout en laissant les portes fermées; ce qui empêche les cendres de se répandre sur les sections et autour de la fournaise.

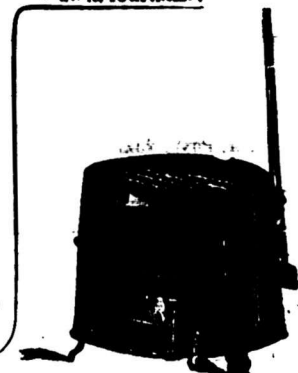
Est aujourd'hui la plus perfectionnée sur le marché. Elle est la seule fournaise pourvu d'un **SYPHON INJECTEUR** Breveté qui active de beaucoup la circulation et la rend capable de chauffer à son niveau.

Elle est aussi pourvue d'une **GRILLE MOBILE** Brevetée pour sasser les cendres.

Manufacturée par.....

LA STAR IRON CO.

No 590 rue Craig, MONTREAL



DEMANDEZ
NOTRE CATALOGUE

Granby
Fournier Hy..... A. O. Beardmore et al
Lac Mégantic
Lemay Téléphore... Dame M. E. Huguenin et vir

Lennoxville
Cloutier Emère..... Eliza Kerr
Montréal

Beaudin J. N..... H. Laurencelle
Bernier Octave..... J. L. Reay
Bishop R..... Dame B. Deveaux
Bédard Alex..... E. Major
Bourd-au Alf..... J. Ritchot
Bousquet Gustave..... P. H. Roy
Brisebois Chs..... P. N. Vigant
Cairns Art. G..... J. P. Dixon
Cameron John..... Metropolitan Mfg. Co
Clément V..... Dame McCormick et al
Cooper W..... Dame E. Peikins
Dupré Stanislas et al..... K. J. Demers
Duhamel Amable et al..... J. Beaudette
Daoust Evariste..... L. Washbrod
David Dame R. de L..... A. L. de Martigny
Davis Maurice..... F. C. Vipoud
Forcimmer N thau..... J. Bell
Gagnon Alexandre..... F. Viens
Gervais Denis..... P. King
Guindon Maria..... N. Pageau
Grac Wm..... P. E. Prévoist
Griffin Pat..... A. Brown
Halliday Dame M. N..... M. Gallagher
Hurtubise D. R..... A. Massie
Hebert Philippe..... J. Torrance et al
Jetté Louis..... A. Dalbec
Julien Oct..... J. Skelly et al equal
Kilgour James..... W. E. Phillips
Lafleur Jos..... O. Perron
Lassonde Fer J..... M. Vincent
Larocque Isidore..... O. Leclerc
Mauveville Antoine..... J. Skelly et al
Morrison W. C..... J. Fairbain
Mantha Jos..... Dame C. Benard esqual
Perreault Ernest..... A. Bariteau
Poitras Edouard..... D. V. Prezeau
Raymond Isaac..... O. S. Cartier
Reilly James..... V. St-Denis
Richard Jacques..... E. Major
Stuart Dame Sarah..... G. Bridgman
Walsh Thos..... L. E. Desmarais
Zeph Jos..... L. Washbrod

Napierville
Menzze P. R. esqual..... J. P. Carreau

Régina
McIntosh Hon. Chs. H..... W. McF. Notman et al

Sherbrooke
Edmond Jos..... Q. Verstugh

Ste-Anne des Plaines
Gagnon Adonias... The James Robertson Co

St-Cyrille
Pariseau Louis..... L. Grandeau

Ste Cunégonde
Casse Edouard..... J. H. Morin
Lamarre Wilfrid et al..... J. A. Cluff
Legault Eloise..... C. Lebecuf

St-Hyacinthe
56 Champigny Alphonse..... R. Gervais
1 Barbeau Cyrille..... A. Lapalme
2 Flibott Jos..... L. A. Plante

St-Jean
8 Boyer Edmond..... J. H. Racicot

St-Joseph de Beauce
54 Cloutier Nap..... P. Gravel et al

St-Liboire
Demers L. O..... J. R. Wilson et al

St-Zotique
Elie Geo et al..... J. Ravary

Trois-Rivières
Tessier G. A..... G. A. Dupont et Cie

AVIS DE FAILLITE
dans l'affaire de
GEORGES BAIL,
Entrepreneur menuisier, Montréal,
Failli.

Les soussignés vendront à l'encan public, au No 19 rue Audry, Montréal, MARDI, le 4 mai 1897, à 10 heures a.m., l'actif mobilier du failli, savoir:
Un cheval trotteur sous poil rouge
1 express et sleigh menuisier.
1 piano Kleber et Fils, New-York.
1 safe, Frenet e, 18 x 12 pouces, à l'intérieur.
Bois de construction: moulures, cadres pour environ \$300.

Pour autres informations s'adresser au No. 405 rue St. Antoine et aux bureaux des curateurs, 41, bâtisses des Tramways, Montréal.
ARTHUR GAGNON,
L. A. CARON,
Curateurs conjoints.
MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

AVIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE
ONESIME MERCIER,
Voiturier, de Repentigny, P.Q.
Failli.

Les soussignés vendront à l'encan public, en détail, à la place d'affaires du failli.
Judi, le 6 mai 1897, à 11 hrs a.m.

tout l'actif cédé en cette affaire, savoir:
Voitures, Machines, Bois, Feronneries,
Outillage de voituriers, cheval harnais. \$ 526.07
Un yacht à vapeur de 3' pd. Quilles 200.00
Billets recevables au montant de 155.00
\$ 881.07

Le tout sera vendu pour argent comptant. Inventaires et liste de billet en vue à nos bureaux.
BILODEAU & RENAUD,
Curateurs,
15, rue St-Jacques, Montréal.
FRS. FOREST, Encanteur.

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSATIONS DE COMMERCE.
Montréal—Leclair Mde N. articles de fantaisie.
Westmount—Riel & Evans contracteurs partis pour la Colombie Anglaise.

CESSIONS
Montréal—Angus Wm, négociant; as. 4 mai.
Cantlie James A. & Co., agents de mfrs de lainage, etc.
Rea David & Co., fournitures de relieur; ass 6 mai.
Québec—Perkins W. H., confiseur.
St-Louis du Mile-End—Dwyer Michael, contracteur.
St-Roch des Aulnoies—Méthot Mde Adolphe, mag. gén.
Ste Ursule et Montréal—Carle Louis, moulin à farine.

CONCORDATS

Farnham—Trotter & Hardy, mag gén. à 30; dans la piastre.
Montréal—Granger A., nouv., à 80c dans la piastre.
Kerr & Morgan, machinistes se retirent d'affaires.
Québec—Leclerc J. O., mfrs de chaussures, à 60c dans la piastre.

CURATEURS

Montréal—W. Barclay Stephens à End. Métayer & Co., bois de sciage.
A. Jeannotte à Mongenais; **Bernard & Fils,** meuniers.

DÉCÈS

Bienville—Thibault F. X., maître charretier.
Beauport—Terrien Pierre, tanneur.
Montréal—McDonald Thos, mfr de fer blanc.
Cardinal Henri, tabac etc.
Cottingham D. P. & Co. peinture et matériel d'artiste; **D. P. Cottingham.**
Québec—Mathieu Joseph, charpentier.
Gauthier P. A., horloger.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal—Sharpe & Curtin, charcutiers.
Brodeur & Charbonneau, tailleurs.
Birce G. & Co., bouchers.
Slater Bros., chaussures.
Québec—Rousseau J. & Cie, plombiers.
Bédard & Belleau, contracteurs.
Mercier & Montreuil, épiciers.

EN DIFFICULTÉS

Avignon et Metapedia — Blaquiere M., mag. gén. et moulin à scie.
Dundas — Tyo John sr, mag. gén., offre 27c dans la piastre.
Montréal — Robillard & Gendron, hôtel; ass. 1er mai
 Guilbault Jos., nouv.
 Harris S. & Co, fourrures et chapeaux en gros, ass. 30 avril.
 Label & Cie, épice, offre 25c dans la \$.
 Lilley Thos, charretiers.
St Angèle de Laval — Bourgeois Jos, mag. gén.
St Polycarpe — Lalonde M. O., mag. gén., offre 50c dans la piastre.
Plessisville — Gosselin Evangéliste, hôtel, ass. 1er mai.
Québec — Bédard & Bédard, contracteurs, ass. 3 mai.
St Téléphore — Lanthier & Cie, mag. gén., offrent 40c dans la piastre.
Valleyfield — Dumouchel Chs D., barbier etc., offre 50c dans la piastre.

FONDS A VENDRE

Lachine — Garlépy T., bois et charbon; 25 mai.
Jouquières — Gauthier Ernest, moulin à farine.
Montréal — Ball George, contracteur; 4 mai.
 Guilbault Joseph, nouv.; 30 avril.
Lafond Mde A, hôtel; encan 30 avril.
 Ménard J. B., meuble; 28 avril.
 Pringle John John, restaurant.
Québec — Dompierre Ferd., bois de sciage, etc.; par huissier, 30 avril.
 Vallanport Alf., épice, 4 mai.
 Bergeron J. A., tabac; 1er mai.
Repentigny — Mercier O., charbon, 6 mai.
St-Martin — Lague J. E., instrumens agricoles; 6 mai.

FONDS VENDUS

Boucherville — Guay E., hôtel.
Montréal — Tessier M. & Son, chaussures, par huissier.
 Deschêne & Robitaille, produits.
 Hunt Barnes & Co., poisson et huîtres.
 Colletet E. D., quincaillerie, à 58c dans la piastre.
Québec — Fecteau C. & Co, chapeaux et fourrures, à 60c dans la piastre.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Capellon — Nicolas (The) Chemical Co of Canada Ltd,
Grande Grève — Cassivi A., mag. gnl.
Lacolle — Hébert Cyrille & Cie, foin, grain et charbon; Joseph Hébert.
Lévis — Bégin P. E. & Cie, chaussures; Belzimir Emond, épse de P. E. Bégin.
Montfort — Kerr & Morgan, moulin à scie.
Montréal — Canada Clothing Mfg Co. Abraham Mendelsohn.
 Primeau Mde G., mode et articles de fantaisie.
 Bourgeois J. A., épice.
 Goldberg J. & Co., vitrines à marchandises.
 Monette et Church, pianos et orgues.
 Story Mde, mode.
 American (The) Dunlop Tire Co. (Ltd).
 Barrington George Sons & Co, valises, etc.; Alice Tidman, épse de Finlay D. Barrington.
 Bates V. A., épice.
 Bolt J. T. & Co., bijoutiers; Catherine S. Peddler, épse de Joseph T. Bolt.
 Smith & O'Leary, restaurant.
 Henderson & Potts, peintures engros.
 Joseph R. Henderson et Chs H. Potts.
 Lapointe H. & Cie, bois de sciage;
 Horm. Lapointe et Cordélla Larose.

Larivé & Hoolahan, provision; Louis Larivé jr, et Arthur Hoolahan.
 LeBarron & Gougeon, agents généraux; Arthur Le Barron et Félix Gougeon.

Brook J. G & Co., commissionnaires, etc.; Charlotte J. Routh, épse de Jeffrey G Brook.
 Colletet E. D. & Cie, quincaillerie; Alexandre Colletet.
 International (The) Importing Co., bijoutiers en gros et en détail; James G. Bennett de New-York.
 Lemoine & Cie, épice; Eugénie Montreuil, épse de Louis Lemoine.
 Safety (The) Ice Creeper & Co.; F. X. G. Charland et Odilon Fehr.
 Slater Bros, chaussures; Albert J. S. ater.
Québec — Rousseau J. & Fils, plombiers, etc; Joseph Rousseau sr et jr.
 Belleau Jos & Cie, contracteurs; Jos Belleau et Elzsar Poitras.
 Langlois Pierre & Cie, chaussures; Pierre et Jacques Langlois.
 Bichard & Cie, mfrs de fournitures de chaussures, a ouvert une fabrique à Château Richer.
 Berrigan & Benn tabac; W. G. Berrigan et Michael Benn.
St-Cuthbert — Sylvestre & Sylvestre, épice.
St George de Malbaie — Cassivi Abraham forgeron.
 Cassivi Israel mag. gnl.
St Laurent — Jasmin Dr J. pharmacien.
St-Louis du Mile End — Charbonneau I. & Cie, mfr de portes et châssis; Joseph Charbonneau.
St Simon (co. Rimouski) — Fournier Raphaël, mag. gnl.
Trois-Pistoles — Belzil J E., mag. gnl.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Cornwall — McDonald D. & Son, charbons; Duncan McDonald se retire.
Flesherton — Leitch C. J., tailleur; Proctor & Allen succèdent.
Fenwick — Swayze & Co., mag. gén.; W. H. Fry succède.
Huntsville — McGregor W. A. & Son, moulin à planer; Mde W. A. McGregor succède.
 Ewens Wm., sellier et chaussures; John Ewens succède.
Hanover — Gifford A. K., bijoutier, déménagé à Flesherton.
Orillia — Bennett W. L., épice.
Trenton — Garratt T., hôtel; Jackson succède.
Uxbridge — Wiley A O., boulanger, déménagé à Toronto.
Udora — Sexton C. A., hôtel; James Ellard succède.

CESSIONS

Aylmer — Conrad D., libraire.
Brantford — Vanfleet J. R., bois de sciage; ass. 29 avril.
Gratton Tp — McDonough Wm, bois de sciage.
Iona — Lumley J. O., mag. gén.; ass. 29 avril.
Mattawa — Hogarth Bros., mag. gén.; ass., 29 avril.
Owen Sound — Christie J. K., épice.
Perth — Gemmel R. & Son, mfrs de lainage.
St. Catharines — Wilson George, moulin à planer.
Silverwater — Morris George, moulin à scie, etc.
Toronto — Armitage W. H., épice.; ass, 26 avril.

UBALDE GARAND. TANGREDE D. TERROUX.
GARAND, TERROUX & CIE.,
 BANQUIERS ET COURTIERS
No. 3, Place D'armes, MONTREAL.
 Effets de commerce achetés. Traités émisés sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance.

BILODEAU & RENAUD
 COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES.
No. 15 rue St-Jacques, Montréal
 Spécialité: Règlement des Affaires de Faillites.
 Téléphone 2003

C. H. BRANCHAUD
 COMPTABLE, AUDITEUR et COMMISSAIRE
87 rue St-Jacques, Montréal
 Spécialité: Règlement des Affaires de Faillites.

CHS. DESMARTEAU
 Comptable, Auditeur et Commissaire
No 1598 rue Notre-Dame.

SPECIALITE:
REGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

ARTHUR GAGNON. L. A. CARON.
GAGNON & CARON
 EXPERTS-COMPTABLES.
CURATEURS
 Téléphone Bell 815. Boite B. P. 911.
 BATISSE DES CHARS URBAINS, MONTREAL.

L. W. TELMOSSE
 (Ci-devant de Gaucher & Telmosse)
COMPTABLE
 Liquidateur de Faillites,
 Agent d'Immeubles,
 Assurances, Collections, Etc.,
 Commissaire de la Cour Supérieure.
 BATISSE ROY: CHAMBRES 9 ET 10
No 16, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL
 SPECIALITE: AGENT DE SUCCESSION.
 Téléphone Bell 6170.

THE WESTERN LOAN & TRUST CO.
 (LIMITÉE)
 CONSTITUEE PAR ACTE SPECIAL DE LA LEGISLATURE
CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.00
ACTIF 2,417,237.86
 Bureaux: 13, rue St-Sacrement, Montréal, P. Q.
 DIRECTEURS.
 Hon. A. W. Ogilvie; MM. Wm. Strachan; W. Barclay Stephen; R. Préfontaine, M. P.; R. W. Knight; John Hoodless; J. N. Greenshields, C. R.; W. L. Hogg.
 OFFICIERS.
 HON. A. W. OGILVIE, Président; WM. STRACHAN, Vice-Président; — W. BARCLAY STEPHEN, Gérant; J. W. MICHARD, Comptable.
 Procureurs: — MM. Greenshields & Greenshields. Banquiers: La Banque des Marchands du Canada. Cette Compagnie exerce les fonctions de Syndic, Administrateur, Exécuteur, Fidél-Commissaire, Receveur, Curateur aux Allénés, Gardien, Liquidateur, Etc., et aussi d'agent pour ces fonctions. Débentures émises pour trois ou cinq ans. Ces débentures et l'intérêt peuvent être perçues en aucune partie du Canada sans frais. Pour autres détails s'adresser au Gérant.

CONCORDATS.

Toronto—Muldrew John & Co, lainages en gros, etc., à 50c dans la piastre.

DÉCÈS

Elora—Dalby Frk, hôtel.
Hamilton—Briggs G. O. & Son, médecines brevetées; G. O. Briggs.
Toronto—Brodigan John, contracteur.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Brockville—Abbot, Grant & Buell, fabricant de confiserie, etc.; Ohs. H. Buell se retire.

Orillia—Gremar B. (The) Co., mag. gén.; Henry Smeath se retire et B. Gremar continue sous la même raison sociale.

Tisdale & Wade courtiers; W. B. Tisdale continue.

Toronto—Sutcliffe J. & Sons, nouv. etc. Douglas Bros (Galvanized Iron Works).

EN DIFFICULTÉS

Copleston—Kiasie G. J., mag. gén., ass. 27 avril.

Killaloe—Harrington P. J., mag. gén. offre 40c dans la piastre.

North Bay—Dyer & Co, restaurant, etc, ass. 30 avril.

FONDS A VENDRE.

Bracebridge—Bettes A. B., moulin à planer.

Hamilton—Brethour & Co, tailleurs.

New-Toronto—Armitage Mfg Co, auvents etc.

Oceola—Foley, Mathew J., mag. gén. 30 avril.

Ozabruck Centre—Baker Gordon mag. gén. 5 mai.

Toronto—Hunsley W. C., boucher, 22 avril.

Hodson Henry F., constructeur de navires, 15 mai.

FONDS VENDUS

Brockville—Boyd Jas., épïc.

Embro—Stewart Kenneth, boucher.

Huntsville—Whiteside John, épïc. et chaussures à James Cain.

Killaloe—Boland James, mag. gén., à Mohr & Ryan,

Markham—Reeves R., boulanger et confiseur à T. H. Hook.

Thornhill—McDonald J. forgeron à Robert Forbes

Toronto—Houston R. O., pharmacien.

Unionville—Harrington R., mfr de châssis à Harrington Bros.

Uxbridge—Clark Peter, boucher à Fred Ohnn.

O'Brien J. H., meuble à McGuire & Law.

Woodstock—Patrick Wm., farine et grain à Patrick Bros.

INCENDIES

Guelph—Burrows G. A., mfr de tapis.

Haliburton—Johnston W. H., hôtel.

Norwood—Duffield G., bijouterie et articles de fantaisie.

Hendron F., écurie de louage.

O'Reilly C., instruments agricoles.

Pearce J. B., mag. gén.

Scott E., papeterie.

Stephenson Mlle, mode.

Stewart R. J., ferblanterie et poêles.

Tucker W. H. & Bro., épïciers, boulangers, etc.

Wason James, épïc.

Waters R. W. & Son, mag. gén.

St-Thomas—Norsworthy C. & Co., fonderie.

Toronto—Rogers J. F., provisions ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Belleville—Mac (The) Machine Co (Ltd).

Orillia—Tudhope W., charrons et instruments agricoles; E. F. Cooke est admis; raison sociale, Tudhope & Son.
Ottawa—Victoria (The) Co (Ltd).
Zephyr—Pickering Wesley, sellier.

NOUVELLE-ÉCOSSE

CONCORDATS

Weymouth Bridge—Esther Joseph, ferblantier.

Balcom O. E., bijoutier.

DÉCÈS

Halifax—Jack & Bell, banquiers et courtiers; H. H. Bell.

Rent Geo., poêles et ferblanterie.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Truro—Hyde & Murray, charbon; Hyde continue.

FONDS A VENDRE

Halifax—Ruggles M. H. & Co., épïc., hôtel etc.

Windsor—Dimmock Wm., quincaillerie.

FONDS VENDUS

Yarmouth—Lieberman, Abraham, mag. gén. à Jennie A. Lieberman.

INCENDIES

Oxford—Oxford Foundry and Machine Co.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Bridgewater—Waterman & Bates, peintures; F. Waterman & Wm O. Bates.

Halifax—Hamilton, Ohs E., nouv. Hosterman Horold E., nouv.

Prince, H. A., chaussures.

Maccau—Ripley E. & Co, fournisseurs; Enoch Ripley et Gilbert Blenkhorn.

Wine Harbor—Keizer Silas; son épse.

NOUVEAU-BRUNSWICK

CESSATIONS DE COMMERCE

Fredericton—Cosman W. & Son, ferblantiers.

St Jean—Bell Olgar Co. Ltd, mfrs de cigares, déménagé à St Stephens.

FONDS A VENDRE

St Jean—Hill Jas S., thés etc.

Youngelans Ths, mercerie.

FONDS VENDUS.

St Jean—Fowens F. A., épïc., à W. A. Fowler.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Fredericton—Boom & Fowler, épïc.

Hatt F. P., restaurant.

Woodstock—Loane John, charron, a admis Wm Loane; raison sociale, Loane Bros.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Fort Steele—Morin A. hôtel; R. D. Mather, succède.

Nanaimo—McDonald H. J., hôtel; Mde T. Millar succède.

Rossland—Campbell Bros, meubles; R. O. Waterson succède.

Vancouver—Munn J. K., fruits; J. H. Travellbea succède.

Vancouver Victoria & New Westminster Consolidated Ry Co; British Columbia Electric Railways succède.

Victoria—Macres S. K., fruits; D. Macres succède.

Bechtel A. J. hôtel; W. Martin succède.



Clotures! Balustrades!

Toutes sortes de Travaux en fer.



Toronto Fence & Ornamental IRON WORKS

78 Adelaide St., Toronto, Ont.

Banque Ville-Marie

A VIS est par les présentes donné qu'un dividende de trois pour cent (3 p. c.) pour les six mois courants, égal au taux de six pour cent (6 p. c.) par an, a été déclaré sur le Capital payé de cette institution, et qu'il sera payable au Bureau Chef ou à ses Succursales, le ou après lundi, le premier jour de juin prochain, le ou après lundi, le premier jour de juin prochain. Les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 mai inclusivement.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau principal, mardi, le 15 juin prochain, à midi.

Par ordre du Bureau de Direction,

W. WEIR, Président.

N'A PAS SON EGAL

Vernis pour Chaussures de Dames
en Bouteilles de 15 et 25 cts.
Noirs à Chaussures
de toutes grandeurs



Pure Gold

Essayez notre Cirage. Nous en garantissons la Qualité.
Si on n'est pas satisfait, nous remettrons l'argent.

W. H. DUNN, Agent, 394 rue St-Paul, Montréal.

PURE GOLD M'FG. CO. 31 & 33 FRONT ST. EAST.
TORONTO.

CESSIONS

Revelstoke—Hutchison & McGregor, grains.
Vancouver—Downings S. & Son, li-
queurs.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Rosland—Lockhart, Massam & Miller, meubles.
Trail—Albano & Carr, tailleurs; J. Albano continue.

FONDS VENDUS

Vancouver—Lloyd M. T. L., restaurant, à J. J. Sparrow.
Wellington—Bickle Thomas (Montreal Store) à John Bickle.

INCENDIES

Nelson—Maurin A., magasin de se-
conde main.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Nakusp—Genelle Peter & Co., moulin à scie, amalgamés avec Vancouver Sash and Door Co.
Victoria—Hendersan Publishing Co.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

FONDS À VENDRE

Alexander—McLeod J. W., hôtel.
Brandon—Eames & Co, hôtel.
Qu'Appelle—Love & Raymond hôtel.
Winnipeg—Lawrence W. M., quin-
callerie.
Munt & Co, liqueurs en gros et en détail.

FONDS VENDUS

Dauphin—Pitcher W., boulanger à John Bryce.
Holland—Pentland T. H. & Co., mag. gén. à John Fumerton & Son de Fallbrook Ont.
McGregor—Smith E., sellier à Scott.
Methuen—Stewart G., mag. gén. à E. Rogers.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Fort Saskatchewan—Mariaggi Frank.
Virden—Pineo & Merrick, mag. gén., a ouvert une succursale de nouv. à Griswold.
Winnipeg—Carruthers & Brock, agents d'assurances et financiers ont

admis J. M. Johnston : raison sociale Carruthers Brock & Johnston.
Dominion Bank of Canada a ouvert une succursale.
Winnipeg (The) Gold Syndicate Ltd.

ILE DU PRINCE EDOUARD

FONDS VENDUS

Wood Island—Taylor D., mag. gén., à A. J. Taylor.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Du 27 Avril au 4 Mai 1897.

Suite

Edm. J. Barbeau vs Avila Bernard.
Belœil — 3o Le lot No 5, contenant 22½ arpents.
4o Le lot No 4, contenant 60 arpents.
Vente le 27 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.
Gouin & Lemieux vs Ilmasse Valiquette.
St Vincent de Paul — Le lot No 396a, avec bâtisses,
Vente le 27 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE JOLIETTE.

Dame Marie Louise Panet et vir vs Chs. Boulé dit Dalphond.
St-Béatrix et St-Jean de Matha.—1o Une terre désignée sous les Nos 177, 178 et 179, comprenant les lots Nos 16, 17 et 18.
2o Le lot No 511, d'une superficie de 112½ arpents, situé à St-Jean de Matha : sujets à charges.
Vente le 28 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église St-Béatrix, pour le 1er, et le même jour, à 2 h. p.m., à la porte de l'église St-Jean de Matha, pour le 2e.
Magloire Arsène Lambert Aubin vs Pierre Aubin.
Berthier.—Une terre d'une superficie de 51 arpents, désignée sous le No 244, avec bâtisses.
Vente le 31 avril, à 1 h. p.m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'IBERVILLE

Dame Esther Leriger dit Laplante vs Delphis Brassard.
St Blaise — Une terre étant la moitié du lot No 4, contenant 56 arpents, avec bâtisses, sujette à charge.
Vente le 28 avril, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEDFORD

Charles M. Hall vs Michael Edw Mitchell.
Ste Anne de Stuckely — Le lot 392 du 5o rang, contenant 100 acres, avec bâtisses.
Vente le 28 avril, à 9 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.
Clovis Diragon vs Amable Pincence et al.
Ste Anne de Stuckely — Le lot 654 du 8e rang, contenant 100 acres, avec bâtisses.
Vente le 28 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEAUCE.

Joseph Thibodeau vs Thos. Poulin.
St-George de Beauce.—1o Une terre située concession St-Pierre, étant partie du lot No 417, contenant 40 arpents, avec bâtisses.
2o Un morceau de terre de 2½ arpents, faisant partie du lot No 357.
Vente le 29 avril, à midi, à la porte de l'église paroissiale.

John Fleming et al vs Edw. C. Benson et al.
Metgermette Sud.—Le lot 11 du 8e rang.
Les lots A B. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du 9e rang.
Les lots A. B. et 1 du 10e rang.
La partie sud du No 12 du 8e rang, d'une superficie de 51 acres.
Vente le 28 avril, à 2 h. p.m., au bureau d'enregistrement à St-François de Beauce.

DISTRICT D'ARTHABASKA.

Linière Taschereau et al vs Israel Landry et al.
St Sylvestre—Les lots 393 et 394, formant une superficie de 120 arpents.
Vente le 28 avril, à 9 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Honoré Rousseau vs Joseph Desrochers.
St Antoine de Tilly — Le No 257, étant



“Mom Says
she won't have this.
She is tired wasting sugar on imitations of
HIRES
Rootbeer”
The dealer who sells the genuine Hires never hears this.

T. J. COOK, Agent — MONTREAL.

une terre située au 1er rang, circonstances et dépendances.

Vente le 30 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Dame Jos Ed Prévost vs Jacques Beaumont.

St Ambroise—1o Partie du No 1331, contenant 17 arpents.

2o La partie est du lot No 1331, contenant 18 arpents.

3o Le lot No 1286, situé au 7e rang.

Vente le 30 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Joseph Trudel vs Dame Adeline Lafontaine et vir.

St-Jacques des Piles.—Les lots 171, 172 et partie du No 173, avec bâtisses.

Vente le 30 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'OTTAWA.

Henri Bourassa et al vs John Guertin.

St-André Avelin.—Une terre portant le No 54.

Vente le 29 avril, à 2 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST-FRANÇOIS.

J. B. G. Millette vs Léon Leblanc.

St-Hypolite de Wotton.—1o Partie des lots 28 et 29 du 3e rang contenant 9 arpents, avec moulin à farine et autres bâtisses.

2o Un emplacement contenant 1/2 d'arpent.

3o Une maison sans le terrain.

4o Tous les droits sur un moulin à farine.

5o Les 2/37 de l'emplacement Leblanc sur les lots Nos 28 et 29 du 3e rang.

Vente le 28 avril, à 1 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE RIMOUSKI.

Jérôme Létourneau vs Philippe Lemieux.

St Edouard des Méchins—1o Droits sur le No 20, avec bâtisses.

2o Tous les droits sur le lot No 37, avec bâtisses.

Vente le 28 avril, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

TELEPHONE BELL 7012

A. DEMERS & CIE

CI-DEVANT

DRAPEAU, SAVIGNAS & CIE

PLOMBIERS

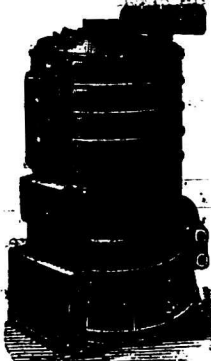
Couvreurs.

Poseurs d'Appareils à Gaz et à Vapeur, Electriciens, Etc.

Spécialité pour la pose des Appareils de Chauffage de toutes sortes.

Votre patronage est respectueusement sollicité, et nos prix sont modérés.

No 386, rue St-Laurent
MONTREAL



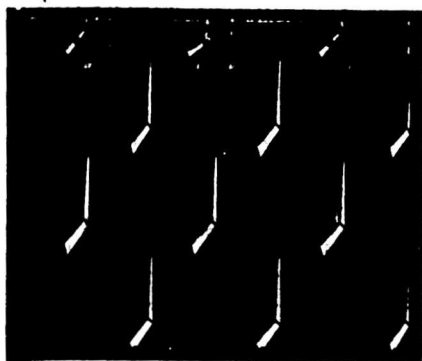
L'ETAT ACTUEL de la PISCICULTURE MARINE

(Suite de la page 422)

De nouveau l'eau monte, et le même phénomène se reproduit. Chaque élévation et abaissement de l'eau exige environ dix minutes. L'expérience a démontré que ce mouvement de marée, qui est celui annuel sont soumis les œufs flottants dans leurs conditions naturelles de développement, est suffisant pour les maintenir en bonne état. Ryder, d'après lequel je donne cette description a établi que la mortalité qui survient dans les œufs de morue au cours de l'incubation, n'excède pas cinq pour cent. Cet appareil n'a pas été employé à Dunbar; mais Cunningham, qui l'a utilisé à Plymouth, sur une petite échelle, pour les œufs de Plies et de Fllets, a reconnu qu'il est préférable d'abandonner l'emploi du siphon et d'introduire l'eau directement dans la jarre au moyen d'un tube rentrant par l'ouverture supérieure.

Avec ce dispositif, les œufs sont maintenus en perpétuel mouvement et dispersés dans la masse liquide au lieu d'occuper un plus ou moins petit volu-

Bardeaux en Acier Eastlake



Le Bardeau que d'autres
Manufacturiers
ESSAIENT d'imiter

LE PLUS ÉLÉGANT
LE PLUS DURABLE
et la La Gouverture qui s'applique le Mieux

NE MANQUE JAMAIS DE DONNER
SATISFACTION

Demandez notre Catalogue "T"

METALLIC ROOFING CO. Ltd.

Seuls Manufacturiers **TORONTO, ONT.**

EN VENTE CHEZ

H. McLAREN & CO.

706, rue Craig, MONTREAL.

MECHANICS SUPPLY CO.

96, rue St-Pierre, QUEBEC.

me à sa surface. Cet effet est également obtenu dans l'appareil Dannevig, mais par un processus différent. Cet incubateur consiste en une boîte en bois ayant environ huit pieds de long, deux pieds trois pouces de large, et un pied de profondeur. Il est divisé en deux compartiments longitudinaux par une cloison; chacun de ces compartiments, à son tour, est divisé en sept autres, transversalement, de telle façon que les divisions des extrémités soient beaucoup plus étroites que les intermédiaires. Chaque appareil comprend, conséquemment, quatorze compartiments, quatre étroits aux extrémités, et dix plus larges dans l'intervalle. Les divisions extrêmes communiquent par paires, entre elles; l'une des paires reçoit l'eau qui coule d'un robinet, tandis que l'autre sert de déversoir pour le liquide qui s'écoule, de là, dans le tuyau de vidange. Les grands compartiments sont étanches, et, dans chacun, se trouve placée une boîte en bois dont le fond est formé par un tamis en crin. Elle est agencée de telle manière qu'à son extrémité supérieure un de ses côtés soit fixé à charnières sur la cloison, tandis que le côté opposé peut s'élever en flottant au-dessus de l'eau, quand celle-ci remplit l'appareil.

Le liquide s'écoule du premier compartiment dans la première boîte au

moyen d'une large rigole métallique ménagée dans une dépression du bois; il tombe ensuite à travers le tissu lâche du fond dans le compartiment où la boîte elle-même est placée. Quand ce compartiment est plein, il s'écoule dans la seconde boîte et ainsi de suite jusqu'à la fin de la série. L'appareil est monté sur des pieds d'inégales grandeurs aux deux extrémités, en sorte que l'écoulement se fait de lui-même d'un compartiment à l'autre, du tuyau d'adduction à celui d'abduction. Les œufs sont placés dans les boîtes flottantes, et la force du courant, comme on a pu le remarquer, est dirigée de la surface au fond, maintient les œufs dispersés dans le liquide. Mais, quand une grande quantité d'œufs se trouvent dans les boîtes, il est nécessaire d'imprimer à celles-ci un autre mouvement qui correspond au mouvement de marée des appareils américains. Celui-ci est obtenu par une pression automatique exercée sur les boîtes mêmes. Quand leur extrémité libre et flottante, en effet, est brusquement plongée dans l'eau, un contre-courant se produit à travers le tamis en crin de leur fond; combiné avec l'action du courant continu, qui se produit dans une direction opposée, ce phénomène maintient les œufs en un tourbillonnement constant et les distribue d'une façon homogène dans la masse liquide.

Le plongement automatique et périodique des boîtes est obtenu au moyen d'un dispositif ingénieux.

Le trop-plein de l'eau provenant du vivier de ponte, au sortir du filtre à œufs, est amené par une rigole en bois sur une roue à palettes actionnant un excentrique. L'extrémité d'un long levier articulé est fixé à la circonférence de l'excentrique et s'élève ou s'abaisse à chaque rotation de la roue. Ces élévations ou chutes alternatives du levier sont transmises, au moyen de câbles et de poulies, à une longue tige de fer qui passe longitudinalement au milieu de chaque appareil et appuie sur l'extrémité libre ou flottante des boîtes. Quand le levier s'élève sous l'influence de l'excentrique, les tiges sont soulevées au-dessus des boîtes qui flottent librement; quand le levier s'abaisse, les tiges retombent et, en pressant sur les boîtes, plongent celles-ci dans l'eau. Ce fonctionnement si simple ne demande que peu ou pas d'attention.

Chaque boîte peut contenir un demi-gallon d'œufs de Morue ou trois cent mille œufs de Carrelets; chaque appareil en contient donc dix fois autant et exige une quantité d'eau qui, pour cinq millions d'œufs de morue, est d'environ de quatre cent vingt litre par heure.

Les œufs fécondés, après avoir été recueillis dans le collecteur à œufs, net-

fance. De plus, ces méthodes n'ont pas encore été appliquées sur une échelle assez grande, dans aucun pays, jusqu'à ces dernières années, et le délai est encore trop court pour que les résultats des dernières opérations se soient clairement manifestés. En second lieu, il est vraiment très difficile de déterminer car il n'y a aucun criterium pour cela si l'accroissement de la quantité de poissons est dû aux opérations aquicoles ou à des causes purement naturelles. La même remarque peut, du reste, s'appliquer à toutes les interventions humaines pour augmenter l'abondance des produits marins naturels, telles que l'interdiction de pêcher avec certains engins dans des régions déterminées, l'établissement de périodes annuelles d'interdiction pour certaines pêches, etc. Les résultats peuvent seulement être appréciés par la comparaison des statistiques et par des enquêtes répétées durant une série d'années. Il est tout à fait logique de supposer que l'accumulation, dans un certain volume d'eau de la zone littorale, durant plusieurs années, de plusieurs millions d'alevins de Sole, par exemple, devra avoir comme résultat d'augmenter l'abondance des adultes. Dans les rapports officiels concernant la pisciculture en Norvège, aux Etats Unis et à Terre-Neuve, il est établi que de très nombreux essais de jeunes Morues ont été observés dans des localités où il y en avait peu ou pas. Ce fait est attribué, par les pêcheurs et autres personnes expertes, à l'influence des piscifactories. Une autre preuve est fournie par les expériences de la *United States Commission* pour la propagation artificielle du *Olupea sapidissima*, dont les alevins ont été immergés en énormes quantités, ce qui a énormément accru les rendements de la pêche de ce poisson.

En 1880, quelques années après le commencement des opérations piscicole, le nombre des captures sur la côte atlantique était de 4,140,900. L'année suivante il était de 5,172,000, et ce nombre s'accrut progressivement dans la suite, atteignant le chiffre de 7,660,474, en 1888, soit une augmentation de 85 p. c. sur les résultats de 1880. Cela représente une plus-value de 14,078,296 kgs. de substance marchande et environ 3,625,000 francs à répartir entre les pêcheurs. Mais la *Fish Commission* fit plus: elle transporta une grande quantité d'alevins de cette alose, au moyen de wagons appropriés, à travers le continent et les transplanta à Sacramento River; ainsi fut créée une nouvelle pêche pleine d'avenir sur la côte du Pacifique. De cette localité, en effet, ce poisson se répandit peu à peu tout le long du littoral sur une étendue de plus de 2,000

milles dans des eaux où jusqu'alors il était inconnu, de Golden Gate en Californie à Vancouver, dans la Colombie britannique. Après de tels résultats, il n'est pas surprenant que le gouvernement américain considère comme bien employé l'argent qu'il consacre à la pisciculture. La dépense qu'occasionne celle-ci n'est pas à la vérité, très grande. Etant donnée une localité convenable, une piscifactorie susceptible de traiter annuellement 150 ou 200 millions d'œufs peut être installée pour la somme de \$5,000 à peu près; la dépense annuelle peut s'élever de \$700 à \$1,000.

Dannevig a démontré que, lorsqu'on opère en grand, le prix de revient de 8,000 alevins de Morue n'excède pas 2 cents. Il y a tout lieu de croire que la production qui en résulte pour les pêcheurs et pour le public est supérieure à cette dépense.

DR WEMYSS FULTON.

PETITES NOTES

Si la guerre se déclarait demain, voici les forces que les grandes puissances d'Europe pourraient mettre en campagne: Allemagne, 2,440,000 hommes, 562,150 chevaux, 4,430 canons; Autriche, 1,590,000 hommes, 292,000 chevaux, 2,140 canons; Italie, 1,253,300 hommes, 134,000 chevaux, 1,620 canons. Total, 5,283,200 hommes, 988,150 chevaux, 8,190 canons, pour la triple alliance. Contre ces forces, l'alliance Franco-russe aurait: Russie, 2,411,100 hommes, 463,000 chevaux, 5,200 canons; France, 2,715,000 hommes, 800,000 chevaux, 4,000 canons; total, 5,526,705 hommes, 1,23,000 chevaux, 9,200 canons.

Le comte de Maistro a fait cette remarque: "Donnez le feu aux animaux, faites qu'ils arrivent à savoir l'allumer et à s'en servir et le monde est perdu."

C'est fort juste. Et jusqu'ici on disait des singes: ils ne sont que des bêtes, ils ne savent pas se servir du feu.

Mais les gens qui tiennent à avoir les singes pour ancêtres ont imaginé d'apprendre à ces animaux à se servir convenablement du feu. Et il paraît que quelques-uns y arrivent... en Amérique.

Les *Débat*s de ce matin rapportent qu'à Philadelphie un singe a très bien appris à allumer des allumettes; il sait quel est le bout qui s'enflamme par frottement; il n'ignore point que le frottement sur une surface poile ne donne pas les mêmes résultats que sur une surface rugueuse; il a remarqué enfin qu'il importe de tenir l'allumette par le milieu plutôt que par l'extrémité, si l'on ne veut pas risquer de la briser entre ses doigts. Il sait enflammer un morceau de phosphore; mais il n'a aucune idée de s'en servir pour faire du feu et se chauffer en hiver.

On a l'espoir qu'il y arrivera, si ses éducateurs y mettent de la persévérance.

Et, comme cela, on sera au moins parvenu à augmenter un peu les chances d'incendie.

On a déjà signalé la triste condition des femmes mariées en Chine: c'est par milliers que ces malheureuses se suicident

pour échapper à la tyrannie du mari. Le *Lloyd de l'Asie orientale* nous fournit à ce sujet quelques renseignements nouveaux: c'est, paraît-il, à l'observation de la loi de Confucius qu'il faut attribuer l'injustice avec laquelle on traite les femmes en Chine. La doctrine du célèbre philosophe ne leur reconnaît aucun droit. L'homme est leur maître absolu. Aussi voit-on fréquemment les jeunes filles chinoises se grouper en associations ayant pour unique programme une résistance opiniâtre au mariage. Ces clubs comptent généralement une dizaine de membres. Toute jeune fille qui désire en faire partie doit préalablement prêter un serment par où elle s'engage "à mourir plutôt que de se laisser marier."

Il y a quelque temps, dans la province de Ornton, une jeune fille appartenant à une de ces sociétés refusait catégoriquement à ses parents d'accepter un mari qu'on lui destinait depuis longtemps. Malgré l'obstination de leur enfant, ils se mirent en devoir de tout préparer pour la cérémonie. La fiancée récalcitrante chercha alors à s'étrangler en avalant une lourde bague en or.

Le médecin de la famille, appelé en toute hâte, déjoua cette tentative désespérée. Le lendemain, on livrait l'infortunée à son mari; mais elle réussit à corrompre une servante: elle s'enfuit et, pendant la nuit, rejoignit ses camarades qui tenaient séance; toutes ensemble coururent se jeter à la rivière.

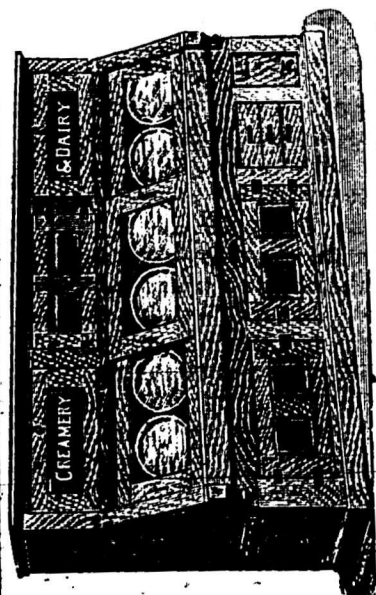
Cette manifestation féministe si tragique a causé dans tout le pays une profonde sensation. Et une ordonnance de police vient d'interdire les associations de jeunes filles. On ferait mieux peut-être de songer à améliorer la condition des femmes mariées.

GRAINES DE SEMENCES

Notre catalogue illustré de graines de semences est prêt et sera adressé gratis sur demande. Ecrivez pour en avoir un. Stock considérable et complet de semences pour la *Ferme, le Jardin et les Fleurs*. Prix justes pour *Timothy, Trèfle* et toutes autres graines. Ecrivez pour avoir nos prix et nos échantillons avant d'acheter.

W. EWING & CO., Marchands - Grainetiers,
142, rue McGill, MONTREAL.

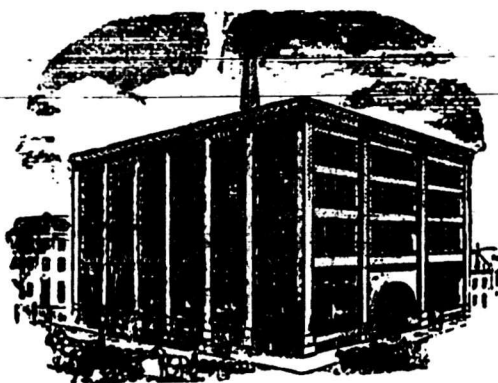
GLACIERE BREVETÉE "AUBIN"



Cette glacière est beaucoup perfectionnée et ajoute toutes les commodités requises pour en faire une parfaite sous tous rapports. 20 modèles différents toujours exposés à notre salle d'échantillons.
P. S. — Glacières de seconde main prises en échange.

C. P. FABIEN, Prop. et Manufacturier

Nos 3 67 à 3171, RUE NOTRE-DAME



SADLER & HAWORTH,

CI-DEVANT ROBIN, SADLER & HAWORTH

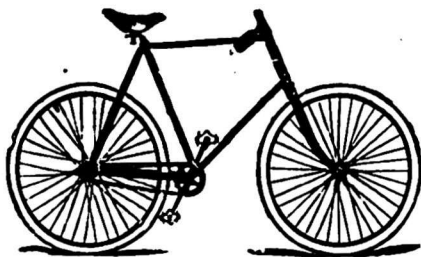
MANUFACTURIERS DE **COURROIES EN CUIR**

BUREAU ET MANUFACTURE:

TANNÉ AU CHÈNE

COIN DES RUES WILLIAM ET SEIGNEURS, MONTREAL.

SOYEZ CERTAIN



DE VOTRE CYCLE

Les Bicycles Gendron, avec le Bandage Buckeye, ont gagné plus de courses que toutes les autres marques de bicycles de tout le Dominion, comme on peut le voir par les faits suivants :

Le tournoi de courses tenu à Toronto l'automne dernier a été gagné par M. Elliot sur un	GENDRON
La course Dunlop a été gagnée, avec le bandage Buckeye, par M. Greatrix sur un	GENDRON
La R. C. B. C. a gagné le trophée Dunlop sur un	GENDRON
La Q. C. B. C. a gagné le deuxième prix sur un	GENDRON
Dans les Courses R. Q. T. un cinquième des coureurs se servaient du	GENDRON
Et un cinquième des prix fut gagné par les	GENDRONS
Dans la Course Montreal Inter-Club, cinquante pour cent des bicycles étaient des	GENDRONS
Cecil Elliott a fait son record d'une heure sur un	GENDRON
G. W. Riddell de Winnipeg a gagné les courses de un et demi et d'un mille sur un	GENDRON
A. Ayerst de Moncton, N. B., a gagné les courses de un et de trois milles sur un	GENDRON
E. Morin, aux Courses de la M. A. A. A. a gagné la course de un mille sur un	GENDRON
S. Broadhurst, au jeu de la Y. M. C. A., a gagné la course sur un	GENDRON
W. Warden aux jeux Inter-Scholastic a gagné plusieurs premiers prix sur un	GENDRON
Le jeune Massey aux jeux Inter-Scholastic a battu le record de 1/2 mille sur un	GENDRON
A. Suckling aux Courses de la M. B. C. a gagné la course de un demi mille sur un	GENDRON
Gratz & McCall ont gagné le Championnat Canadien des Tandem à Québec sur un	Tandem GENDRON
Martineau & Morin ont battu le record de deux milles sur un	Tandem GENDRON
Riddell & Boswell ont gagné le Championnat du Manitoba sur un	Tandem GENDRON

Ce qui précède est un faible aperçu des courses gagnées sur des BICYCLES GENDRON.

Depuis quatre ans, les BANDAGES BUCKEYE ont été mis sur les BICYCLES GENDRON, et il n'y a pas d'instance où avec ces bandages les joutes se soient fendues ou que le bandage soit tombé.

Les points principaux du BANDAGE BUCKEYE sont l'absence totale de ciment ou de fils de fer dans sa confection, choses qui ont toujours été une source d'ennui pour les bicyclistes lorsqu'ils venaient à percer le bandage en chemin.

Notre atelier de réparation est en pleine opération et tous les ouvrages qui nous seront confiés recevront notre attention immédiate. Nous demandons à nos clients et aux bicyclistes en général qui auraient l'intention de faire faire des changements à leurs bicycles, de vouloir bien nous essayer ; ayant l'atelier le mieux monté du Dominion pour les réparations, nous sommes certains de donner pleine et entière satisfaction.

Bicycles émaillés de n'importe quelle couleur.

Gendron Manufacturing Co., Ltd

2413 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Chronique de Québec

Mercredi, 28 avril 1897.

Le grand événement de la semaine, à Québec comme dans tout le pays, ce sont les modifications au tarif. En général, il semble y avoir satisfaction. Les droits sur les tabacs et les spiritueux ont cependant fait maugréer quelques marchands-épiciers qui craignent une diminution dans leurs affaires. Il n'en sera rien toutefois, car les consommateurs de ces deux espèces de produits ne manqueront jamais. Ce qui est plus à craindre, ce sont les distillations illicites et les fraudes de contrebande.

Il faudra une surveillance plus méthodique et plus active. J'ai rencontré un fabricant de cuirs très versé dans les choses du tarif, (protectioniste convaincu) il se plaint que les Dongolas Américains font une concurrence ruineuse aux produits de même nature fabriqués au Canada, et il aurait voulu une augmentation de droits sur cette article, seulement il ajoute que, sous l'empire du tarif actuel plusieurs fabricants québécois ont réussi à produire un article supérieur et que les importations américaines ont diminué d'au moins 25 p. c. avec espoir que cet état de choses devienne de plus en plus satisfaisant. Mais alors qu'est-il besoin de nouvelle protection, si celle qui existe produit d'aussi bons résultats ?

Voilà les seuls griefs que nous avons entendu proférer. En pratique, la plupart des marchands ont augmenté le prix de la boisson et du tabac: les acheteurs sont déjà accoutumés.

Nous n'avons pas pu nous rendre compte exactement de l'effet des diminutions de droits sur les cotons, les lainages, le fer, etc, attendu que les marchands ne se hâtent pas de faire les réductions correspondantes sur les prix des marchandises qu'ils ont en magasin. Les résultats seront plus apparents dans quelques semaines.

Tous ces changements coïncident, heureusement, avec le retour de la belle saison, l'ouverture de la grande navigation, et la reprise des travaux de toutes sortes. L'activité est grande et s'accroît de jour en jour. Des centaines d'ouvriers sont occupés aux réparations des propriétés du gouvernement fédéral

aux entreprises municipales et aux travaux du chemin de fer électrique. De fait, il y a longtemps que notre ville n'a pas joui d'une telle aubaine. L'approche de la période aigue de la lutte électorale y est bien pour quelque chose, croyons-nous, mais il n'est que justice d'admettre que les travaux en cours d'exécution sont tous de première nécessité. Le commerce s'en ressent dans toutes les lignes et l'argent circule assez abondamment. Toutefois, c'est toujours une période d'agitation préjudiciable aux affaires, ce que celle des élections politiques; le contre-coup en est sensible à Québec, et nous avons hâte que le onze mai vienne mettre un terme à cet état de choses.

EPICERIES

Enfin, le temps des conjectures ou du malaise, quant au remaniement du tarif est passé et nos marchands sont contents de connaître une bonne fois la décision du gouvernement fédéral. En général, on paraît s'être abondamment pourvu avant la hausse, des articles frappés d'une augmentation de droit.

Le commerce reprend très bien et tout fait prévoir un printemps d'abondance dans le détail comme dans le gros.

Sucres : Jaunes, 3½ à 4c; Powdered, 6c; Granulé, 4½ à 4¾c; Paris lump, 6½c.
Sirops : Barbades No 1 tonne, 32 à 33c; Tierce, 33 à 35c; No 2, tonne, 28 à 29c; Porto-Rico, 32c.

Beurre frais : 10 à 13c.
Huile de charbon : 14½ à 15c.

Conserves en boîtes : saumon, \$1.20 à \$1.40; homard, \$2.15 à \$2.25; blé d'inde, 75 à 89; pois, 80 à 90.

Soda à laver, de 80 à 90c; do à pâte, \$2.40; Empois, 4½c; do, satin, 7½c.

Allumettes :

Telegraph..... \$3.75 la caisse
Telephone..... 3.50 —
Phoenix..... 3.20 —
New-Dominion.... 3.15 —

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farine (en poches) : Fine \$1.20 à \$1.25; Superfine, \$1.40 à \$1.50; Extra, \$1.65 à \$1.75; Patent, \$2.05 à \$2.10; S. Roller \$1.95 à \$2.00.

Grains : Avoine "Province" (34 lbs) 26 à 28c; do "Ontario" 30 à 32c; son, 55c; blé d'Inde, 38 à 40.

Lard : Short Cut, \$13.50 à \$14.00; saindoux pur, en seaux, \$1.40 à \$1.50; do

composé, \$1.20 à \$1.30; chaudières, 6 à 7c.
Huile: Loup-Marin "Straw," 36 à 37½.
Huile de morue, 27c.

Le projet d'abolir la Commission du Havre de Montréal a soulevé la question de savoir jusqu'à quel point la Commission du Havre de Québec avait sa raison d'être. — Il y a du pour et du contre — Il paraît certain cependant, que son utilité n'a pas cessé; bien que certaines modifications soient jugées nécessaires.

Nous n'avons pas mission ni compétence pour apprécier à première vue ce débat; nous ne faisons qu'indiquer une opinion courante dans le public.

Plusieurs magasins sont à faire toilette fraîche, ce qui donne de l'ouvrage et contribue à l'embellissement de la ville. Nous n'avons pas cru devoir mentionner jusqu'à présent les projets de construction d'un "Conservatoire de musique" à la Haute-Ville, ni celui de la construction d'un grand et confortable hôtel à St-Roch parce que, dans l'une et l'autre, il semble y avoir trop d'espace entre l'espérance et la réalisation. Toutefois, en ce qui concerne l'urgence de la construction d'un hôtel à St-Roch tout le monde paraît d'accord: Cette partie la plus importante de la ville, est entièrement dépourvue.

Des capitalistes qui voudraient tenter l'aventure et qui pourraient disposer de trente à quarante mille dollars pourraient certainement faire un placement avantageux, croyons-nous.

L. D.

NOTES SPECIALES

Ripans Tabules: at druggists.

M. A. Vaillancourt, peintre-décorateur, transportera, au 1er mai son atelier au No 535 rue St-André (près de la rue Ontario).

Les voyageurs de la maison Z. Paquet, Québec et Montréal, sont maintenant sur la route avec leurs échantillons de fourrures, gants, mitaines et souliers mous pour l'automne prochain. Cette maison offre cette année des articles si avantageux que nos lecteurs feraient bien de ne placer aucune commande avant de les avoir examinés.

GRAINS DE SEMENCE

Blé (rouge et blanc) Manitoba et Ontario; Avoine, Banner Welcome, Merveilleuse, Canadienne, etc.; Pois. Orge Sarrasin, etc. Blé d'Inde à silos, Lentilles, Mil canadien et de l'ouest; Trèfle rouge, blanc, alsike, vermont, mammoth; Plâtre à terre; engrais chimiques.

Spécialités de Grains et Graines pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE, 126 A 140, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Sirop Fajardos

Reçu par Etine "Boston Marine" une cargaison de SIROP FAJARDOS de couleur jaune et qualité extra.

NAZAIRE TURCOTTE & Cie. QUEBEC.

Notre Assortiment pour le Printemps est au grand complet...

Spécialités: — Valises, Sacs de Voyage, Etc., aux prix de fabrication. Nos balais sont toujours les meilleures valeurs du marché. Nous payons le fret sur des quantités de 5 doz. ou plus.

JOB, 75,000 pièces de Tapiasserie, depuis 3 cts en montant.

LABRECQUE & MARCOTTE, 13 rue St-Antoine, Quebec.

SUCCESSIONS DE BOISSEAU & MARCOTTE

SEMENCE

TREFLE Blanc, Alsike, Rouge, Ordinaire, Vermont Mammoth etc. MIL Canadien, et de l'Ouest. BLÉ Manitoba et d'Ontario, Avoine, Pois, Orge, Plâtre pour la terre, etc. Aussi Fleur, Engrais, Lard, Poisson, Huile de Poisson, Sel Beurre, etc.

GEO. TANGUAY

Magasins: 83 et 85, 84 et 86 rue St-André, Bureau: 48 rue Saint-Paul BASSE-VILLE
Quai: Rue St-André et Dalhousie QUEBEC

**LS. DESCHENES
ENGANTEUR DE COMMERCE**

Jobber en Chaussures
No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de Jobs pour leur commerce.

L'EMPLOI DES BOIS

Voici son mode de préparation.

On scie en feuilles très minces, à l'aide de machines, les différents bois que l'on veut employer. Le bois ainsi préparé est enduit d'une matière collante et appliqué sur une feuille de papier. Au moyen du cylindrage on obtient une feuille de papier qui n'est guère plus épaisse que le papier peint ordinaire, et dont l'emploi est très facile. Le papier, collé au dos, empêche le bois de se casser et de se fendre, et le rend ainsi bien supérieur aux anciennes feuilles de placage.

Le nom de ce produit, "papier bois," peut faire supposer qu'il n'a que l'utilité du papier et du cuir pour tapisserie; il peut donner les mêmes effets plastiques que le bois massif pour le placage.

En traitant le papier bois par la vapeur à des températures élevées, on obtient les meilleurs résultats.

Pour l'appliquer sur les murs, on se sert d'un papier intermédiaire. On humecte le bois et le papier avec une éponge jusqu'à ce qu'il se produise un gonflement régulier. On applique une colle pareille à celle que l'on prend pour tapisser, et l'on fixe au mur préalablement lavé à l'eau chaude et poli à la pierre ponce, afin d'enlever toutes les aspérités. Il faut adapter des bandes de papier sous les jointures et de minces bandelettes de mousseline pour les bois forts.

Ce papier-bois peut être verni et poli comme le bois ordinaire. On recommande de donner trois couches pour les couleurs claires, qu'il faut frotter soigneusement; il est bon de prendre de la cire dissoute dans la térébenthine, et du vernis du Japon pour le séchage. Avec les bois foncés, on emploie de la benzine et de la craie. On frotte avec des chiffons, de l'huile à polir, ou avec de la gomme laque.

La dernière nouveauté en ce qui concerne l'industrie du bois consiste à faire du parquet en pâte de bois. La palme de cette invention revient encore aux américains, toujours à l'affût du pratique et de l'original. Les inventeurs prétendent que le parquet en pâte de bois a de multiples avantages sur le parquet ordinaire, dont le principal consiste en

ceci que les rainures sont entièrement supprimées, évitant ainsi l'accumulation dans ces fentes de la poussière, de la vermine et des microbes de toute nature. Le nouveau parquet est aussi un mauvais conducteur de la chaleur et du son, et malgré sa dureté il donne au pied une impression molle comme, par exemple, les tapis de linoléum.

La pâte de papier reçoit une petite addition de ciment pour augmenter la résistance du parquet, dont le prix de revient est, bien entendu, beaucoup au-dessous de celui du parquet ordinaire. La pâte est transformée en poudre pour en faciliter l'expédition en sac. Cette poudre, après avoir été transformée en une masse gélatineuse, est étendue sur le plancher, et ensuite pressée au moyen de rouleaux. Quand cette pâte est sèche, on passe une couche de peinture imitant le chêne, le noyer et l'acajou, selon le goût du client.

Encore un nouveau mode d'emploi du bois. Il s'agit du bois "fabriqué," c'est-à-dire formé de minces feuilles de bois de différente espèce, collées ensemble à contre-grain, et cimentées sous pression. Ce genre de bois possède les avantages d'une plus grande force, d'une plus grande flexibilité et d'une grande durée.

On le voit employé tous les jours dans les fenêtres de châssis, des sièges de tramways, etc. Voilà qu'aux États-Unis on commence à faire des portes avec ce bois artificiel. Ces portes ne peuvent ni se retirer, ni se gonfler, ni se voiler, et elles sont beaucoup plus résistantes qu'aucune porte faite d'un seul bois, assemblée à tenons et mortaises ou même en queue d'aronde.

Une maison de Buffalo fait des portes de ce genre, creusées à l'intérieur, ce qui les rend plus légères et plus fortes, tout en économisant les matériaux. Dans la manufacture de la bicyclette, le bois artificiel joue un grand rôle. Les jantes des roues sont faites d'un grand nombre de baguettes minces de différents bois, collées ensemble, courbées en cercles et tournées au tour. Elles sont virtuellement incassables et ne se fendent jamais; elles durent plus longtemps et sont plus élastiques que les jantes en métal.

On prétend que les vers détruisent les récoltes de tabac à Misantla, Etat de Santa Cruz, Mexique.

La Gazette officielle du Canada donne avis qu'en vertu de l'Acte du Parlement du Canada, 51 Victoria, chap. 8, le taux de l'intérêt payable aux déposants dans les caisses d'épargne des Postes et de l'Etat, sera, à compter du 1er juillet 1897, réduit à trois pour cent par année.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

DIRECTION.	Milles fermées.		Milles livrés.	
	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 00	645 & 930	9 30	10 00
M. et Cornwall, Local		4 00	9 00	
M. et Leachina	6 00	2 15	9 30	5 00
M. Hunt et Dundas		5 30	9 30	
M. et Valleyfield	5 30	3 30	9 30	7 00
M. et Rouess Point	6 30	5 20	9 00	11 00
M. et Island Pond	6 45	3 00	8 00	12
		10 15		
PACIFIQUE.				
M. et Toronto		8 00	9 00	
M. et Mansonville		300 & 1015	11 00	
M. et St-Jean, N. B.		6 50	9 30	
M. et Sherbrooke		3 00		12 5
Farnham et St-Pie		3 00		12 30
Sherbr. et L. Mégan.	6 45	6 50	10 00	
M. et Qué.—Côté Nd.	7 15	9 30	8 00	5 00
M. et O. (Sam. 810 p.m.)	7 45	315 & 800		1 00
M. et Winn. et Col. A.	8 60			10 00
M. et Pte Fort. (S. 5.15)	8 45	4 15	9 30	
Montréal et Malons.		4 50	10 30	11 30
PROVINCES.				
Alberta.....C.P.R.	8 50	8 10		10 00
Assiniboine... do	8 50			10 00
Colombie Ang. do	8 50	8 10		10 00
Manitoba..... do	8 50			10 00
N. Brunswick G.T.R. et C.P.R.	6 45	6 50	9 30	8 30
Nouv. Ecosse G.T.R. et C.P.R.	6 45	6 50	9 30	8 30
Ontario.....G.T.R.	8 00	645 & 930	9 30	9 00
Ile du Prin. Ed. do	6 45	6 50	9 30	8 30
Saskatchewan C.P.R.	8 50			10 00
ÉTATS-UNIS.				
Centre.....D. & H.	8 00	5 20	9 00	Mt.
		7 25	9 00	
Nouv. Anglet. C. V.		5 00		
		7 30		
ud.....do	8 00	5 20	9 00	10 15
		7 25	9 00	
Ouest.....G.T.R.	8 00	7 15	9 30	9 00

Les lettres chargées, pour les Etats de New-York et d'Ohio, (celles pour Toledo et Cincinnati exceptées) seront expédiées à 3.25 p.m. pour la route de Montréal et Malone.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 5.00 heures p.m. Pour Portland, Me., à 7 heures p.m.

Le sac des lettres enregistrées ferme à 5.00 p.m. pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a.m. le lendemain.

Avez-vous Essayé les Tabacs Havane, Rouge et Quesnel

De JOS. COTÉ? Ils sont reconnus comme étant les meilleurs.

N. B.—Veuillez S. V. P. remarquer que j'ai le plus grand assortiment de Pipes et Cigares du Dominion.

Veuillez remarquer le Nègre à la porte.

JOS. COTE,

Marchand en Gros
179 RUE ST-JOSEPH.
QUEBEC.

NOUS SAVONS

que les temps sont durs, que l'argent est rare, les crédits longs, la collection difficile, et nous avons marqué nos marchandises en conséquence. Nos échantillons de.....

Chaussures de Printemps

sont supérieurs à tous ceux qui les ont précédés et nos Prix plus que raisonnables. Malgré que la majorité se plaint du peu de commerce qu'il y a.....

NOUS IGNORONS

ce que c'est que de reculer dans les affaires. Avez-vous besoin de Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, en gros? Ecrivez-nous, notre voyageur ira vous voir.

Si d'autres marchands sont trop sévères, nous vous donnerons satisfaction. Il faut vivre et laisser vivre. Si vous venez à Québec, entrez nous voir.

J. H. BEGIN,

CHAUSSURES EN GROS,

121 rue St-Joseph, Québec.

SUPERIEUR A TOUT AUTRE

Le SAVON Extra de T. Blouin & Fils, vous donnera entière satisfaction. Demandez-le à votre épicier. Ceux qui vendent le caustique cassé devraient s'adresser à T. BLOUIN & CIE, . . . Le bidon breveté qui le contient est une merveille. . . . Demandez échantillons et nos prix.

Nos voyageurs sont maintenant sur la route et vous visiteront sous peu. Donnez-leur vos commandes et vous serez satisfait.

T. BLOUIN & Cie, EPICIER EN GROS 148-148, St-Paul, Québec

NOS PRIX COURANTS

Nos Prix Courants sont revus chaque semaine. Ces prix nous sont fournis pour être publiés, par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions entre le marchand de gros et le marchand de détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et au comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général, et aucune maison ou manufacture n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser ce privilège à quiconque en abuserait pour tromper le public.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 29 AVRIL, 1897.

<p>Allumettes.</p> <p>New Dominion..... la caisse.. 3 15 Phoenix..... " " 8 00 Télégraph..... " " 3 70 Telephone..... " " 3 50 Tiger..... " " 3 35</p> <p><i>Frêt payé à destination, et 50c. en moins par caisse pour 5 caisses et plus assorties ou non.</i></p> <p>Parlor..... la caisse.. 1 45 " par 5 caisses.. 1 40</p> <p>Articles divers.</p> <p>Bleu Parisien..... lb. 0 11 0 13 Bouchons communs gr. 0 13 0 30 Bougie Paraffine..... lb. 0 10 0 10 1/2 " London Sperm..... " 0 09 0 09 1/2 Arques à couteaux..... doz. 0 35 0 37 1/2 Brûleurs pour lampes</p> <p>No. 1..... doz. 0 00 1 00 No. 2..... " 0 00 0 75 No. 3..... " 0 00 0 70</p> <p>Cable coton 1/4 pouce..... lb. 6 13 1/2 0 14 " Manilla..... " 0 12 0 14 " Sisal..... " 0 07 0 08 " Jute..... " 0 08 1/2 0 09 Cartes à jouer..... doz. 0 25 3 50 Chandelles sulf..... lb. 0 00 0 09 Epingles à linge bte. 5 gr. 0 00 0 50</p> <p>3 fils. 4 fils.</p> <p>Ficelles..... 30 pieds..... 0 40 0 70 " 40 "..... 0 50 0 90 " 48 "..... 0 60 1 20 " 60 "..... 0 75 1 35 " 72 "..... 0 90 1 60 " 100 "..... 1 25 2 10</p> <p>Graine de canari..... lb. 0 03 1/2 0 04 " paq..... " 0 08 0 08 " chanvre..... " 0 03 1/2 0 04 " rapé..... " 0 06 0 07 Lessiv concentré, com..... " 0 30 0 40 " pur..... " 0 65 0 70 Mèches à lampes No. 1..... " 0 16 0 20 " No. 2..... " 0 13 0 15 " No. 3..... " 0 12 0 13</p> <p>Bières.</p> <p>Bass' Ale..... qts dz. 2 55 Read Bros. Dog's Head..... pts " 1 57 1/2</p>	<p>Guinness' Stout.</p> <p>Read Bros. Dog's Head..... qts oz. 2 52 1/2 " pts " 1 50</p> <p>Cafés.</p> <p><i>Cafés rôtis.</i></p> <p>Arabian Mocha..... la livro. 35 Imperial..... 31 Jamaïque..... 26 Java Siftings..... 31 Maracalbo..... 27 1/2 Old Gov. "..... 34 Old Gov. Java et Mocha..... 34 1/2 Pure Mocha..... 32 1/2 Rio..... 20 à 22 1/2 Standard Java..... 35 " et Mocha..... 35</p> <p>Chocolats et Cacaos.</p> <p><i>Chocolats Fry.</i></p> <p>Caracas 1/4 boîte de 6 lb. la lb. 0 42 Diamond 1/4 et 1/2 boîte de 6 lb. " 0 24 Gold Medal (sucré) de 6 lb. " 0 29 Monogram 1/2, 6 div. " 0 24 Pur non sucré 1/2 " 0 42 Vanille 1/4 " 0 42</p> <p><i>Chocolats Cowan.</i></p> <p>French Diamond 6 div. 12 lbs. lb. 0 23 Queen's dessert, 1/4 et 1/2 " 0 40 " 6 div. " 0 42 Mexicah Vanilla, 1/4 et 1/2 " 0 35 Parisien, marc. à 5c. " 0 30 Royal Navy, 1/4 et 1/2 " 0 30 Chocolate icing paq. 1 lb. dz. 2 25 " 1/2 " 1 25 Pearl Pink Icing " 1 " 1 75 White Icing " 1 " 1 75</p> <p><i>Chocolats Félix Potin.</i></p> <p>Chocolat, qualité No. 1..... lb. 0 27 1/2 " No. 3..... " 0 35</p> <p><i>Cacaos Fry.</i></p> <p>Concentré 1/4, 1/2, 1 lb. boîte de 1 dz. 2 40 Homéopathique 1/4, bte 14 lbs. lb. 0 33 " 1/2, bte 12 lbs. " 0 33</p>	<p>Cacaos Cowan.</p> <p>Hygiénique, en tins de 1/2 lb. dz. 3 75 " 1/4 lb. " 2 25 " 5 lbs. lb. 0 55 Essence cacao, non sucré..... ds. 1 40 " sucré, tins 1/4 lb. " 2 25</p> <p><i>Cacao Félix Potin.</i></p> <p>Cacao, boîte 1/4 lb. lb. 0 27 1/2</p> <p>Confitures et Gelées.</p> <p><i>Confitures.</i></p> <p>Michel Lefebvre et Cie.</p> <p>Caustres de 1 et 2 lbs. lb. 0 13 " 3, 4 et 5 lbs. " 0 12 " 6, 7 et 10 lbs. " 0 11 Seaux de 7 lbs. " 0 12 " 14 " " 0 11 1/2 " 28 " " 0 11 Tumbiers de 8 onces..... doz. 1 25 " 1 lb. " 2 25</p> <p><i>Crosse & Blackwell.</i></p> <p>Diverses..... dz. 1 90 2 50</p> <p><i>Gelées.</i></p> <p>Michel Lefebvre et Cie.</p> <p>Caustres de 1 et 2 lbs. lb. 0 11 " 3, 4 et 5 lbs. " 0 10 " 6, 7 et 10 " " 0 09 1/2 " 14 " " 0 10 " 28 " " 0 09 1/2 Tumbiers de 8 onces..... dz. 1 25 " 1 lb. " 2 25</p> <p><i>Lazenby.</i></p> <p>Tablettes de Gelées 13 var. pts. 1 20</p> <p>Conserves alimentaires.</p> <p><i>Légumes.</i></p> <p>Asperges..... dz. 4 00 4 50 Baked Beans Hoegg..... 1 20 1 25 " Windsor " 1 20 1 25 Blé d'Inde..... 2 lbs. 0 60 0 75 " Yarmouth " 0 00 1 50</p>	<p>Blé d'In. Windsor 2 lb. oz. 0 70 0 75 Champignons..... bte. 0 14 0 24 Citrouilles 3 lbs. dz. 0 85 0 09 Haricots de Boston..... 2 10 2 25 Haricots verts..... " 0 70 0 80 Olives, Pintes..... " 3 75 4 00 " 1/2 Pintes..... " 2 00 2 50 Petits pois français..... bte. 0 09 0 11 " fins..... " 0 13 0 14 " extra fins..... " 0 15 0 16 " surfins..... " 0 17 0 18 Pois canadiens 2 lbs. " 0 75 0 80 Tomates..... dz. 0 80 0 85 Truffes..... " 4 80 5 00</p> <p>Fruits.</p> <p>Ananas 2 et 2 1/2 lbs. dz. 2 10 2 50 " 2 " " 0 65 0 70 Fraises 2 " " 1 55 1 65 Framboises 2 " " 1 00 1 75 Pêches 2 " " 1 70 1 80 " 3 " " 2 50 2 85 Poires 2 " " 1 05 2 00 " 3 " " 2 20 3 00 Pommes gal..... 1 45 1 50 " 3 lbs. " 0 75 0 80 " 2 " " 0 00 0 35 Prunes 2 " " 1 05 1 90</p> <p>Poissons.</p> <p>Anchois..... ds. 3 25 0 00 Anchois à l'huile..... " 3 25 4 50 Clams 1 lb. " 1 50 2 00 Harengs marinés..... " 1 50 1 60 Harengs aux Tomates..... " 1 40 1 50 Homards, boîte ronde..... " 2 20 2 50 " plate..... " 2 50 2 85 Huitres, 1 lb. " 1 30 1 40 " 2 " " 2 20 2 40 Maquereau..... " 1 30 1 40 Sardines 1/4 françaises bte. 0 08 0 25 " 1/2 " " 6 16 0 35 Sardines Royan à la Vatel..... " 0 00 0 15 Sardines Royan à la Bordelaise..... " 0 00 0 15 Saumon boîte ronde. dz. 1 12 1 45 " plate..... " 1 50 1 75 Smolts (Eperlans)..... " 0 50 0 00 Thon à la Vatel, jarre. " 0 00 0 27 1/2</p>
--	---	---	---

CHOCOLAT EN VENTE PARTOUT. CACAOS FRY

AGENTS, **D. MASSON & CIE, MONTREAL.**

CHS. LACAILLE & CIE
Epiciers en Gros
 IMPORTATEURS DE
 Mélasses, Sirops, Fruits Sees,
 Thés, Vins, Liqueurs, Sucres,
 Etc., Etc.
 Spécialité de Vins de Meuse de Sicile et Tarragone.
 329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier
MONTREAL

MAISON FONDÉE EN 1827.

Royer & Rougier... Frères
 IMPORTATEURS
 ..GENERAUX DE
PRODUITS FRANCAIS

MAISON PRINCIPALE
 9, Place des Vosges, PARIS

SUCURSALE
 55, rue Saint-Sulpice
MONTREAL

J. W. HILL
 Propriétaire d'Entrepôts
 ENTREPOT
 RÉFRIGÉRATEUR PUBLIC
 POUR EFFETS PÉRISSABLES
 EN DOUANE OU LIBRES.

ENTREPOT No 73
 Magasin : coin des rues William et Queen
 Bureau : 48 rue William
MONTREAL

PETITES NOTES

Le cercle agricole de la paroisse de Ste Christine, comté de Portneuf est régulièrement constitué et autorisé par le département de l'Agriculture de la Province.

Une preuve manifeste que les droits élevés vont souvent à l'encontre des prévisions quant aux recettes du Revenu :

Le tarif McKinley qui a vécu du 2 Octobre 1890 au 28 Août 1894, c'est-à-dire près de quatre ans avait imposé un droit de \$2.00 sur le tabac étranger en feuilles devant servir d'enveloppe aux cigares; durant toute cette longue période il a été perçu \$11,821,008.47 de droits sur ce tabac.

Ce même article qui, sous le régime du tarif Wilson, ne payait plus que \$1.50 à l'entrée aux États-Unis a pro-

curé au Trésor un revenu de \$11,925,004.-59 du 29 Août 1894 au 30 juin 1895.

C'est-à-dire qu'en moitié de temps le tabac à enveloppes a donné au Trésor une recette de plus de \$100,000 avec un tarif moins élevé.

Remarquons en outre que la dépression commerciale a été plus forte, en ces dernières années, qu'elle n'était au moment où le tarif McKinley a été mis en vigueur.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 29 AVRIL 1897.

Spécialités de W. Clark.

Canistres carrés.

Bœuf, can. 1 lb. 24 à la c.	ds.	1 10
" " 2 " 12 " "	"	2 00
" " 6 " 12 " "	"	6 00
" " 14 " 6 " "	"	14 30
Jambon " 1 " 24 " "	"	1 05
Pieds de cochon, can. 2 lbs. 12	"	"
à la c.	"	2 10

Canistres ronds.

Bœuf bouilli, can. 1 lb. 24 à la c.	ds.	1 10
" " 2 " 12 " "	"	2 00
" " 6 " 12 " "	"	6 00
Bœuf fumé " 1 " 24 " "	"	2 20
Lang. de bœuf " 2 " 12 " "	"	0 00
" pr. lunch " 1 " 24 " "	"	2 40
Mouton rôti " 2 " 12 " "	"	2 20
" " 6 " 12 " "	"	0 00
Roast Beef " 1 " 24 " "	"	1 10
" " 2 " 12 " "	"	2 00
" " 6 " 12 " "	"	6 00
Sauc. Camb'ge " 1 " 24 " "	"	1 80
" " 2 " 12 " "	"	3 25

Conserves.

Bœuf pot. 1/2 lb. 48 à la c.	ds.	0 65
Dinde " 48 " "	"	0 65
Gibier " 48 " "	"	0 65
Jambon " 48 " "	"	0 65
Langue " 48 " "	"	0 65
Poule " 48 " "	"	0 65

Pâtés truffés.

Canard sauv. can. 1/2 lb. 48 à la c.	ds.	1 10
Perdrix " 48 " "	"	1 10
Poule " 48 " "	"	1 10
" et Jambon " 48 " "	"	1 10

Soupes.

Consommé can 1 pte 48 à la c.	ds.	1 10
Gibelotte " 48 " "	"	1 10
Julienne " 48 " "	"	1 10
Légumes " 48 " "	"	1 10
Mock Turtle " 48 " "	"	1 10
Mulligatawny " 48 " "	"	1 10
Plum Pudding " 1 lb. 24 " "	"	2 00
" " 2 lb. 24 " "	"	2 50
Pois can 1 pte 48 " "	"	1 10
Poule " 48 " "	"	1 10
Queues de bœuf " 48 " "	"	1 10
Rognons " 48 " "	"	1 10
Tomates " 48 " "	"	1 10

Vielles en conserve.

Corned Beef, bte 1 lb.	ds.	1 20
" " 2 " "	"	2 15
" " 6 " "	"	6 75
" " 14 " "	"	14 00

Lang. de porc. " 1 " " os.	2 65	3 20
" " 2 " " "	5 25	6 00
" bœuf " 1 1/2 lb.	0 00	7 55
" " 3 " " "	6 75	8 95
" " 8 " " "	0 00	13 40
English Brawn " 0 00	1 30	
Bœuf (chipped dried) " 0 00	2 70	
Dinde, bte 1 lb.	0 00	2 20
Pâtés de foie gras " 5 25	8 00	
Pieds de cochon, bte 1 lb.	0 00	2 30
Poulets, " 1 lb.	2 00	2 25

Spécialité des Lasenby.

Soupes Real Turtle " os.	0 00	9 00
" assorties " "	3 00	3 75
" bte carrées " "	0 00	1 05

Cirages.

Cirages français " ds.	0 25	0 70
" canadiens " "	0 20	0 60

Mines.

Mine Royal Dome " gr.	1 70	0 00
" James " "	2 40	0 00
" Rising Sun large ds.	0 00	0 70
" " small " "	0 00	0 40
" Sunbeam large " "	0 00	0 70
" " small " "	0 00	0 35
Sliverine, grande " "	0 00	0 75

Vernis.

Vernis à harnais " gal.	0 00	1 80
" " ds. " "	1 10	1 20
" à tuyaux " gal.	0 00	0 90
" Parisien " ds.	0 70	0 75
" Royal polish " "	0 00	1 25

Drogues et Produits Chimiques.

Acide carbonique " lb.	0 30	0 40
" citrique " "	0 50	0 55
" oxalique " "	0 10	0 12
" tartrique " "	0 33	0 35
Aloès du Cap " "	0 14	0 15
Alun " "	0 01 1/2	0 03
Bicarbonate de Soude. bri.	2 35	2 75
Bichrom. de potasse " lb.	0 10	0 12
Bleu (carré) " "	0 10	0 16
Borax raffiné " "	0 06	0 08
Bromure de potasse " "	0 55	0 60
Camphre américain " "	0 80	0 90
" anglais " "	0 85	0 95
Cendres de soude " "	0 01 1/2	0 02
Chlorure de chaux " "	0 02 1/2	0 05
" de potasse " "	0 23	0 25
Couperose " 100 lbs.	0 75	1 00
Crème de tartre " lb.	0 20	0 30
Extrait de Campêche " "	0 10	0 11
" en paquets " "	0 12	0 14
Glycérine " "	0 19	0 22
Gomme arabique " "	0 50	1 25

Gomme épinette " lb.	0 00	0 25
Indigo Bengale " "	1 50	1 75
" Madras " "	0 80	0 80
Iodure de potasse " "	4 00	4 25
Oplum " "	4 50	4 75
Phosphore " "	0 60	0 75
Résine " "	0 00	0 01 1/2
Salpêtre " "	0 06	0 07 1/2
Sels d'Epsom " 100 lbs.	1 50	3 00
Soda caustique 80° " "	1 75	2 00
" 70° " "	2 00	2 25
" à laver " "	0 70	0 75
" à pâte " bri.	0 00	2 50
Soufre poudre " lb.	0 01 1/2	0 03
" bâtons " "	0 01 1/2	0 03
" rock, sacs. 100 lbs.	1 50	2 00
Strychnine " os.	0 80	1 00
Sulfate de cuivre " lb.	0 04 1/2	0 05 1/2
" de morphine " "	1 90	2 00
" de quinine " os.	0 40	0 45
Sumac " tonne.	50 00	60 00
Vert de Paris " lb.	0 14	0 17
Vitriol " "	0 04 1/2	0 06 1/2

Eaux Minérales.

Carabana " case.	10 50	
Hunyadi Matyas " "	8 00	
Pougues St-Leger " "	10 50	
St-Galmier qts. (source Badollet) " "	6 00	
" " ps. " "	7 50	
Vichy Cèlestins, Grande Grille " "	10 00	
" Hôpital, Hauterive " "	10 00	
" St-Louis " "	8 00	

Epices pures.

Allspice, moulu " lb.	0 13	0 15
Cannelle moulu " "	0 15	0 18
" en nattes " "	0 12	0 14
Cloves de girofle " "	0 11	0 17
" ronds " "	0 08	0 10
Gingembre moulu " "	0 20	0 25
" racines " "	0 10	0 28
Macis moulu " "	0 00	0 90
Mixed Spice moulu Tin	1 00	
" " " "	0 42	0 45
Muscade blanche " "	0 40	0 55
" non blanche " "	0 60	0 70
Piment (cloves ronds) " "	0 09	0 10
Poivre blanc, rond " "	0 10	0 12
" " moulu " "	0 15	0 18
" noir, rond " "	0 07 1/2	0 08
" " moulu " "	0 00	0 12
Whole PicKie Spice " "	0 15	0 20

Fruits secs.

Abricots Calif. " lb.	0 13	0 15
Amandes " molles " "	0 09	0 10
" " molles " "	0 09 1/2	0 12
" " écalées " "	0 18	0 20

Amand. amères écalées lb.	0 40	0 45
" " écalées Jordan " "	0 00	0 35
Dattes en boîtes " "	0 05 1/2	0 06 1/2
Figues séchées en boîtes " "	0 07	0 10
" " en sac " "	0 03 1/2	0 04
Nectarines Californie " "	0 09	0 10
Noisettes (Avelines) " "	0 09 1/2	0 10 1/2
Noix Marbot " "	0 09 1/2	0 11
" Grenoble " "	0 11	0 12
" " écalées " "	0 00	0 00
Noix du Brésil " "	0 09	0 10
" Pecan " "	0 09	0 11
" " polles " "	0 10	0 14
Peanuts rôtis (arach.) " "	0 06	0 08
Pêches Californie " "	0 08	0 10
Poires " "	0 09	0 10
Pommes séchées " "	0 03	0 04
Pommes évaporées " "	0 04 1/2	0 05 1/2
Pruneaux Bordeaux " "	0 03 1/2	0 04 1/2
" " Bosnie " "	0 06	0 07 1/2
" Californie " "	0 09	0 10
Raisins Calif. 3 cour. " "	0 00	0 07 1/2
" " 4 " "	0 05	0 08
Corinthe Provinciales " "	0 04 1/2	0 04 1/2
" Filistras " "	0 04 1/2	0 04 1/2
" Patras " "	0 05	0 05 1/2
" Vostizias " "	0 06	0 08
Malaga Loose Muscat. bte. " "	1 35	1 40
" London Layers " "	1 45	1 50
" Black Baskets " "	2 15	2 25
" Connoisseur " "		
" Cluster " "	1 75	2 00
" Buckingham " "		
" Cluster " "	3 75	4 00
" Russian Cluster " "	0 00	4 80
Sultana " lb.	0 07 1/2	0 10
Valence off stalk " "	0 00	0 05
" fine off stalk " "	0 05 1/2	0 06
" Selected " "	0 06 1/2	0 06 1/2
" 4 cour. " "	0 06 1/2	0 07

Fruits verts.

Ananas " pièce.	0 13	0 20
Attocas " baril.	0 00	0 00
Bananes " régime.	1 25	1 75
Pommes Spies " baril.	2 00	2 50
" Baidwins " "	1 75	2 00
" Fameuses " "	0 00	0 00
" Greenings " "	0 00	0 00
" Russets " "	1 75	2 00
Raisins Almería " "	0 00	0 00
Oranges Valence (420) " "	3 25	3 50
" (714) " "	3 25	3 50
" Californie. boîtes. " "	2 50	4 00
Citrons. Messine " "	1 75	2 00
Oignons rouges " baril.	2 00	2 50
" jaunes " "	0 00	0 00
" d'Espagne, grate. " "	0 00	0 00
" d'Egypte, 112 lbs " "	0 00	0 00
Noix de coco, par 100 " "	3 50	4 00

La Compagnie John L. Cassidy Limitée,

IMPORTATEURS PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX, ARGENTERIE, COUPELLERIE, ARTICLES D'ECLAIRAGE, Etc. 339 & 341 RUE ST. PAUL, - - - MONTREAL.



LION BRAND

Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits

GARANTIES FRUITS ET SUCRE

Pour Ménages et pour le Commerce.

Spécialement préparées pour l'usage des Pâtisseries, Boulangers, Confiseurs, etc.; pour Ménages. Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées, Couvents, Hôpitaux, etc. etc. PRIX SPECIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2,000 lbs). Aussi VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide Conservés au vinaigre, etc. La plus grande usine du genre dans la Puissance.

MICHEL LEFEBVRE & CO., Négociants Industriels.

MONTREAL

Pour les cinq grands pays producteurs de charbon, il y a eu en 1896, une augmentation de 2 1/2 millions de tonnes comparativement à 1895. Les chiffres ci-dessous ne sont que provisoires.

La Belgique a produit 77,000 tonnes en moins, les autres pays ont une augmentation variant de 1 à 12 0/10, voici d'ailleurs les chiffres.

	En 1895	En 1896
	Tonnes	Tonnes
Belgique.....	20,535,000	20,458,000
France.....	27,714,000	28,320,000
Allemagne.....	99,100,000	104,000,000
Angleterre.....	191,300,000	192,700,000
Etats-Unis.....	151,000,000	172,000,000
Totaux.....	489,649,000	517,178,000

La France a importé en sus de sa pro-

J. U. CUENETTE, - - ST-JOVITE. BOULANGERIE COM- PLETE A VENDRE A DES CONDITIONS FACILES. 8-15

Globe Spice Mills Co.

ARTHUR BROUSSEAU, Prop. Manufacturiers et Importateurs d'Epices, Café, Moutarde, Thé, Etc. Spécialité: - Moutarde Française, empaquetée en verres, petits flacons, etc.

Globe Baking Powder La meilleure poudre allemande en usage.

BUREAU ET MANUFACTURE 393, St-Paul, Montréal

P.S.—Nous donnons en primes de magnifiques cadres, demandez à nos voyageurs de vous montrer les échantillons.

duction environ 9,000,000 tonnes. Il est probable que ce dernier chiffre diminuera car une impulsion plus grande sera donnée cette année même aux travaux des mines de charbon dans les bassins du nord et du centre où de nouveaux puits vont être ouverts. On attribue à un commencement d'épuisement la diminution de production constatée l'an dernier en Belgique.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 20 AVRIL 1897.

Gomme à Mâcher.

Adams Sons & Co.

Tutti Frutti, 36 morceaux de 5c bte	1 20
Pepsin Tutti Frutti, 23 m. " " 0 75	
" " " " " " " " 0 80	
Horehound Tutti Frutti, " " " " " " " " 1 20	
Boite vitrée 36 more. " " " " " " " " 1 20	
Cash Register, 390 m. à 5c et pot. 15 00	
Vitrine Tutti Frutti, " " " " " " " " 0 50	
180 morceaux " " " " " " " " 0 50	
Jarre en verre Pepsin Tutti Frutti, 115 paquets à 5c. 3 75	
Boite à la Jeune Fille, Tutti Frutti, 160 more. et pot. à 5c. 6 00	
Boite à argent Tutti Frutti, 160 more. et pot. à 5c. 6 00	
Gomme Variété (nouvelle) 150 morceaux à 1c. 1 00	
Fleur d'Orange, 150 more. " " " " " " " " 1 00	
Gomme Filtration, 150 " " " " " " " " 1 05	
Monte Christo, 180 " " " " " " " " 1 30	
Mexican Fruit, 36 " " " " " " " " 1 20	
Sappots, 150 " " " " " " " " 0 90	
Sappots Orange, 160 " " " " " " " " 0 75	
Black Jack, 115 " " " " " " " " 0 75	
Rose Rouge, 115 " " " " " " " " 0 75	
Magie Trick, 115 " " " " " " " " 0 75	
Red Spruce Chico, 200 " " " " " " " " 1 00	

Grains et Farines.

GRAINS.

Blé roux d'hiver Can. No 2. 0 00	0 00
Blé blanc d'hiver Can. No 2. 0 00	0 00
Blé du Manitoba No 1 dur. 0 00	0 00
" " " " " " " " No 2. 0 00	0 00
Blé du Nord No 1. 0 00	0 00
Avoine blanche No 2. 0 00	0 25
Blé d'Inde Canadien. 0 36	0 37
Pots No 2 ordinaire, 60 lbs. 0 49	0 50
Orge à moulée, 48 " 0 30	0 32
Sarasin, 48 " 0 35	0 38
Seigle, 56 " 0 40	0 41

FARINES.

Patente d'hiver. 4 30	4 50
Patente du printemps. 4 50	4 70
Straight roller. 3 80	4 00
Forté de boulanger, citée. 4 25	4 50
Forté du Manitoba. 0 00	4 20

FARINES D'AVOINE.

Farine d'avoine Standard, 2 90	3 10
" " " " " " " " sac. 1 40	0 00
" " " " " " " " granulée. 2 90	3 10
" " " " " " " " sac. 1 40	1 45
Avoine roulée. 2 90	3 10
" " " " " " " " sac. 1 40	1 45

ISSUES DE BLE

Son d'Ontario, au char, ton	11 00	12 00
" de Manitoba " " "	10 00	11 00
Gru de Manitoba " " "	11 00	12 00
" d'Ontario " " "	10 00	12 00
Moulée " " "	14 00	15 00

Farines préparées.

Farine préparée. Brodée	
XXX, 6 lbs	2 80
" " " " " " " " 3 "	1 45
" " " " " " " " superb 6 "	2 60
" " " " " " " " 3 "	1 35
Orge mondée " " " " " " " " pot 1 80	2 00
" " " " " " " " sac 0 00	1 55
" " " " " " " " quart 0 00	3 20
" perlée " " " " " " " " sac 0 00	3 25

Huiles et graisses.

HUILES.

Huile de morue, T. N., gal. 0 37	à 0 42	1/2
" loup-marin raffiné. 0 50	0 52	1/2
" paille. 0 45	0 47	1/2
" de lard, extra. 0 55	0 60	
" " " " " " " " No 1. 0 50	0 55	
" d'olive p. mach. 0 80	1 00	
" à salade. 0 65	0 75	
" d'olive à lampion. 1 20	2 60	
" de spermaceti. 1 20	1 40	
" de marsouin. 0 50	0 60	
" de pétrole. par char 0 15		
" " " " " " " " par 20 qrts 0 16		
" " " " " " " " de 1 à 19 qrts 0 16		
" Américaine. par char 0 18	à 0 21	1/2
" " " " " " " " par qrt 0 19	0 22	1/2
" d'olive Barton et Guestier. calasse qts 8 50		
" " " " " " " " pts 9 50		
" de fole de m. Nor. gal. 1 50	à 1 75	
" " " " " " " " T. N. 1 40	1 00	
" de castor "E. I." lb. 0 09	0 10	
" " franc. qrt. lb. 0 08	0 09	
" " " " " " " " cse 0 10	0 11	

Spécialités de Lozenby.

Huile à salade. 1/2 pt. dz. 1 40	
" " " " " " " " 1/2 pt. " 2 15	
" " " " " " " " pints " 3 75	
" " " " " " " " quarts " 6 50	
Crème à salade petits. 2 00	
" " " " " " " " grands. 3 75	

Liqueurs et spiritueux

Brandies. (Trois payés.)

Cusener, 5 rubis. à la caisse. \$12 50	
" 1 couronne. 13 75	
" 2 couronnes. 16 50	
" 3 " " " " " " 19 00	

Cusener Fine champagne 1862. 27 00	
Hennessey " " " " " " " " 12 75	
" " " " " " " " (par 10 caisses). 12 50	
" " " " " " " " " " " " 14 25	
" " " " " " " " " " " " 15 75	
" " " " " " " " " " " " V. O. 18 75	
" " " " " " " " " " " " S. O. 23 00	
" " " " " " " " " " " " V. S. O. 25 00	
Martel " " " " " " " " " " " " (par 10 caisses) 12 50	
" " " " " " " " " " " " V. O. 16 50	
" " " " " " " " " " " " V. S. O. P. 17 75	
" " " " " " " " " " " " V. V. S. O. P. 30 00	
Jockey Club " " " " " " " " " " " " V. O. 7 50	
" " " " " " " " " " " " V. S. O. 8 75	
" " " " " " " " " " " " V. S. O. P. 10 00	
" " " " " " " " " " " " V. S. O. P. 12 00	
" " " " " " " " " " " " W. V. S. O. P. 17 00	
Boutelleau & Co., F. P. " " " " " " " " " " " " 9 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 10 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " O. H. 12 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. O. B. 14 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " X. V. O. B. 16 00	
P. Richard. carte blanche 12 qrts. 1824. 8 50	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 24 pts. 9 50	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 48 1/2 pts. 10 50	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 12 qrts. 12 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " carte d'or. 24 pts. 13 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 24 pts. 14 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 48 1/2 pts. 14 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 16 Imp. flasks 10 00	
Rivière-Gardrat. 10 00	
Optima. 17 00	
Bisquit Dubouché. 9 25	
Renaud & Cie. 12 25	
E. Puet. 8 75	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 10 50	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. O. 12 25	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. O. P. 14 25	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. S. O. P. 15 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. S. O. P. 16 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " V. V. S. O. P. 20 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 1860. 24 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 1860. 28 00	
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 1840. 30 00	
J. Borianne " " " " " " " " " " " " " " " " " " " au gallon. 6 50	
Cusener. 0 00	4 35
Hennessey. 0 00	6 75
Martel. 0 00	6 00
E. Puet. 0 00	3 65
J. Borianne depuis. 0 00	3 75
Rivière-Gardrat. 0 00	4 15
Bisquit-Dubouché. 4 30	6 4 35
Renaud & Cie. 4 10	6 4 50
Rhum. à la caisse. 12 00	12 50
St-Georges. 24 1/2 pts imp. 14 50	
Diamant. 12 bouteilles. 7 75	
White Ball. 12 bouteilles. 7 75	

Whisky Kossois.

H. Fairman & Co. 7 50	8 50
Royal Eagle 0 25	0 30
Sheriff's 0 50	18 00
Mackie's R. O. spec. 0 00	10 25
" " " " " " " " Islay 8 25	8 50
Glenfalloch 8 75	8 80
Glenlivet " " " " " " " " " " 9 00	0 25
" " " " " " " " " " " " " " 10 00	10 25
Cabinet 1 crown 0 00	4 75
" " " " " " " " " " " " " " 0 00	0 50
" " " " " " " " " " " " " " 0 00	10 75
Harvey's R. O. S. spec. liq. 0 00	12 50
" " " " " " " " " " " " " " Fitz-James & y. old 0 00	0 75
Alex. McAlpine old scotch. 0 00	0 75
Watson old scotch. qrts. 0 00	8 50
" " " " " " " " " " " " " " pts 0 00	0 50
Thom & Cameron 0 00	0 50
Bernard's Encore 0 00	7 50
Bulloch, Laid & Co. spec. blend. 0 00	0 25
" " " " " " " " " " " " " " extra special. 0 00	11 00
" " " " " " " " " " " " " " L. Kathrine. 0 00	7 25
Osher's O. V. G. 0 00	8 50
" " " " " " " " " " " " " " special reserve 0 00	0 50
" " " " " " " " " " " " " " G. O. H. 0 00	12 00
Gaelic Old Smuggler. 0 00	9 25
Greer's O. V. H. 0 00	9 25
Glenrosa 0 00	9 00
Glenmarah 0 00	9 00
Stewart's Royal 0 00	9 75
Dewar's Special Liqueur 0 00	12 00
Kilmarnock 0 00	9 50
Claymore 0 00	9 00

Whisky Irlandais.

Banagher Irish. 3 00	4 15
H. Fairman & Co. 3 90	4 00
Sheriff's 4 50	4 70
Glenfalloch 3 55	3 70
Glenlivet (old) 4 15	6 15

à la caisse.

Henry Thomson. 0 00	8 50
St-Kevin. 0 00	7 50
J. Jameson & Son. 0 00	9 50
" " " " " " " " " " " " " " 0 00	11 50
Geo. Roe & Co. 0 00	9 00
" " " " " " " " " " " " " " 9 75	10 50
Barnagher. 9 75	10 25
Thom & Cameron 0 00	6 75
Burke's " " " " " " " " " " " " " " 0 00	7 50
" " " " " " " " " " " " " " " " " " " 12 Imp. qt. 0 00	11 25
Dunville 0 00	7 75
Wm. Jameson & Co. 1 0 00	8 75
Diamond 0 00	8 75
Bushmills 0 00	9 75



Machine Automatique pour la Vente

Au détail du

Tutti Frutti Adams

Pour renseignements, s'adresser à...

Globe Automatic Selling Co.

13 rue Jarvis - TORONTO, ONT.

BRODIE & HARVIE

Marchands de Farine

MANUFACTURIERS DE LA

Farine Préparée de Brodie & Harvie

Nos 10 et 12 rue BLEURY, Montréal

Farine d'Avoine, Farine Graham, Blé Cassé, Farine de Seigle, Mais Pilé, Farine de Blé d'Inde, Son, Grains d'Alimentation.

JAPAN MARQUE "MOUNT" JAVA

PATNA BURMAH

D. W. ROSS & CO., Agent, MONTREAL

Tél. Bell 8374 Tél. des Marchands 671

...A LOUER...

Le Numéro 25, rue Ste-Therese, coin de la rue St-Gabriel.

Poste avantageusement connu depuis 25 ans comme imprimerie de commerce.

S'adresser à **A. LIONAIS,**

Chambre 401, Bâtisse de la New York Life

Bureaux à Louer

25 RUE SAINT-GABRIEL

Trois Chambres, 1er Etage.

BON MARCHÉ....

S'adresser :

A. LIONAIS,

Chambre 401, Bâtisse New-York Life.

B. ETHIER

MARCHAND EN GROS ET DÉTAIL DE

Bois, Charbon et Grain

Rue NAPOLEON (près du Canal) ET 1119 ST-JACQUES

BANQUE D'EPARGNES

De la Cité et du District de Montréal.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Banque aura lieu à ses bureaux, rue St-Jacques, le

MARDI, 4 Mai prochain à 1 hr. P.M.

Pour la réception du rapport et des états, et pour l'élection des directeurs.

Montréal, 1er avril '97. **HY. BARBEAU,** Gérant

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 29 AVRIL 1897.

Rhums.	
Des Lys, 12 bout.	0 00 11 50
" 12 lit.	0 00 13 75
Chauvet cachet or 12 lit.	0 00 14 00
" rouge 12 lit.	0 00 12 25
St-John	0 00 7 75
St-Joseph, Jamaïque	0 00 11 50
St-Félix, Martinique	0 00 10 50
St-Maro	0 00 9 25
Jamaïque	4 25 6 15
Gins.	
à la caisse.	
De Kuyper 1 à 24c.	6 00 11 50
" 25 à 49c.	5 90 11 30
" 50 et plus.	5 75 11 15
" cse violette.	0 00 2 50
" cse blanche.	0 00 3 80
Key Brand.	5 00 10 00
" poney.	0 00 2 40
Melchers poney.	0 00 2 50
" picnics 4 doz.	0 00 7 50
" Honey Suckle.	0 00 8 50
(cruchons verre)	0 00 10 00
Wynand Pocking.	0 00 7 25
Bernard Old Tom.	0 00 7 85
Booth	0 00 7 80
" 5 caisses	0 00 7 00
Melrose Drover Old Tom.	0 00 7 75
Booth London Dry.	0 00 7 25
Burnett	0 00 7 00
Melrose Drover Dry.	0 00 7 25
Coate Plymouth.	0 00 9 25
Gins en futs.	
De Kuyper, barril. le gal.	0 00 3 00
" quarts	0 00 3 05
" octaves 1/2	0 00 3 10
" au gallon	0 00 3 15
Tous autres gins, 5c. de moins.	
Booth's Old Tom, quarts.	0 00 3 45
" le gal.	0 00 3 50
" octaves	0 00 3 50
" au gal.	0 00 3 00
J. Kersch Sons & Co. Old Tom.	2 30 2 65
" extra.	2 05 2 25
" No. 1.	1 80 2 10
" No. 2.	1 80 2 10
Whisky Canadien au gallon, au quart ou plus.	
Gooderham & Worts 65 O. P.	4 05
Hiram Walker & Sons	4 05
J. P. Wiser & Son	4 04
J. E. Seagram	4 04
H. Corby	4 04
Gooderham & Worts 50 O. P.	4 15
Hiram Walker & Sons	4 15
J. P. Wiser & Son	4 14
J. E. Seagram	4 14
H. Corby	4 14

Rye Gooderham & Worts	2 25
" Hiram Walker & Sons	2 25
" J. P. Wiser & Son	2 24
" J. E. Seagram	2 24
" H. Corby	2 24
Imperial Walker & Sons	2 00
Canadian Club Walker & Sons	3 60
Pour quantité moindre qu'un quart d'origine:	
65 O. P.	4 80
50 O. P.	4 25
Rye.	2 35
Imperial	3 10
Canadian Club	3 80
Rye Canadien à la caisse.	
Walker's Impérial	7 05
" 10 flasks	8 15
" 32	8 05
Waker's Canadian Club	9 15
" 10 flasks	9 85
" 32	10 15
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.	
Gooderham & Worts 1891. 1 à 4 c.	8 75
Seagram 1892	8 50
1893	8 75
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.	
Corby I. X. L.	8 50
" X. T. C.	8 50
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.	
Apéritifs.	
Angostura, caisse 2 doz.	0 00 15 00
Orange Bernard	6 75 7 00
Vermouth Nolly Prat.	0 00 6 75
" Italien	6 75 7 00
" Subé & Cie	0 00 6 15
" Fratelli Cora	0 00 6 25
Liqueurs 'usénier.	
Crème de Menthe glaciale verte.	00 00 10 75
Curaçao blanc.	00 00 10 75
Cherry Brandy.	00 00 11 50
Curaçao Orange.	00 00 10 75
Prunelle.	00 00 13 50
Kummel doux.	00 00 12 25
Crème de Cacao.	00 00 14 75
Anisette.	00 00 11 25
Marasquin.	00 00 12 25
Kirsch.	00 00 9 50
Kirsch fin.	00 00 10 75
Kirsch rasais.	00 00 13 25
Absinthe 12 bouts.	00 00 11 25
" 12 litres.	00 00 13 25
Amer Cusenier.	00 00 10 75
Bitter.	00 00 10 75
Sirop de Gomme d'Orgeat, de Groseilles, de Limon, de Grenadine.	00 00 8 00

Produits de la Grande Chartreuse.	
Chartreuse Blanche.	12 lit. 24 1/2 lt. 18 25
" Jaune.	21 00 22 25
" Verte.	20 50 27 75
Elixir Végétal, flacon de 7 onces	1 50
" " 6 4 "	1 20
" " 4 2 "	0 80
" " 2 8 "	0 60
Spécifique dentifrice	4 2 " 0 80
" " 2 1 "	0 45
Abbaye de la Chaise Dieu.	
Chartreuse jaune.	caisse 24 1/2 15 50
" verte.	" 24 1/2 18 50
Bénédictine	
litres. 12 à la caisse.	00 00 19 00
1/2 litres. 24 à la caisse.	00 00 20 00
Liqueurs à Marspott.	
Marc, Kirsch, Menthe, caisse assortie 12 lit.	00 00 12 50
Autres liqueurs.	00 00 11 50
Sirop divers.	00 00 8 50
Liqueurs Simon téné	
Kola-Koff.	00 00 10 00
Franelle.	00 00 13 50
Kirsch.	00 00 13 00
Maraschino.	00 00 14 00
Crème Cacao.	00 00 14 00
Anisette.	00 00 13 50
Kummel.	00 00 12 75
Suc Jaune.	00 00 15 75
Suc Vert.	00 00 17 75
Liqueurs Frederic Mugnier, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte.	00 00 10 75
" blanche	00 00 10 75
Curaçao triple sec cru.	00 00 12 00
" bott.	00 00 12 00
Bigarreau (Cherry B'dy).	00 00 10 75
Cacao l'Hara à la Vanille.	00 00 12 00
Marasquin.	00 00 13 00
Kirsch *	00 00 11 00
" **	00 00 9 00
Prunelle de Bourgogne.	00 00 12 00
Crème de Framboise.	00 00 12 00
Finé Bourgogne 12 lit.	00 00 21 00
Eau de Vie de Marc.	00 00 18 00
Crème de Cassis.	00 00 11 00
Crème de Musigny.	00 00 12 00
Apéritif Mugnier.	00 00 10 00
Alcool de Menthe.	00 00 6 00
Absinthe Ed. Pernod.	00 00 13 50
Stouvers.	
Lime Juice Cordial p. 2 dz.	0 00 4 70
" 4 1 "	0 00 4 20
Double Ref. lime l'oe 1 "	0 00 3 95
Lime syrup bout. can 1 "	0 00 4 20

Melasses.	
Barbades tonne.	0 00 0 31
" tierce et qt.	0 00 0 33 1/2
Barbades demi quart.	0 00 0 34 1/2
" au char ton.	0 00 0 30
" tierce.	0 00 0 32 1/2
" 1/2 qt.	0 00 0 33 1/2
Trinidad.	0 00 0 00
Porto Rico, tonne.	0 00 0 31
" char.	0 00 0 30
" tierce et qt.	0 00 0 33 1/2
" au char.	0 00 0 32 1/2
Moutardes.	
Coleman ou Keen	
Boi ea. Rondes. Carrées.	
Bottes 1/4 lb.	0 27 1/2 0 45
" 1/2 "	0 25 0 42
" 1 "	0 00 0 40
Jarres 1 " par jarre.	0 00 0 25
" 4 "	0 00 0 75
Durham	0 00 0 60
Pâtes et denrées alimentaires.	
Macaroni importé.	lb 0 09 0 10
Vermicelle.	0 09 0 10
Lait concentré.	ds 0 00 1 90
Pois fendus, qt. 196 lbs.	3 40 3 50
Poudre à pâte Cook's Friend.	
No 1, 4 dz. paq.	1/2 caisses. 2 40
No 2, 6 "	0 80
No 3, 4 "	0 40
No 10, 4 "	2 10
No 12, 6 "	0 70
1 lb.—2 doz. en bte ferblanc, ch.	3 10
" 3 "	1 75
" 4 "	1 10
Poissons.	
Harengs Shore.	brl. 3 50 3 75
" Labrador.	0 00 0 00
" Cap Breton.	3 75 4 00
" "	2 25 2 50
" "	3 60 4 00
" "	2 25 0 00
Morue sèche.	cwt. 4 50 5 00
" verte No 1 qt.	lb. 0 02 1/2 0 02 1/2
" No 1 large qt.	0 02 1/2 0 02 1/2
" No 1 draft.	0 02 1/2 0 02 1/2
" désossée.	0 05 1/2 0 08
Poisson bl. lac Sup.	1/2 brl. 0 00 0 00
Traite des lacs.	1/2 " 4 10 4 25
Maquereau No 1.	0 00 0 00
Saumon C. A.	0 00 6 25
" "	11 50 12 00
Saumon Labrador.	0 00 7 50
" "	0 00 14 00
Anguille.	lb. 0 00 0 00

Cacao, Chocolats et Cafés COWAN

EN VENTE MAINTENANT CHEZ TOUS LES MEILLEURS EPICIERIS DE LA PUISSANCE
 ILS SONT ABSOLUMENTS PURS.....
 The Cowan Co'y, Ltd, Toronto, Ont.


LES MEILLEURES

J'attire votre attention sur une ligne complète de.....

Soupes Assorties

En boîtes de une pinte et de une chopine, à fermeture hermétique.
 EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE DROS.

W. CLARK, MONTREAL



G. G. GAUCHER
 FARINES PROVISIONS, PRODUITS DE LA FERME
 SEUL AGENT EN CANADA DE LA
 POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
 pour les Chevaux et bêtes à cornes.
 Tonique, Stomachique, Dépurative et Vermifuge.
 81 & 83 RUE DES COMMISSAIRES
 ET 22 PLACE JACQUES-CARTIER
Montreal

DUCKETT, HODGE & GIE
 Exportateurs de
BEURRE et FROMAGE
 Et Marchands de Provisions en Général
 104 Rue des Soeurs Grises
 Coin de la rue William. MONTREAL

JOS. GONTANT Pharmacien et Chimiste
 GROS ET DÉTAIL
 No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL
 COIN DE LA RUE BONSECOURS
 TEL. No 100

DEMANDEZ
LE CATALOGUE H.W. PETRIE
MACHINES NEUVES 2 TORONTO CANADA

LA HALLE AUX GUIRS, LE MONITEUR DE LA GORDONNERIE
 ---A PARIS---
 10. RUE BEAUREPAIRE
 SONT les PLUS IMPORTANTS JOURNAUX DE FRANCE POUR LES INDUSTRIES DES GUIRS ET PEAUX.
 50 ANS D'EXISTENCE

L'ETAT ACTUEL de la PISCICULTURE MARINE
 (Suite).
 Quand les reproducteurs sont dans le vivier ils donnent d'abord de nombreux signes d'inquiétude, nageant vivement à droite et à gauche et refusant toute

nourriture; mais, quand ils se sont accoutumés à leur nouvel habitat, ils se montrent beaucoup plus calmes et se nourrissent convenablement. Il est nécessaire, dans une certaine mesure, que cette nourriture soit variée et appropriée aux diverses espèces de poissons; ainsi les Plies et les Soles sont surtout

alimentées avec des Arénicoles, le Turbot exige d'être nourri avec du poisson frais tel que le Hareng, dont il est spécialement friand. Quand les poissons sont acclimatés au vivier, la ponte commence et se produit aussi naturellement qu'en mer. Les œufs sont émis et fertilisés dans l'eau; ils flottent près de la

Southern Cigar et Tob, 1/12....	0 95	
Old Judge	1 20	
B. C.	0 85	
Furitan	0 90	
Fine Cut Chewing 1/16.....	0 90	
Darby Fig, 8, 7 & 11/12.....	8 50	
Old Virginia, 8, torquette.....	0 00	
Old Cham Chewing palette.....	0 00	
Thés.		
<i>Noirs.</i>		
(Prix à la livre.)		
Congous 1/2 caisses.....	0 10	0 60
caddies.....	0 18	0 50
<i>De l'Inde.</i>		
Darjeelings	0 85	0 42
Assam Pekoe.....	0 20	0 40
Pekoe Souehong.....	0 17	0 35
<i>Verts de Chine.</i>		
Gunpowder, extra, caisses	0 42	0 50
ord. 1/2	0 20	0 38
Young Hyson, ext.	0 42	0 50
1e qual.	0 35	0 40
ord. 1/2	0 22	0 28
2e 0/2	0 15	0 19
3e " 1/2	0 12	0 17
<i>Japon.</i>		
1/2 caisses, Finest May.....	0 38	0 40
Caisses fin à choix.....	0 25	0 30
moyen à bon.....	0 18	0 24
commun	0 15	0 18
Nagasaki Pekoe.....	0 18	0 22
Oolong.....	0 14	0 15
P. à can.	0 18	0 19
Foussière	0 09	0 11
Vinaigres.		
<i>De MM. M. Lefebvre & Cte.</i>		
Imperial triple (en fûts). gal. imp.	0 38	
Côte d'Or, Bordeaux.....	0 23	
Eytra Crystal Pickling.....	0 28	
Ordinary	0 23	
Vin blanc XXX.....	0 25	
XX.....	0 20	
X.....	0 17	
Cidre clarifié XXX.....	0 27	
Ex. Pure Eng. Malt, trip.....	0 45	
doub.	0 35	
Spécial X.....	0 15	
<i>De Alfred Robitaille.</i>		
Eureka extra, à l'estragon	0 00	0 60
(en fût) gal.....	0 00	0 45
Nos 2&3	0 35	0 40

Vinaigre "Eureka" gal.	0 00	0 35
" " " " " "	0 00	0 27
" " " " " "	0 00	0 23
" " " " " "	0 00	0 20
" Pure Cider"	0 00	0 16
Vins.		
<i>Non Mousseux.</i>		
Bordeaux ord..... caisse	2 60	3 50
" " gal.	0 90	1 10
" Médoc..... caisse	4 65	5 05
" St-Julien.....	5 65	6 65
" Châteaux	4 25	21 00
Bourgogne..... gal.	7 00	20 00
ordinaire..... gal.	0 90	1 10
Sicile.....	1 35	1 60
Sherry..... caisse	4 50	11 00
" gal.	0 95	4 00
Porto..... caisse	6 00	15 00
" Gordon & Cie.....	0 00	3 75
" gal.	2 10	4 00
Moselle..... caisse	15 00	21 00
Sauternes.....	5 65	6 65
Graves.....	5 50	6 50
Malaga, Gordon & Cie.....	0 00	4 00
Claret L. Pinard qts	0 00	2 60
" Faure Frères..... gal.	0 00	0 90
Robertson Bros Oporto	1 50	10 00
" Sherry. ca.	0 00	10 00
" gal.	1 50	8 50
Mousseux.		
(Prix à la caisse.)		
Bourgogne Mousseux.....	00 00	00 00
Moselle Mousseux.....	12 50	18 50
Hock Mousseux.....	12 50	14 00
Saumur, Tessier & Co.....	13 00	14 50
Nerea Raphael.....	13 00	14 50
Champagnes.		
grts. pts.		
J. Mumm.....	23 00	25 00
G. H. Mumm.....	28 00	30 00
Arthur Boderer.....	22 00	24 00
Yve Cliquot.....	28 00	30 00
Eng. Cliquot.....	24 00	00 00
Pommery.....	28 00	30 00
Frémont.....	23 00	24 00
Morizet.....	23 00	24 00
Louis Boderer.....	28 00	30 00
Guld Lack Sec.....	27 00	29 00
Piper Heidsieck.....	27 00	29 00
Perrier-Jouët.....	28 00	30 00
E. Mercier & Cie., carte d'or	28 00	30 00
Gd vin des Ambassades.....	12 50	13 75
Vin des Princes.....	22 00	23 00
Vin d'été.....	16 00	17 00
E. Casanovo.....	22 00	00 00
Tessier.....	14 00	15 50

Vins toniques.		
Vin de Chevrier..... dz.	12 50	13 00
Stimulant au vin de Ran- cto..... dz.	0 00	0 00
Vin St-Michel..... qrt calasse	8 50	
" pta. 2 dz	9 50	
Vin Vial..... dz.	14 50	
Cuir et Peaux.		
<i>Cuir à semelles.</i>		
(Prix à la livre.)		
Spanish No 1, 18 lbs moy.	0 23	0 24
" No 1, 25 lbs et au-d.	0 00	0 23
" No 1, léger.....	0 22	0 23
" No 2.....	0 21	0 22
" No 2, 18 lbs moy.....	0 22	0 23
Zanzibar.....	0 19	0 20
Slaughter sole No 1 steers.	0 24	0 26
" No 1 p. ord.....	0 22	0 24
" No 2.....	0 00	0 22
union crop No 1	0 28	0 30
" No 2.....	0 26	0 28
<i>Cuir à harnais.</i>		
(Prix à la livre.)		
Harnais fins à la main	0 27	0 28
" No 2.....	0 24	0 26
fins à la roue.....	0 26	0 28
" taureau.....	0 24	0 25
<i>Cuir à empeignes.</i>		
(Prix à la livre.)		
Vache cirée mince.....	0 30	0 40
" forte No 1.....	0 28	0 35
Vache grain, pesante.....	0 33	0 35
" écossaise.....	0 33	0 38
Taure française.....	0 80	0 90
" anglaise.....	0 80	0 90
" canadienne, Lion.....	0 70	0 75
Veau can. 25 à 30 lbs.....	0 65	0 75
" 38 à 45.....	0 55	0 65
" 45 et plus.....	0 50	0 60
Vache fendue Ont H.....	0 25	0 30
" H. M.....	0 25	0 30
" Med.....	0 25	0 30
" junior.....	0 00	0 20
" Qué. sen. h. & m.....	0 23	0 28
" Jun. m. à light.....	0 16	0 20
<i>Cuir vernis.</i>		
Vache vernie..... pied	0 15	0 17
" d'Ontario.....	0 14	0 16
Cuir verni "Enamel".....	0 15	0 17

Cuir fins.		
Mouton mince..... dz.	2 00	6 00
" épais.....	10 00	0 00
Dongola glacé, ord..... pied	0 14	0 35
Kid Chevette.....	0 25	0 30
Chèvre des Indes glacé.....	0 08	0 10
Kangourou.....	0 35	0 50
Dongola dull.....	0 15	0 22
Buff d'Ontario H.....	0 14	0 15
" H. M.....	0 13	0 14
" M.....	0 00	0 13
" L. M.....	0 00	0 13
" No 2.....	0 00	0 11
Buff de Québec H.....	0 13	0 15
" H. M.....	0 12	0 13
" M.....	0 00	0 12
" L. M.....	0 00	0 12
" No 3.....	0 00	0 11
Glove Grain Ontario.....	0 12	0 13
" Québec.....	0 11	0 12
Pebble " Ontario.....	0 12	0 14
" Québec.....	0 11	0 13
<i>Cuir à bourrures.</i>		
Cuir à bourrure No 1.....	0 00	0 26
" No 2.....	0 00	0 18
Cuir fini français.....	0 00	0 20
" russe.....	0 20	0 25
Peaux.		
(Prix payés aux bouchers.)		
Peaux vertes, 100 lbs, No 1	0 00	9 00
" No 2.....	0 00	8 00
" No 3.....	0 00	7 00
Veau No 1..... lb.	0 00	0 09
" No 2.....	0 00	0 07
Agneau et moutons, pièce	0 00	0 00
" du printemps.....	0 00	0 10
" Steers" par 100 lbs.....	7 00	7 50
(Pour peaux assorties et inspectées.)		
Peaux de l'Ouest, No 1.....	0 00	0 05
" No 2.....	0 00	0 00
Laines.		
Toison du Canada..... lb.	0 00	0 00
Arrachés, non assortie.....	0 21	0 22
A. extra supérieure.....	0 23	0 24
B. supérieure.....	0 21	0 22
Noire, extra.....	0 20	0 22
Noire.....	0 00	0 17
Cap de B. E. en suint.....	0 14	0 16
Australie, lavée.....	0 00	0 00
Buenos Ayres, lavée.....	0 30	0 33
Natal, en suint.....	0 15	0 16

large-boîte horizontale tapissée par une étoffe très fine de toile à fromage, dont le tissu est seulement assez lâche pour laisser librement passer l'eau, mais ne saurait laisser s'échapper les œufs; aussi, quand l'eau a été filtrée à travers cette toile pendant quelques heures, la boîte contient-elle une masse considérable d'œufs de poissons. Cet appareil est appelé le collecteur des pontes; c'est, comme on le voit, simplement un grand filtre; il peut être aussi formé par un tamis de crin comme en Norvège ou encore, par une très mince toile métallique comme à Terre-Neuve.

Les œufs, cependant, se trouvent souillés par des particules vaseuses et des débris de nourriture; ils peuvent être nettoyés par un procédé spécial qui consiste à les placer dans une éprouvette avec de l'eau de mer, et à ajouter de l'eau douce jusqu'à ce que la densité du mélange liquide soit inférieure à celle des œufs, qui se précipitent, tandis que les impuretés flottent à la surface. Les œufs sont ensuite transportés à la chambre des éclosions, après avoir été comprimés dans un vase gradué.

Je ne saurais entrer, ici, dans de longs détails au sujet de la canalisation et des appareils d'alimentation d'eau de mer. Je rappellerai seulement qu'il est indispensable qu'un courant continue circule dans les incubateurs et le vivier de ponte et qu'il faut que le liquide soit parfaitement limpide, dépouillé de toutes particules organiques et inorganiques. Les modes de filtrations varient beaucoup. A Dunbar, fonctionnent deux séries de

filtres formés par des boîtes en bois dans lesquelles l'eau arrive sur le milieu de la paroi verticale et sort par la face supérieure ouverte, en traversant une flanelle qui est tendue sur cette face. Pendant les périodes de tempêtes, il est nécessaire aussi de filtrer le liquide qui se rend au vivier de la ponte.

La salle des éclosions à Dunbar est constituée par une construction en bois ayant onze mètres de large; elle est très bien aérée et éclairée au moyen de larges fenêtres: une grande quantité de lumière, en effet, est nécessaire pour le développement des œufs. A l'intérieur, sont placés seize appareils Dannevig permettant l'incubation, en une fois, d'environ quatre-vingt mille œuf de Morne ou de cinquante-six mille œufs de Carrelets, ceux-ci étant un peu plus gros que ceux-là. Pour le développement des œuf de poissons marins des appareils spéciaux sont nécessaires, et quelque quarante incubateurs différents ont été imaginés.

Les plus connus et les meilleurs sont ceux qui ont été inventés par Chester, MacDonald et Dannevig. Les deux premiers sont généralement employés en Amérique et construits d'après le principe des marées; on peut comprendre leur fonctionnement d'après la description de l'appareil de Chester. Il consiste en un bassin ayant sept pieds six pouces de longueur et deux pieds de larges, et deux pieds quatre pouces de profondeur. A environ un pied de chacune des extrémités, une cloison verticale en bois est placée et descend jusqu'à environ quatre pouces en fond. Entre ces deux cloisons sont placées, sur des cadres, six ou huit grandes jar-

res en verre; chacune d'elles a dix-sept pouces de hauteur et neuf pouces de largeur; elle peut contenir cinq cent mille à un million d'œufs de Morne.

Ces jarres sont renversées, et leur ouverture est recouverte d'un morceau de toile à fromage, tandis qu'un trou est ménagé sur leur fond (qui se trouve alors à la partie supérieure); ce trou permet l'entrée de l'air et l'introduction des œufs.

L'eau tombe d'un robinet dans l'un des compartiments des extrémités, et elle sort de l'appareil au moyen d'un siphon dont le diamètre est plus large que celui du tuyau d'arrivée. Quand l'eau s'élève dans le bassin jusqu'au niveau, le siphon commence à fonctionner, et le niveau du liquide s'abaisse graduellement, sur une hauteur de cinq pouces; alors, le siphon n'est plus amorcé.

(A suivre).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 127^e livraison (17 Avril 1897). — Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorace. — La pêche aux alouettes, par Ferdinand Calmettes. — Le tabac aux Philippines, par L. Viator. — Impériale dentiste. — Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. — Le spectre et la toupie, par Daniel Bellet. — Abonnements: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire No 16 (17 Avril 1897). 10. Quinze mois à l'île de Chypre, Larnaka, Nicosie, par M. Emile Deschamps. — 20. A travers le monde: Moura Sakalava, Cérémonies funéraires, par M. Bastard. — 30. Aux pays inconnus: Deux explorations au Tibet. — 40. Dans le monde du travail: Les tramways électriques à fil aérien, par Henri Monory. — Missions archéologiques: Découvertes de M. William Nevin au Mexique. — 50. Livres et Cartes. — 60. Conseils aux Voyageurs: Comment on voyage en Asie Centrale, par G. Capus. Abonnements: Un an, 20 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 29 AVRIL 1897.

Fers et Métaux.		1 1/2 et 1 3/4 p.c. 100 lbs.		Etain.		Galvanisée Morewood	
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE		2 et 2 1/4	2 85	Lingots	0 00	0 17	0 05 1/2
Fers à cheval.		2 1/2 à 2 3/4	2 80	Barres	0 17	0 18	0 04 1/2
Ordinaires	baril 3 50 0 00	3 à 6	2 75	Plomb.		Queen's Head. 0 04 1/2	
En acier	3 25 0 01	Clous à quarts.		Saumons		0 03 1/2	
" Fer à repasser "	5 00 5 75	1/2 pouce	3 65	Barres		0 04 0 04 1/2	
" Fiches " Coupées toutes dimensions	100 lb 3 15 3 75	1 1/4	3 15	Feuilles		0 04 1/2 0 04 1/2	
Pressés de 1/2 Ec. 20 p.c.	3 90 0 00	Clous à rider.		De chasse		0 08 0 08 1/2	
" 7-16 "	3 90 0 00	1 pouce	3 65	Tuyau		5 00 5 25	
" 5-16 "	4 25 0 00	1 1/4	3 35	Zinc.			
" 1/4 "	4 50 0 00	1 1/2 à 1 3/4	3 10	Lingots, Spelter		0 04 1/2 0 05	
" 1/4 "	0 75 0 00	2 à 2 1/4	2 85	Feuilles, No 8		0 05 0 05 1/2	
FIL DE FER		2 1/2 à 2 3/4	2 75	Acier.			
Poll, No 0 à No 8	100 lb 2 60 0 00	3 à 6	2 75	A ressort		100 lbs. 2 50 3 00	
Galvanisé Nos 9 à 12	3 00 3 25	Clous d'acier, 10c. en sus.		A lisse		1 00 2 00	
Huile et brûlé Nos 10 à 12	2 60 2 75	" galvanisés 100 lbs.	9 25	Américain		5 00 6 00	
Brûlé No 14	0 00 3 10	" à ardoise, 1 pouce	3 65	A bandage		2 00 2 10	
Ess. 35 p.c.		Clous à cheval.		A pince		2 25 2 50	
Brûlé; pour tuyau	0 06 0 07	No 7	100 lbs. 24 00	Fonde		0 10 0 11	
(Pour la Province de Québec.)		No 8	23 00	Poule, ordinaire		0 00 0 07	
Barbelé pour alôtures	100 lb. 2 90	No 9 et 10	22 00	De mécanicien		0 02 1/2 0 03	
Crampes	2 90	Escompte 50 p.c.		Fontes.			
(15c. de moins pour Ontario.)		Bottes de 1 lb., 1/2c. net extra.		Siemens		tonne. 17 50 18 00	
Fil de laiton à coilets	0 35 0 40	Clous de broche.		Coltness		0 00 0 00	
Ponte Malléable	0 09 0 10	1 pouce, No 10	0 20	Calder		0 00 0 00	
Enclumes	0 11 1/2 0 12	1 1/4 " No 15	0 18	Langlois		0 00 0 00	
Charnières.		1 1/2 " No 14	0 16	Summerlee		20 50 21 50	
T. et "Strap"	0 00 0 05	1 3/4 " No 13	0 16	Eglington		18 00 19 00	
Strap et Gonds filetés	0 03 0 03 1/2	2 " No 12	0 15	Glenarnock		0 00 0 00	
CLOUS, ETC.		2 1/2 " No 11	0 14	Carnbroe		19 00 19 50	
Clous coupés à chaud.		3 à 4 1/4 pouces, No 6 à 10	0 13	Ferrona No 1		17 50 18 00	
(Au char, 10c. de moins.)		5 à 6 " No 3 à 5	0 12	Des Trois-Rivières au charb. de bois		20 50 28 00	
De 5 1/2 à 6 p.c.	100 lbs. 2 15	Escompte	80 et 2 1/2 p.c.	Fer en barres.			
4 à 5 p.c.	2 20	Lâmes, râpes et tiers-points.		Canadien		100 lbs 1 45 1 50	
3 3/4, 3 1/2 p.c.	2 25	1re qualité, escompte	50 p.c.	Anglais		2 10 2 25	
2 1/2 à 2 3/4	2 30	2me	60, 10 p.c.	Affiné		2 25 2 50	
2 à 2 1/4	2 35	Mèches de tarière, esc.	60 et 10 p.c.	De Suède		3 00 3 10	
1 1/2 à 1 3/4	2 80	Tarières, escompte	45 p.c.	De Norvège		0 00 3 25	
1 1/4	2 85	" Vis à bois," escompte	80, 10 et 10 p.c.	Lowmoor		5 00 5 50	
Clous coupés à froid.		Boulons à bandage	70 p.c.	Fer en verge		0 09 0 10	
De 1 1/4 à 1 3/4 p.c.	100 lbs. 2 65	" à lisses	75 p.c.	Feuillard.			
1 1/4	3 05	" à voiture 3/16, 1/4, 5/16 p.c. 60 et 10 p.c.		A cercler		100 lbs 2 15 2 25	
Clous à finir.		" 3/4 et au-dessus 60 p.c.		Double		1 90 2 00	
1 pouce	100 lbs. 3 65	Métaux.		Tôles.			
1 1/4	3 85	Cuivres.		Noire, No 10 à 20, 100 lbs		2 00 2 25	
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE		Lingots	0 13 0 13 1/2	" 22 à 24		0 00 2 30	
Fers à cheval.		Rn feuilles	0 15 0 20	" 26		0 00 2 40	
Ordinaires				" 28		0 00 2 50	

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 4 au 11 mai 1897

DISTRICT DE MONTREAL

Aimé Masson vs Théod. Archambault
St François de Sales — Une terre désignée sous le No 94, contenant 72 arpents, avec bâtisses, à distraire 3 emplacements.

Vente le 8 mai, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC

La Cité de Québec vs veuve Thos McGreevy et al.

Québec—Le lot No 2873 du quartier St Louis, situé rue d'Anteuil, avec bâtisses.

Vente le 9 mai, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE JOLIETTE

Joseph Robillard vs F. X. Boisjoly
Lanorale — 1o Le lot No 401 étant une terre situé concession St Jean, avec bâtisses.

Le lot No 278, étant une terre située concession Grande Côte, avec bâtisses.

Vente le 5 mai, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Elie Charbonneau vs Louis Sénécal et ux
St Calixte de Kilkenny — 1o Le lot No 8b du 6e rang.

2o Le lot No 9b du 10e rang.
Vente le 7 mai, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'IBERVILLE

Dame Clémence Regnier vs J. Horm.

Blais
St Athanase — Le lot 278, situé rues Ste Anne et Burton, avec bâtisses.

Vente le 10 mai, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE RICHELIEU

La Banque d'Hochelega vs Zéphirin Chateaufort et al

Sorel — La moitié du lot 904, situé rue Provost, avec bâtisses.

Vente le 7 mai, à 10 h. a. m., au bureau du Shérif.

DISTRICT D'OTTAWA

L. Gust. Papineau vs Dame Marcelline D Desjardins, veuve de N. Guindon.

Ste Angélique — Les Nos 2, 3 et 4 formant une terre avec bâtisses.

Vente le 4 mai, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEDFORD

Edwin C. Perkins vs Willard Fuller

St Etienne de Bolton — 1o Le lot 865, contenant 1/2 d'un acre, avec bâtisses;
2o Le lot No 875, contenant 1/2 d'acre avec 1/2 ind. des moulins à farine et à carder;

3o La moitié indivise du lot 617, contenant 213 acres;

4o Le lot No 504, contenant 52 acres;

5o Le lot No 506, contenant 590 acres.

Vente le 8 mai, à 9 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEAUCE

Dame Marie Roy vs Isidore Bisson

Saints-Anges—2o Le lot 790, de St Joseph, formant une terre de 90 arpents, avec bâtisses.

2o Le lot 1137, de St Joseph, formant une terre de 56 arpents.

Vente le 8 mai, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS

Parker W. Nagle vs J. T. L. Archambault

St François-Xavier de Brompton—La moitié sud-est du lot 17, situé au 4e rang et d'une contenance de 100 acres, avec bâtisses.

Vente le 10 mai, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'ARTHABASKA

The Trust & Loan Co vs Benjamin Lafond et al

St Frédéric de Drummondville — Un lot de terre étant partie des Nos 9, 10 et 11 du 1er rang, contenant 200 acres, avec bâtisses.

Vente le 7 mai, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Quand vous faites votre étalage ne perdez pas de vue que certains couleurs s'harmonisent bien entre elles et que d'autres au contraire jurent d'être l'une près de l'autre. Ainsi, le blanc se marie bien avec le gris, le chamois, le bleu-ciel et le rose tandis qu'ils font contraste avec le noir, le brun, le bleu-foncé et le pourpre.

Le Grocer's Review dit bien justement; les commerçants entreprenants les plus en vue sont toujours ceux qui lisent les journaux de commerce. Les lecteurs des journaux de commerce sont toujours complètement renseignés sur ce qui se passe dans le monde des affaires et particulièrement dans leur propre branche et se sont toujours ceux avec lesquels on trouve plaisir à faire des affaires.

BOIS DE CONSTRUCTION
FELIX DANSEREAU
 MARCHAND DE **BOIS DE SCIAGE**
 819 Rue ONTARIO, (Coin Parthenais)
 Tél. Bell No 6312. MONTREAL.

BOIS DE SCIAGE ...
 Bureau : 515 LaGauchetière
 MONTREAL
D. PARIZEAU
 OLOS, Canal Lachine
 BASSIN No 2.
 Vis-à-vis rue Ottawa.
 Tél. Bell No 8908.

T. PREFONTAINE H. BOURGOIN
T. PREFONTAINE & CIE
Bois de Sciage et de Charpente
 GROS ET DETAIL
 Bureau : coin des rues NAPOLEON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux cotés. Téléphone Bell 8141, Montréal.
 Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assorti par longueurs et largeurs en grande quantité.

—TÉLÉPHONE 368
John A. Bulmer & Co.
BOIS DE SERVICE
 EN GROS ET EN DETAIL
 Les entrepreneurs et autres trouveront à nos clos toutes espèces de Bois Francs, ainsi que le Pin, l'Épinette, la Fruche, Lattes, Etc.
 Une de nos spécialités est l'Érable préparée pour plancher.
 CLOS:
 Coin rues St-Charles Borromée et Dorchester, et au Canal, pied de la rue Guy.
 BUREAU CENTRAL:
 No 571, RUE DORCHESTER

A VENDRE...
 TERMES FACILES
La Bâtisse faisant le coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse,
 ET PORTANT LES NUMÉROS CIVIQUES :
 25, RUE ST-GABRIEL,
 25, RUE STE-THERESE
 Revenus : \$1000 par année.
 S'adresser à M. LIONAIS.
 Chambre 401, Bâtisse New York Life.

ALLEZ VISITER LES LOTS OFFERTS EN VENTE SUR LE
:: BOULEVARD ST-GERMAIN ::

Qui s'étend directement vis-à-vis la ville St-Laurent ou au Bois de Plaines, situé sur les bords de la Rivière des Prairies, à Cartierville, (Back River). Ces lots sont couverts de superbes arbres.
 Prix des lots : \$150, \$25 comptant; la balance par versements annuels de \$25.
 Un service de tramways électriques qui permettra aux résidents de se rendre chez eux en 20 minutes, du centre de la ville, sera un fait accompli en deux mois; on pousse activement les travaux sur cette ligne. En attendant et jusqu'à nouvel ordre, nous avons pourvu un service gratuit de voitures pour faciliter le trajet à ceux qui veulent voir et acheter. Ces voitures partiront du Bureau de Poste tous les samedis après-midi, à deux heures. Pour plus amples détails s'adresser en personne ou écrire à

L. COUSINEAU & E. GOHIER
 16, rue St-Jacques, MONTREAL

ARCHITECTES ET INGENIEURS
L. Z. GAUTHIER
 Ci-devant de la société Roy & Gauthier
 Tel. Bell 2287 ...Architecte et Evalueur
 180, St-Jacques. Bâtisse Banque d'Épargne,
 Élévateur, 5^{me} étage. Chambre 7

L. R. MONTBRIAND
 ARCHITECTE et MESUREUR
 230 - RUE ST. ANDRÉ - 230
 MONTREAL.
 Joseph Ferrault. Simon Lesage.
PERRAULT & LESAGE
 Architectes et Ingénieurs
 17, Cote de la Place d'Armes.
 Téléphone Bell, 1899.
 Spécialité : Evaluation pour Expropriation.

J. B. RESTHER & FILS
 ARCHITECTES,
 Chambre 13 | Bâtisse "Impérial"
 107 rue ST-JACQUES, - Montréal
 Téléphone 1999.

VICTOR ROY & ALP. CONTENT,
 Architectes et Evalueurs,
 No. 151, Rue Saint-Jacques
 Élévateur. CHAMBRE 1. Téléphone 2113.

J. EMILE VANIER,
 Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur Civil et
 Arpenteur --- No 107 rue St-Jacques
 En face du Carré de la Place d'Armes, Montréal.
 Se charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de tracés de chemins de fer et routes, d'arpentages publics et particuliers, de demandes de brevets d'invention, etc. Téléphone No. 1999.

E. L. de la VALLEE & Cie
 Ingénieurs Civils et Entrepreneurs
 17 Côte de la Place d'Armes, - MONTREAL.
 Travaux Municipaux, Etude et Installation de
 Distribution d'Eau, Ponts, Etc.

J. B. LAMONTAGNE, Architecte et
 Mesureur.
 1295, RUE DE MONTIGNY

MARBRERIE CANADIENNE
T. ROCHON & FILS
 (Successeurs de A. R. Cintrat)
 Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminée,
 Monuments, Tables pour Plombiers et Meubliers.
 Réparations de tous genres.
 36 RUE WINDSOR. Tel. Bell 2973. March. 755

...LOTS A BATIR...
 Dans la ville St-Louis (autrefois St-Louis du Mile-End), population 7700, sur les rues St-Urbain, Mance, Durocher, Hutchison et l'Avenue du Parc. Grandeur des lots, 25 par 88 pieds avec ruelle. Prix \$375 et au-dessus. Seulement \$25 comptant et la balance de \$5 à \$7 par mois. Ce sont les lots les plus beaux, les mieux situés et à meilleur marché que vous puissiez trouver. Les canaux, l'eau et la lumière électrique sont posés.

CLARENCE J. MCCUAIG,
 45 Rue ST-JEAN, Coin Notre-Dame
 Bureau ouvert tous les jours et le vendredi soir.
 SUCCURSALES:
 Coin des rues St-Laurent et St-Viateur et 7 St-Laurent

Ventes enregistrées de Montréal.

Pendant la semaine terminée le 24 avril 1937

MONTREAL EST
QUARTIER ST-JACQUES.
 Rue Berri, Nos 474 à 478. Lot 1203-75 avec maison en brique, terrain 29 x 125, supr 3625. Marie E. Beutron dit Major et Ernest Arthur son époux à Patrick Donohue; \$6,000 [43583].
 Rue Berri. Lot 1203-156 et 157 avec maison en pierre et brique, terrain 50 x 109, supr 5450. Eugène Dubois à Joseph Ed. A. Lefebvre; \$18,950 [43601].
 Rue Mentana, Lot 1211-74, terrain 25 x 106, supr 2850 vacant. Joseph Brunet à Joseph Arthur Allard; \$795 [43609].
 Rue St André, No 465. Lot 871-3, terrain 19.9 x 154.7 d'un côté et 154.5 de l'autre, supr 3051 vacant. Damien Lalonde à Étienne Robert; \$1,516.07 [43616]

QUARTIER ST-LAURENT
 Rue Ste-Famille, No 90. Lot N. O. 76-9 avec maison en pierre et brique, terrain 25 x 88.10, supr. 2220. Chs Albert Nelson, failli à Ann Jane Lone Vve de Wm Carter; \$5,545 [43589].
 Rues St Charles Borromée, Nos 422 à 440 et 500 à 546, Milton Nos 31 à 55. Lots 19-49 à 68 pt 116, 118-1, 2, 6, 11, 12, pt 118-3, 5, pt 118-7, 8, 9, 10, pt 109 avec maisons en pierre et brique, 20 terrains 25 x 105 chacun, un terrain d'une supr 15810 et d'une supr de 18250 pour les autres terrains. Richard Lamb à The Sun Life Assurance Company of Canada; \$167,085.01 [43608].

QUARTIER STE-MARIE
 Rue Shaw, No 52. Lot pt S. E. 208 avec maison en brique, terrain 20 x 37 pour une partie et 24 x 16 pour l'autre, supr 1104. Joseph Elie Levesque, failli, à Hormidas Leblanc; \$880 [43595].
 Rue Fullum. Lot 1461-2, terrain 23 x 95 supr 2185 vacant. Hercule Dupré à Napoléon Provost; \$866.29 [43625].

MONTREAL OUEST
QUARTIER STE-ANNE
 Rue Richmond, Nos 246 à 252. Lot 1174 avec maison en brique, terrain 50 x 173, The British Empire Mutual Life Ass. Co à Andrew Archibald Welsh; \$12,000 [129503].

QUARTIER ST ANTOINE
 Rue Dominion, Nos 75 à 81. Lot 86-16 et 17, avec maison en brique, terrain irrégulière supr 5895. Thos F. Trihey à Eszcar Montpetit; \$6,000 [129494].
 Ave Overdale, No 4. Lot pt 1574-4 avec maison en pierre et brique, terrain 21,5 x 72. James Tom à Rév. Ephraïm Scott; \$3,500 [129501].
 Ave Overdale, No 4. Lot 1574-4 avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 72. Rév Ephraïm Scott à John McLean; \$3,000 [129502].
 Ave Summerhill. Lot 1726-y-6, terrain supr. 3358 vacant. Toussaint Legault dit Deslauriers à Dame Victoria Martin épouse de Napoléon Legault dit Deslauriers; \$5,037 [129504].

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER
QUARTIER HOCELAGA
 Rue Darling, Nos 32 à 38. Lot 31-97 et 98 avec maison en brique, terrain 44 x 102, supr 4488. France Desrochers à La Compagnie de Jésus; \$3,781 [68878].
 Rue Joliette. Lot 23-81, terrain 23 x

121, supr 2783. Thomas George Shaughnessy et al à Fredolin Prévost; \$375 [66936].

Rues Ontario, Valois et Nicolet. Lots 22-101 à 106. 22-107, 22-590, 22-617. 22-279, 580, 22-264, 265, 266, 271 à 275. Terrains supr. 80,064 pds vacants Joseph Haynes à The Châteauguay & Northern Ry Co. \$8,051.66. [66938]

QUARTIER ST DENIS

Rue St-Denis. Lot 196-91, 209-6-2, 1/3 S. E. 209-6-1; terrain 25 x 127 supr. 3175 vacant. David Oulmet à Helen Francis Mitchison Bagg, épouse de A. E. Lewis, \$1,000. [66860]

Rues St Denis et Rivard. Lot 209 50 et 114, terrain 50 x 100 pour l'un et 50 x 63.1 d'un côté et 64.4 de l'autre supr 3160 pour le 2o vacants. Joseph Horace David à Picotte & Fils; \$2,500 [66891].

Rue St Hubert. Lot 7-721, terrain 25 x 98.5 d'un côté et 98.6 de l'autre supr 2461 vacant. H. V. Meredith à Cliford Stafford; \$90 [66911].

Rue St-Hubert. Lot 7-441 à 445, terrains 25 x 87 chacun vacants. H. V. Meredith à Frk L. Horsfall; \$652.80 [66912].

Rue St Denis. Lot 198-30, terrain 40 x 75, supr 3000 vacant. Emile Hector Ohs Lionals à James Baxter; \$1,200 [66942].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue St-André, No 1064 et 1066. Lot 10-166 avec maison en brique, terrain 23 x 94, supr 2162. Marie Hamel épouse de Ferdinand Frenette à Louis Brouillette; \$1,500 [66841].

Rue St-André. Lot 10-167, terrain 23 x 94 supr. 2162 vacant. Ferdinand Frenette à Louis Brouillette; \$500 [66842].

Ave Laval No 603. Lot pt 15-1114 avec maison en brique, terrain 29.9 x 82 supr. 2140. Edouard D. Roy à Hermeline Paquette, épouse de F. X. J. Lacroix; \$1,173.14 [66856].

Rue Breboeuf, Nos 99 et 101. Lot 7-32 et 33 avec maison en bois, terrain 50 x 80, supr 4,000. The Montreal Loan & Mortgage Co. à Stanislas Poulin; \$800 [66879].

Rue Cadieux, Nos 1019 à 1023. Lot 33, 34 et pt 35 avec maison en brique, terrain 44.6 x 78.10 d'un côté et 78.1 de l'autre pour les 2 premiers et 12.6 x 44.6 pour le 3e, supr 4061. Le Shérif de Montréal à Charles Langlois; \$1,061 [66910].

Rue Sanguinet, Nos 763 à 769. Lot 15-805 et 806, avec maison en brique, terrain 40 x 72, supr. 2880. Thos F. G. Foisy à Victoria Boucher épouse de Adol. Lebean; \$6,500 [66925].

MILE END

Coin des rues Maguire & Beaubien. Lot 10-226, terrain 43 x 100, vacant. Téléphore Leduc à Victor Leduc; \$860 [66880].

MONTREAL ANNEXE

Rue Clark. Lot 1/2 N. 11-439, terrain 25 x 88 vacant. The Montréal Investment & Freehold & Co à Louis Goselin; \$374 [66837].

Rue Clark. Lot 1/2 S. 11-444, terrain 25 x 88 vacant. The Montréal Investment & Freehold Co à Maxime Jarry; \$385 [66883].

Rue St-George. Lot 11-866, terrain 50 x 61.5 supr. 3087 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Joseph Deschambault; \$500 [66935].

STE-GUNEGONDE.

Rue St-Albert Nos 764 et 766. Lot 737

ENTREPRENEURS

JOS. BINETTE
Constructeur-General
398 RUE ST-JACQUES.

J. A. BOYER, ENTREPRENEUR
REPARATIONS EN TOUS GENRES
185 & 187, ST-CHAS.-BORROME
T.1. Bell 7150. Tel des Marchands 10

A. CHENEVERT & CIE, ENTREPRENEURS
Spécialité d'Escaliers et réparations de tous genres.
Atelier: 77 RUE CRAIG Résidence: 18 AVE PAPINEAU
Résidence: 583 et 585 St-André. Tel. Bell 6113

COUVRETTE & FILS
Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers
ATELIERS: No 80 RUE BERARD
HORMISDAS CONTANT
CONTRACTEUR - PLATRIER
290 RUE BEAUDRY
TEL. BELL 7177. DES MARCHANDS 90.

D. HOULE, ENTREPRENEUR
Menuisier - Charpentier.
Ateliers: Résidence Privée:
142 ST-CHAS.-BORROME. I No. 203 AVENUE LAVAL.
6. 18.

L. M. JETTE & FILS, ENTREPRENEURS,
Escaliers, une spécialité.
637 & 639 rue Beaudry, Montréal

ABRECQUE & MERCURE,
Entrepreneurs-Menuisiers
37 RUE LIEST-ANDRE, MONTREAL
Téléphone Bell 6328.



A. LATOUR
CONSTRUCTEUR
222, Av. de l'Hotel-de-Ville.

EUG. PAQUIN, ENTREPRENEUR
CHARPENTIER - MENUISIER.
Réparage de toute sorte à des prix défiant toute compétition
No 32, RUE GAUDRY

E. ROBERT
Constructeur :: General
465, RUE ST-ANDRE

J. SAUVAGEAU,
ENTREPRENEUR, REPARATIONS DE TOUS GENRES.
110 rue St-Dominique, - Montreal.

SOUCISSE & BROUILLET, ENTREPRENEURS
TELEPHONE 6320 :: Atelier: 81 rue Ste-Elizabeth, Montreal

C. H. LETOURNEUX, prés. C. LETOURNEUX, vice-prés. J. LETOURNEUX, sec.-tr.
LETOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS FERRONNIERS
Nos. 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

PLOMBIERS ET COUVREURS

ANT. BELANGER, Forblantier, Plombier, Couvreur, poseur d'appareils à gaz et à eau chaude. Corniches une spécialité. Tout ordre exécuté avec soin et à prix modérés.
1266 RUE NOTRE-DAME.

M. BONIN, PLOMBIER et COUVREUR
1166, RUE ONTARIO
Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix défiant toute compétition.

L. GIRARD & CIE Ferblantiers Plombiers Couvreur
Spécialité; Corniche en tôle galvanisée
TEL. BELL 6329. 850, ST-LAURENT

L. LAPIERRE, PLOMBIER ET POSEUR D'APPAREILS A GAZ ET A EAU CHAUDE
FERBLANTIER ET COUVREUR.
100 rue St-Henri, coin St-Maurice, Montréal.

V. LAPOINTE & CIE, Ferblantiers, Plombiers et Couvreur.
No 1161, RUE ONTARIO
Réparations en tous genres. Prix modérés.

A. POITRAS FILS, Ferblantier, Plombier, Couvreur, et Fabricant de Corniches, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude.
692 rue St-Laurent

T. POULIOT Ferblantier, Plombier et Couvreur. Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude.
No. 226 RUE CRAIG. MONTREAL.

THE JAMES ROBERTSON CO., MARCHANDS DE METAUX, FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB.
Coudes en plomb comprimé, Plomb de chasse, Mastic, Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des Fils Electriques avec du plomb; aussi Scies rondes, Scies à moulins, Godendards et autres scies.
Bureaux: 144 rue William, Usines: coin rues William et Dalhousie. MONTREAL.

J. BENJAMIN DAGENAI
ENTREPRENEUR
210, rue Guy, Montréal.

REPRESENTANT LA CELEBRE COMPAGNIE
THE PEDLAR METAL ROOFING CO.
OSHAWA, ONT.
En Entrepôt: Pierre, Brique, Clapboard et Bardeaux peints ou galvanisés. Corniches, Dalles et Dallots en tôle galvanisée. Plans et estimés fournis pour plafonds ornemental en acier, ou pour extension de bâtiment en tôle galvanisée.
Tel. Bell 8118. Demandez nos prix.

MATERIAUX... DE CONSTRUCTION
+ METAUX DIVERS +

Tuyaux en Grès pour Canaux. Pavements Céramiques.
Tuyaux de Drainage. Briques réfractaires.
Ciment de différent's marques. Pavés Céramiques.
Marbres divers. Briques pleines.
Briques creuses. Briques repressées.

GHYSENS, De VILLERS & Cie,
BUREAU ET MAGASIN: ...
Nos 13 et 15, rue St-Urbain, MONTREAL
BRICK YARD, A HAWKESBURY, ONT.

Telephone Bell 965

avec maison en brique, terrain 30 x 80. Le Shérif de Montréal à Alphonsine Legault, épouse de Charles Mayrand ; \$1,830 [66861].

WESTMOUNT

Ave Argyle. Lot pt 282-118, 119 et 120 avec maison en pierre, terrain, supr 5760 pds. Henry Raith à Allan Arthur Phillips ; \$9,810 [66959].

Ave Western. Lot 375-69-5, 375-70-4, 71-4 et 375-72-4 avec maison en pierre, terrain supr 2251. Rév Ephraïm Scott à James Thom ; \$9,500 [66906].

ST-HENRI.

Rue Ste-Marguerite. Lot pt S. 1774, avec maison en bois ; terrain supr 3,300. Moïse Jubinville à Stanislas Landreville, \$1,000. [66900]

Rue Ste-Agnès. Lot pt N. O. 1149 et pt S. E. 1148 ; terrain supr. 4000. La Succession Edw. Mackay à Joseph Jacobs, \$1,828.50. [66901]

Rue St Agnès. Lot pt S. E. 1149 et pt N. O. 1150, terrain supr 5016. La Succession Edward Mackay à Joseph Jacob ; \$2,288.50 [66902].

Ave du Parc, Nos 94 et 96. Lot pt 1304 et 1305 avec maison en pierre et brique, terrain supr 2300. Fabien Prieur à Charles Louis Wittman ; \$3,200 [66914]

SAULT AUX RECOLLETS

Lot pt. 499, terrain vacant. Uldéric Nadon à Louis alias Wilfrid Beauchamp \$150 [66845].

Rue St-Hubert. Lot 489-122 et 123, terrains 25 x 87 chacun, vacants. H. V. Meredith à Joseph Houde ; \$110 [66890].

Lot 25 avec maison, etc., terrain 22 perches et 162 pds. Délina Lepage, Vve de Didime Meilleur et al à Cyrille Bisson ; \$350 [66928].

LONGUE-POINTE

Lot 503 avec maison, etc., terrain supr. 72 arpents et 90 perches. Adolphe Dolphis Turcot, failli, à Joseph Turcot ; \$3,325 [66915].

Lots 418 et 419 avec maison, etc., terrain 17 arpents et 60 perches pour l'un et 19 arpents et 20 perches pour l'autre. Antoine L'Archevêque, père, à Justien Tremblay ; \$1600 [66927].

Lot 331-9. J. B. Lachapelle à Nora Banfield épouse de Thos M. Morgan ; \$1,178 [66928].

LACHINE

Lot 754-57, terrain vacant. François Poirier à Dominico Gentile ; \$375 [66849].

Lot pt E. 667, terrain 24.4 x 120. The Rector & Church Wardens of St-Stephens Church à Mary Magor épouse de Art. Geo Morphy ; \$550 [66869].

POINTE AUX TREMBLES

Lot 77-32, 33 et 38, terrains vacants. Rév. A. P. Dubuc à Alexandre Viau dit Lespérance ; \$300 [66898].

Lot pt 78 et 79, terrain 75 pds x 3 arpents 2 perches et 9 pds (mesure française). Joseph Chailfoux curateur de Daniel Chailfoux et al à La Cie du Chemin de Fer Chateauguay et Nord ; \$346.50 [66939].

POINTE CLAIRE

Lot 60-4, 5 et 14 et 1/2 ind. 60-7. Ludger Robert à Ferdinand Tremblay ; \$300 [66937].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux de ventes par quartiers :

St Jacques.....	\$22,281 07
St Laurent.....	172 630 01
Ste Marie.....	1,746 29
Ste Anne.....	12,000 00
St Antoine.....	17,537 00
Hochelega,.....	12,157 66
St-Denis.....	5,442 80
St-Jean-Baptiste.....	11,534 14
Mile End.....	860 00
Montreal Annexe.....	1,259 00
Ste Cunégonde.....	1,830 00
Westmount.....	19,310 00
St Henri.....	8,317 00

\$286,884 97

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Pendant la semaine terminée le 24 avril 1897, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$294,530 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$53 900
Cies de prêts.....	27,100
Assurances.....	115,330
Successions.....	52,200
Autres corporations ...	46,000
	\$294,530

Les prêts ont été consentis aux taux de :

4 p. c. pour \$5,000.
4 1/2 p. c. pour \$19,000 et \$95,000.
5 p. c. pour \$1,000 ; \$1,900 ; \$6,000 ; \$6,500 ; \$8,000 ; 3 sommes de \$9,000 ; \$14,530 ; \$22,500 et \$27,000.
5 1/2 p. c. pour \$2,000 ; \$2,300 ; \$2,500 et \$3,500.

Les autres prêts et obligations portent 6, 7 et 8 p. c. d'intérêt.

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 24 avril 1897.

Chez J. B. Resther & Fils, architecte, rue St-Jacques, No 107. Modification à une bâtisse, rue Sherbrooke à 4 étages, formant 2 logements.

Maçonnerie, Boacher & Huberdeau. Charpente et menuiserie, Chapleau & Lebel.

Couverture, Jacotel Frère.
Plombage, do
Chauffage, do
Brique Jos Béland.
Enduits, Jérémie Lefebvre.
Peinture et vitrerie, O. M. Lavoie.
Propriétaire, Succ. V. Beaudry.

Chez L. R. Montbriand, architecte, rue St André, No 230. Modifications à une bâtisse rue Aylmer, formant un logement et un restaurant.

Maçonnerie, Derouin & Ruel.
Charpente et menuiserie, Derouin & Ruel.

Couverture, Henry Creed & Son.
Plombage, do
Chauffage, do
Brique, Derouin & Ruel.
Enduits, à donner.
Peinture et vitrerie, Nap. Desjardins.
Propriétaire, P. Elliott.

NOTES

M. Ohs. Chaussé, architecte, est à préparer les plans et devis pour quatre résidences devant être érigées avenue

Green à Westmont. M. Félix Mercier en sera propriétaire.

PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTRÉAL

Rue Dufferin, No 82, une bâtisse formant deux logements à 2 étages 24 x 36 en bois et brique, couverture en gondron ; coût probable \$800. Propriétaire Raphael Chartrand.

Rue du Marché St-Jean-Baptiste, No 5, modifications à une maison ; coût \$50. Propriétaire, W. H. Dion, charpente, H. Gervais.

Ruelle Picard, 2 maisons formant 4 logements 48 x 21 à 2 étages, en brique, couverture en gravois ; coût probable \$2,500 chacune. Propriétaire, F. X. Dion ; architecte, J. A. Mercier ; entrepreneur général, Alfred Delorme.

Rue St Germain, No 84, une maison formant 3 logements, 25 x 36 à 2 1/2 étages en brique et bois, couverture en papier et gravois ; coût probable \$1,200. Propriétaire, Ulderic Ledoux ; charpente, Geo. Chaussé.

PETITES NOTES

Les droits proposés aux Etats-Unis sur le bois importé du Canada et la réponse à ces droits par une taxe d'exportation qu'adoptera certainement le Parlement canadien ne sont pas du goût des propriétaires de scieries du Michigan. Un certain nombre d'entre eux prennent des dispositions pour transporter leurs établissements de notre côté. Tant mieux.

Par proclamation du Lieutenant-Gouverneur de la Province, le *Journal des Arbres* a été fixé comme suit :

Samedi, premier mai, dans la division ouest, savoir : dans les comtés d'Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Bromme, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelega, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Napierreville, Ottawa, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Maurice, Terrebonne, Trois-Rivières, Vaudreuil, Verchères et Yamaska ; et samedi, huit mai, dans la division est, savoir : dans les comtés d'Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lac-St-Jean, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (cité), Québec (comté), Rimouski, Saguenay, Saint-Sauveur, Témiscouata et Wolfe.

W. D. RUFIANGE

ATELIER :
3486, NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Entrepreneur peintre de maisons, d'enseignes. Imitateur, . . . taptiseur vitrier et blanchisseur. Résidence : 110, St-Augustin.

A. VAILLANGOURT,

PEINTRE-DECORATEUR
IMITATIONS, DORURES ENSEIGNES, une spécialité
Atelier : 535, rue St-André, Montréal.